

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة التعليم العالي و البحث العلمي

Ministère de l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

المدرسة الوطنية العليا للعلوم الفلاحية

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE AGRONOMIQUE

EI-HARRACH - ALGER



Mémoire

de Magister en Sciences Agronomiques

Option : Economie du Développement Rural

Sujet

Les subventions de l'Etat au développement agricole et rural dans les zones steppiques : perspectives de développement pour les ménages ruraux. Cas de la wilaya de Laghouat

Présenté par : Mme BENMOUSSA née BELMECHRI Souad

Soutenu publiquement le : 28 décembre 2013

Devant le jury :

Président :	M. BENYOUCEF M.T.	Professeur	E.N.S.A. El-Harrach
Directeur de thèse :	M. BENMEBAREK A.	Maitre de conférences classe A/	E.N.S.A. El-Harrach
Examineurs :	Melle BRABEZ F.	Maitre de conférences classe A/	E.N.S.A. El-Harrach
	M. KIHAL O.	Maitre de conférences classe A/	E.N.S.A. El-Harrach
	M. OMARI C.	Maitre assistant classe A/	E.N.S.A. El-Harrach
Invité :	M. CHERFAOUI M.L.	Maitre de recherches classe A/	I.N.R.A

Année universitaire 2011/2012

Dédicaces

C'est avec respect et gratitude que je tiens à remercier
tous ceux qui m'ont longtemps soutenu et supporté
durant l'élaboration de mon document :

Mes très chers parents à qui je dois tout

Mon cher mari Nabil

A mes enfants, Lyna, Yousra et Achraf

A tous les membres de ma famille

A la mémoire de ma mère

Souâd

Remerciements

Au terme de ce travail, je tiens à remercier infiniment

Mr BENMEBAREK A., mon promoteur d'avoir accepté de m'encadrer, pour ses orientations et l'aide qu'il n'a cessé de me prodiguer tout au long de la réalisation de ce travail.

Mr BENYOUCEF M.T., de m'avoir honoré en acceptant de présider le jury.

Melle BRABEZ F., Mr KIHAL O., Mr OMARI C., et Mr CHERFAOUI M.L., de m'avoir fait l'honneur de lire et d'examiner mon travail.

Mr SELLAMI, pour son aide, ses conseils et son soutien permanent. Aucune reconnaissance ne sera jamais suffisante pour lui dire merci.

Mr Hizoum B., pour son aide et ses conseils.

Mes très chères amies, Yasmina, Latifa et Nakhla.

Que toute personne ayant contribué à la réalisation de ce travail, trouve ici ma profonde gratitude.

Sommaire

Introduction générale	1
Méthodologie	3
Chapitre I - Les subventions agricoles et rôle des Etats dans le développement agricole	5
Introduction	5
I.1. Qu'est qu'une subvention agricole ?	5
I.2. Processus de libéralisation de l'économie et subventions agricoles en Algérie	7
Conclusion du chapitre I	10
Chapitre II - Fonds de l'Etat et subventions agricole en Algérie (1995-2011)	11
Introduction	11
II.1 Présentation des différents programmes et fonds pour le développement agricole et rural	12
II.2 Evolution des différents fonds pour le développement agricole et rural	13
Conclusion du chapitre II	16
Chapitre III - Le contenu et les réalisations des différents programmes dans la wilaya de Laghouat (1995-2011)	17
Introduction	17
III.1 Présentation de la wilaya de Laghouat	17
III.1.1 Localisation et géographie	17
III.1.2 Données socio-économiques	18
III.1 Programme DSA	19
a- Le Fonds National de Développement Agricole (FNDA)	19
b- Le fonds de garantie et de calamités agricoles (FGCA)	23
c- Programme du FNRDA (2000 - 2011)	24
d- Programme du FNDIA (decision 259: 2006 - 2009)	28
e- Programme du FNDIA 2023 (2009 – 2011)	30

f- Machinisme agricole: Décision n° 301 du 16 mai 2009 et décision n° 537 du 10 septembre 2009	34
g- Le soutien énergétique	36
h- FONAL : Programme de soutien à l’habitat rural	38
III.2 Programme HCDS	39
III.3 Programme Forêts	41
III.4 Programme GCA	43
Conclusion du chapitre III	50
Chapitre IV - Cohérence entre les différents programmes réalisés et les potentialités agricoles de la wilaya de Laghouat	51
Introduction	51
IV.1. Potentialités agricoles de la wilaya	51
IV.2. Analyse des dépenses des fonds de l’Etat par rapport aux potentialités agricoles de la wilaya	52
IV.2.1. Evolution des superficies mises en valeur (APFA et GCA)	52
IV.2.1.1. Programme APFA	52
IV.2.1.2. Programme GCA	56
IV.2.2. Evolution des superficies irriguées et systèmes d’irrigation	59
IV.2.3 Evolution des productions agricoles de la wilaya	60
IV. 2.3.1 Evolution de la production végétale	60
A – La céréaliculture	62
B – Le maraîchage	64
C – Les fourrages	66
IV.2.3.2 Evolution de la production animale	66
IV.2.4 Evolution du programme de l’ouverture des pistes agricoles	68
IV.2.5 Evolution du programme de l’électrification agricole	69
Conclusion du chapitre IV	70

Conclusion générale	71
Bibliographie	73
Annexe	76

Listes des Acronymes et Abréviations

APFA	Accession à La Propriété Foncière Agricole.
ASF	Attestation de services faits.
BADR	Banque d'Agriculture et de Développement Rural.
CAW	Chambre d'agriculture de wilaya
CCLS	Coopératives des Céréales et Légumes Secs.
CENEAP	Centre National d'Etudes et d'Analyses pour la Population et le Développement
CRMA	Caisse régional de mutualité agricole.
DA	Dinar Algérien.
DGF	Direction Générale des Forêts.
DSA	Direction des Services Agricoles.
FDRMVTC	Fonds de développement rural et de la mise en valeur des terres par la concession
FLDDPS	Fonds de lutte contre la désertification et développement du pastoralisme de la steppe
FNDA	Fonds National de Développement Agricole.
FNDIA	Fonds National pour le développement de l'investissement agricole
FNRDA	Fonds National de Régulation et de Développement Agricole.
FNRPA	Fond National de Régulation de la Production Agricole.
FONAL	Fonds National du Logement
FPZPP	Fonds de la promotion zoo-sanitaire et de la protection phytosanitaire
FSAEPEA	Fonds spécial d'appui aux éleveurs et petits exploitants agricoles
FSDRS	Fonds spécial de développement des régions du Sud
GCA	Générale des Concessions Agricoles.

Ha	Hectare.
HCDS	Haut commissariat au développement de la steppe.
Km	Kilomètre.
MADR	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.
OMC	Organisation Mondiale du commerce
ONS	Office national des statistiques
ONTA	Office National des terres Agricoles
PMG	Prix minimum garantis
PMH	Petite et Moyenne Hydraulique
PNDA	Plan Nation de Développement Agricole.
PNDAR	Plan National de Développement Agricole et Rural.
PPDR	Projets de Proximité de Développement Rural.
PPDRI	Projet de Proximité de Développement Rural Intégré.
PPLCD	Programme de lutte contre la désertification
QI	Quintal
Qx	Quintaux
RG	Recensement Général de L'agriculture.
SAT	Surfaces Agricole Totale.
SAU	Surfaces Agricole Utile.
SRAT	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire.
UBIFRANCE	l'Agence Française pour le développement international des entreprises,
UF	Unité fourragère

Introduction générale

Le développement de l'agriculture constitue la base de tout projet de sécurité alimentaire durable. C'est la raison pour laquelle ce secteur vital a toujours fait l'objet d'un intérêt particulier dans les politiques des Etats.

En Algérie, et malgré la diminution des dépenses publiques dans tous les secteurs économiques, notamment le secteur agricole, en période de crise marquée par l'application du programme d'ajustement structurel, on assiste depuis la deuxième moitié des années 1990 à un retour des pouvoirs publics; cette période est caractérisée par des subventions spécifiques à certains investissements. Cette réapparition se concrétise par la mise en place d'un système de subventions pour encourager les investissements des agriculteurs tels que ceux relatifs à la production laitière.

Les zones steppiques du pays, à l'instar des autres régions rurales, ont donc profité et continuent de bénéficier des différents fonds depuis cette date, dont les objectifs visent la création des conditions d'une adhésion responsable de la profession, l'augmentation de la surface agricole utile, la relance et la valorisation de la production. Renouer avec l'investissement et les travaux structurants en milieu rural, est l'autre but recherché par ce programme, ajouté à cela la protection des ressources naturelles et la réorientation de l'agro-industrie vers son amont agricole (Ministère de l'agriculture, 1995).

En 2000, on assiste à la mise en œuvre du programme national de développement agricole (PNDA) avec un système de subventions dont l'objectif est de mettre à niveau la modernisation des exploitations agricoles à travers les zones agricoles potentielles du territoire national. Parmi ces programmes nous citons le FNRDA et le FNDIA qui font toujours couler l'encre des analystes du monde rural, vu l'importance des fonds alloués et la facilité des procédures d'accès aux subventions au cours des premières années de leur mise en œuvre. Si l'on prend l'exemple des subventions attribuées au cours de la seule campagne agricole 2008/2009, les subventions directes des filières céréales, lait, tomate industrielle et semences (céréales, pomme de terre) ont atteint les 46,7 milliards de dinars. Pour cette même campagne, 1,2 milliards de dinars sont dépensés pour la production agricole et la gestion rationnelle des ressources en eau disponibles. En outre, un montant de 344 millions de dinars a été consacré au soutien de l'utilisation des engrais dans la céréaliculture. Par ailleurs, l'extension de cette mesure aux autres productions végétales devait induire la mobilisation d'un soutien estimé à 3,7 milliards de dinars en 2010 (MADR, 2010).

Cependant à partir de l'année 2006, la situation a connu un changement avec l'arrivée du FNDIA où l'on constate une nouvelle logique dans l'accès aux fonds publics, accompagnée d'une baisse des taux des subventions aux exploitations agricoles.

La problématique du développement agricole durable s'impose comme une priorité stratégique nationale visant à la fois le développement économique, le progrès social et la lutte contre la pauvreté.

« L'agriculture et le secteur agroalimentaire représentent près de 23% de la population active. L'agriculture contribue à hauteur de 10% au PIB de l'Algérie et le chiffre d'affaires réalisé par l'industrie agroalimentaire représente 40% du total du chiffre d'affaires des industries algériennes hors hydrocarbures » (UBIFRANCE Algérie, 2009)

Ce même auteur explique que l'Etat Algérien, conscient de l'importance du secteur qui doit assurer la subsistance de 35 millions d'habitants et qui procure des emplois directs et indirects et fait vivre 13 millions d'Algériens en milieu rural, maintient son appui financier avec la mise en place d'un nouveau schéma directeur agricole, dénommé « Politique de Renouveau Agricole et Rural ».

L'approche filière qui a été confirmée par la politique du Renouveau Agricole et Rural est venue recentrer les nombreuses actions de soutien aux investissements pour intensifier la production et moderniser les exploitations agricoles en vue de créer une croissance internalisée et soutenue.

Une dizaine de filières ont été placées stratégiques (céréales et légumes secs, lait, viandes rouges et blanches, pomme de terre, tomate industrielle, oléiculture et phoeniciculture, semences, plants et géniteurs) au vu de leur rôle dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et les atouts dont elles disposent pour créer de la valeur ajoutée et rééquilibrer la balance commerciale.

Pour assurer la pérennité de ces filières, deux actions spécifiques ont été prises en charge par le renouveau agricole. La première concerne le système de régulation, visant notamment la sécurisation des agriculteurs en protégeant leurs revenus et la deuxième porte sur la modernisation et l'adaptation du financement et des assurances agricoles.

Ces filières font l'objet d'un suivi par les statistiques agricoles dans le cadre des contrats de performances conclus avec les 48 wilayas, disposent de conseils interprofessionnels dont le rôle principal est d'animer le développement de la filière (<http://www.aps.dz/50-ans-apres-l-independance-le.html>)

En marge de cette dynamique des activités agricoles, la croissance de la population Algérienne se poursuit toujours. Au 31 décembre 2010, nous étions 36,3 millions d'Algériens selon des données publiées le 24 mai 2011 par l'Office national des statistiques (ONS) via l'agence APS. Les hommes représentent 50,6 % de la population. A la fin de l'année en question, la population aurait franchi le cap des 37 millions d'habitants à 37,1 millions, selon les projections de l'ONS. Le dernier recensement général effectué en avril 2008 donnait une population de 34,8 millions d'habitants avec plus d'un tiers de la population qui vit en milieu rural.

Il faut dire que les programmes de soutien à l'agriculture en Algérie ne se limitent pas aux programmes cités plus haut, ils sont divers, et notre travail de recherche a pour ambition de présenter et d'analyser l'ensemble de ces programmes dans l'une des wilayas steppiques à savoir la wilaya de Laghouat, d'où la question :

Comment évoluent les dépenses des fonds publics dans la wilaya de Laghouat?

Sous question : les fonds alloués ont-ils permis aux agriculteurs, chefs de ménages dans la wilaya, l'accès aux ressources hydriques et à la terre?

L'hypothèse de travail

- Les différents types de fonds alloués depuis l'avènement du PNDA ont pu créer une dynamique au sein du monde rural en zones steppiques. Les subventions allouées ont permis une évolution positive de certains paramètres, tels que les superficies mises en valeur et celles irriguées, l'augmentation des productions agricoles et l'amélioration des rendements obtenus.

Méthodologie

Pour confirmer ou infirmer cette hypothèse, la démarche suivante a été privilégiée.

Dans un premier temps, une recherche bibliographique est réalisée dont l'objectif est de connaître les politiques de subventions agricoles dans le monde et en Algérie ainsi que les différents types de subventions et leurs évolutions.

Par la suite, une collecte de données est faite dans des institutions agricoles diverses au niveau local et régional (DSA, Forêts, CAW, CRMA, HCDS). Ces informations ont trait aux textes de lois, fonds et subventions de l'Etat pour le développement agricole et rural. Dans le tableau qui suit sont résumés les types de données collectées.

Institutions	Type de données collectées
DSA	Dossier APFA, programmes FNDA, FNRDA, FNDIA, FNRPA, FDRMVTC, FONAL, FSDRS, le FPZPP, le soutien énergétique et le budget sectoriel pour la wilaya de Laghouat. Données sur la production et santé animale, la production végétale, les superficies irriguées et systèmes d'irrigation développés.
Forêts	Les fonds : FLDDPS, FSDRS et programme développement rural.
CAW	Le fichier des agriculteurs de la wilaya de Laghouat
CRMA	Dépenses relatives au FNDA et FGCA (1995-2000)
HCDS	Dépenses relatives au FLDDPS, FSDRS, ...

Les entretiens semi-directs avec des responsables au sein des diverses administrations, constituent la base des techniques choisies pour la collecte de données. C'est un outil que nous avons jugé approprié à notre travail, car cet outil donne une certaine liberté à la personne interviewée et au même temps il permet à l'enquêteur de cerner sa question de recherche.

Pour répondre à notre question principale et vérifier notre hypothèse, nous avons essayé de produire une série statistique concernant les dépenses effectives réalisées sur les différents Fonds créés pour le développement agricole et rural, apprécier l'évolution des superficies mises en valeur dans le cadre de l'APFA et de la concession des terres agricoles, la dynamique des superficies irriguées et l'évolution des systèmes d'irrigation dans la wilaya. Suivre l'évolution des productions végétales et animales et juxtaposer ces données avec les données de départ

relatives aux potentialités des différentes zones et les perspectives de développement de la wilaya.

Le champ d'étude choisi est la wilaya de Laghouat, wilaya steppique à vocation agropastorale avec des parcours qui occupe 76,24% de la SAT et un cheptel de plus de 1,5 millions d'ovins et caprins et des périmètres qui offrent des potentialités agricoles importantes avec leurs productions de fourrages et de maraîchages dont la pomme de terre.

Chapitre I - Les subventions agricoles et rôle des Etats dans le développement agricole

Introduction

Le débat international prône une libéralisation des échanges économiques et en même temps on assiste à un protectionnisme affiché dans la majorité des pays du monde. « *Les grandes puissances agricoles comme les Etats Unis et l'Union Européenne ont mis plusieurs décennies à moderniser leur agriculture, construire leur indépendance alimentaire en protégeant leur marché intérieur.* » (Hacquemand, 2008).

La libéralisation du secteur agricole est beaucoup moins avancée que celle des secteurs industriels, et cela à cause essentiellement des subventions et mesures de soutien en faveur de ce secteur d'activité. L'intérêt de ces dernières réside essentiellement dans la stabilisation des prix sur les marchés intérieurs et le soutien des revenus des agriculteurs.

Dans le présent chapitre nous tenterons de définir la subvention agricole tout en citant quelques exemples de taux de subvention dans certains pays du monde. Ensuite, nous aborderons l'évolution des subventions agricoles en Algérie tout en décrivant le processus de la libéralisation de l'économie.

I.1. Qu'est qu'une subvention agricole ?

La littérature faite sur la question des subventions en général, notamment dans le secteur agricole, montre que ces dernières sont des montants -en principe non remboursables- attribuées par l'Etat, une collectivité territoriale, ou un organisme public, de manière structurelle ou renouvelable dans le but de soutenir la réalisation d'un objectif précis. Pour les bénéficiaires, elles peuvent être considérées comme des ressources stables voire même des capitaux propres.

L'accord "SMC" de Tokyo Round¹, ne considère comme subvention que « *la contribution financière faite par les pouvoirs publics ou par tout organisme public du ressort territorial d'un Membre, ou sur instruction de ceux-ci* ». (OMC, 2006)

Ce même rapport explique qu'une contribution financière des pouvoirs publics n'est pas une subvention tant qu'elle ne confère pas un "**avantage**". Ce dernier devient certain et son évaluation est facile quand il s'agit d'une aide financière directe. Mais, la question de l'avantage devient plus complexe dans certains cas (par exemple, comment et dans quelles circonstances un prêt, une participation au capital social ou l'achat d'un bien par les pouvoirs publics confèrent-ils un avantage?). Cette condition que la subvention doit avoir un avantage, n'est que partiellement abordée par l'Accord SMC. Même les participants aux négociations du Cycle d'Uruguay « *n'ont pas pu s'entendre sur le point de savoir s'il faut déterminer l'existence d'un avantage par rapport à un critère commercial ou par rapport aux coûts encourus par les pouvoirs publics qui accordent la subvention* ». (OMC, 2006)

¹ Le septième cycle du GATT, négocié à Genève et dit Tokyo Round (ou Nixon Round), se traduit par d'autres réductions importantes des droits de douane. C'est aussi la première fois que le GATT s'attaque au dossier des obstacles non tarifaires, qu'il établit des codes de conduite en la matière et qu'il commence à réduire les obstacles au commerce des produits agricoles. Le Tokyo Round accorde un traitement préférentiel aux pays en développement. **14 septembre 1973-12 avril 1979**

Les subventions sont scindées en trois types *i*) les subventions d'équipement, versées en vue de contribuer à l'acquisition d'une immobilisation, *ii*) Les subventions d'exploitation sont des subventions dont bénéficie l'entreprise pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou alors pour faire face à certaines charges d'exploitation *iii*) les subventions d'équilibre, versées aux entreprises publiques affectées par des conditions d'exploitation déficitaires (OMC, 2006)

Par ailleurs, une subvention est toujours une dépense publique qui ne doit pas être confondue avec le soutien qui « est un concept plus large que subvention » et qui n'est pas toujours une dépense publique. Les droits douaniers par exemple, sont une recette pour le pays importateur et une mesure de soutien pour les producteurs de ce pays. (Anonyme, 2008)

Les objectifs des subventions sont divers. « *Elles peuvent être directement ou indirectement liées à la production, à l'exportation, à l'utilisation d'intrants, à l'irrigation, à la commercialisation ou la mise en œuvre de mesures agro-environnementales. Les subventions peuvent être calculées par zone, par exploitation, par surface, par tête de bétail ou pour des quantités produites. Elles garantissent des revenus aux producteurs, des prix aux consommateurs ou plus globalement la sécurité ou la souveraineté alimentaire* ». (Anonyme, 2008)

L'attribution des subventions est diversement appréciée selon que l'on soit décideur, producteur, consommateur ou simplement contribuable. « *La complexité du sujet est à la mesure des polémiques qu'il suscite aussi bien à l'échelle d'un pays que dans les négociations commerciales internationales* ». (Anonyme, 2008)

En effet, les bénéficiaires des subventions sont de fait privilégiés par rapport à d'autres et dans un tel système politique, en principe chacun doit être traité de façon égale et si quelqu'un obtient une subvention, alors toute autre personne dans une situation similaire doit également l'obtenir. Une des principales justifications des subventionnements est que l'action aura un effet positif pour tout le monde (c'est en fait la notion de l'avantage citée plus haut) même ceux qui ne reçoivent pas la subvention. C'est ainsi qu'on les souhaite toutes à la fois transparentes, ciblées, efficaces, adaptées, flexibles, équitables, découplées et sans effet de distorsion du marché (OMC, 2006)

Les pays subventionnent leur agriculture selon différents degrés. L'Australie, le Brésil et l'Argentine,... etc., sont des Etats qui subventionnent faiblement leurs agricultures. Dans ces pays, l'estimation du soutien aux producteurs (ESP)² varie de 0,2 (Brésil) à 10 %. Parmi ces pays on trouve notamment les pays du Groupe de Cairns et du G20. Contrairement aux États-Unis, et l'UE qui subventionnent fortement leurs agricultures. L'ESP est de 17 % pour les premiers et de 34 % pour les seconds. Mais, ces subventions sont critiquées, notamment car ces États sont exportateurs nets de denrées agricoles. Et enfin des pays importateurs nets protectionnistes, dont certains d'entre eux maintiennent des niveaux de soutien très élevés (estimations supérieures à 40 %) pour sauvegarder l'agriculture dans leurs frontières. Ces pays sont groupés dans le G10 : Suisse, Japon, Norvège, Corée du Sud... (OMC, 2006)

Les objectifs de ces subventions sont variables :

² C'est le plus fondamental des indicateurs utilisés par l'OCDE, en plus des indicateurs : Estimation du soutien aux consommateurs (ESC), Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG) et l'estimation du soutien total (EST). Quand à l'OMC, elle utilise la mesure globale de soutien (MGS).

- maintien d'une production agricole dans certains pays (Japon) ou régions ;
- soutenir le revenu des agriculteurs, par des aides directes et des prix garantis ;
- stabiliser les prix sur les marchés intérieurs ;
- assurer l'indépendance alimentaire ;
- permettre l'exportation de denrées agricoles ;
- favoriser la modernisation et la réorientation des exploitations agricoles (exemple des CTE).

Les subventions sont dites "spécifiques", si le programme de subventions limite le subventionnement à certains sous-groupes à l'intérieur de ces catégories. Plus le groupe de destinataires (potentiels) est défini de façon étroite, plus le programme de subventions est considéré comme "spécifique". En revanche, les subventions qui s'adressent à un large éventail de destinataires (potentiels) sont souvent qualifiées de subventions "générales". (OMC, 2006)

I.2. Processus de libéralisation de l'économie et subventions agricoles en Algérie

Le processus de la libéralisation de l'économie en Algérie est marqué par la relance des réformes économiques dès 1987³. Ces dernières se sont accélérées au cours de la première moitié des années 1990, suite à l'application du programme d'ajustement structurel. Les résultats de ces réformes pour le secteur agricole se sont traduits, entre autres, par la suppression des subventions (directes ou indirectes) destinées au soutien des prix à la production ainsi qu'aux équipements et intrants agricoles.

Toutefois, et malgré le libéralisme et les difficultés que rencontrent les Etats dans le contrôle des activités économiques « *l'interventionnisme ne semble pas céder du terrain dans certains secteurs d'activité comme l'agriculture. Les pouvoirs publics tentent de préserver à tout prix leurs prérogatives de régulation des marchés intérieurs tout en essayant de les adapter au mieux aux règles des échanges internationaux* » (Yakoubi, 2004).

Siroen (1998) dans Bessaoud (1999) souligne, qu'« *il revient aux Etats d'assurer la stabilité de leurs économies intérieures et de respecter un certain nombre de règles du jeu, afin que les politiques intérieures soient compatibles entre elles* ». Cette situation reflète une situation d'« internationalisation » qui suggère une participation efficiente des Etats dans la gestion des flux économiques. Ainsi, certains auteurs défendent l'idée « *d'un retour en force de l'Etat* », son

³Il faut dire que ces réformes sont précédées par celle de l'APFA. La loi n° 83-18, du 13 août 1983, relative à l'accèsion à la propriété foncière agricole (APFA), entrée en vigueur en 1984, porte sur des terres relevant du domaine de l'État situées en zone saharienne ou présentant des caractéristiques similaires – cas des régions steppiques – ainsi que sur les autres terres relevant du domaine public et susceptibles d'être utilisées, après mise en valeur, pour l'agriculture. Toute personne physique jouissant de ses droits civiques ou toute personne morale de statut coopératif, de nationalité algérienne peut, dans le cadre de cette loi, acquérir des terres agricoles ou à vocation agricole, dans les zones concernées, au prix du dinar symbolique et à condition de la mettre en valeur par ses propres moyens ; le transfert de propriété public/privé étant assorti d'une condition résolutoire de cinq ans (sauf cas de force majeure) pour la mise en valeur de la terre, selon un programme élaboré par l'acquéreur et avalisé par l'administration (Ben Hounet Y et al, 2011).

En fait, la loi relative à l'APFA reprend le principe, que l'on retrouve dans le droit musulman et dans d'autres traditions juridiques, de la vivification (*ihyâ*) de la terre comme moyen d'appropriation. Ainsi, quiconque vivifie une terre en la cultivant, en la restaurant ou en la rendant utile d'une autre manière, en acquiert la propriété. (Ben Hounet Y et al, 2011)..

intervention s'impose sous une forme différente, mais son «*retour s'est imposé à tous les niveaux de décisions : régional, national et local*».

Selon Bedrani et Al, 1997, les politiques de subvention «*explicites*» à l'agriculture et aux agriculteurs ne sont conçues qu'en 1982 et mises en œuvre à partir de 1983, en faveur des équipements et intrants agricoles en soutenant leurs prix et s'étendent jusqu'à l'année 1988. A partir de cette date, on assiste à la suppression de ce type de subvention qui se voit remplacer par celles aux produits agricoles. En effet, une prime d'incitation est instaurée aux producteurs céréaliers sur de longues périodes afin de leur permettre de planifier leurs productions.

Néanmoins et d'après ce même auteur depuis la mise en place de ces mesures d'incitation «*les montants des subventions à la production des produits agricoles, effectivement versés, s'avèrent relativement modestes quand on les compare aux dépenses totales de l'Etat*». Cet état de fait trouve son explication «*probablement*» dans le fait que les prix garantis se trouvent souvent en-dessous des prix du marché, qui poussent les producteurs céréaliers à vendre leurs produits en outrepassant les organismes étatiques responsables de la régulation des prix. Cette situation peut également s'expliquer par la lourdeur du système d'octroi des subventions, comme c'est le cas pour la production du lait de vache (Bedrani et Al, 1997).

A partir de l'année 1995, on assiste à l'annulation quasi générale des subventions (équipements, intrants et produits agricoles). En fait, durant cette période les subventions «*générales*» sont remplacées par d'autres «*spécifiques*» à certains investissements, comme celles accordées à la production laitière, aux plantations comme le palmier et la pomme de terre, à l'hydraulique agricole et l'irrigation.

L'année 2000, voit la mise en place d'un programme ambitieux, à savoir le PNDA, d'appui à la relance économique qui vise l'instauration d'une dynamique de l'économie nationale. Cet interventionnisme de l'Etat Algérien se concrétise également dans la volonté d'adopter de nouveaux concepts utiles au bon déroulement des actions sur le terrain. En effet, la maîtrise de certaines notions telles que, la participation, le développement intégré et durable, la notion du territoire et notamment les concepts de déconcentration et de décentralisation, s'avère indispensable. C'est ainsi que l'encadrement au niveau des structures décentralisées, notamment les DSA, les conservations des forêts et les chambres d'agriculture, prend une part importante dès le lancement du PNDA, afin de pouvoir assurer une implication effective des professionnels du terrain.

En 2002, le PNDA s'élargit à la dimension rurale et devient PNDAR, tout en gardant les mêmes objectifs recherchés par le PNDA. En effet, il traduit aussi «*la volonté de mettre en place une dynamique de développement local et décentralisé, avec implication des acteurs locaux (institutions publiques et administrations techniques, collectivités locales, organisations professionnelles, associations, groupements villageois, communautés locales...)*» (Bessaoud, 2006).

L'année 2005, en plus de la formalisation de la Politique de Renouveau Rural, a vu la consolidation de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement Rural Durable (2005-2015). Ce dernier programme a nécessité la réalisation «*d'inventaire et d'études portant sur le monde rural sans précédent*» (Bessaoud, 2006). Ce même auteur explique que dès l'installation du Secrétariat d'Etat au Développement Rural des organisations internationales telles que la FAO, le PNUD, la Banque Mondiale, CIHEAM..., des bureaux d'études (CENEAP et BNEDER), des universitaires et des expert - consultants privés ont été mobilisés pour produire

d'une part, des études diagnostic portant sur les communes rurales (sur la situation sociale et matérielle, les conditions économiques, le contexte écologique, les organisations communautaires et les institutions du développement rural), les contraintes et besoins des populations, et contribuer d'autre part à la définition de la stratégie Algérienne de développement rural (Bessaoud, 2006).

L'année 2009 a vu le lancement de la politique du renouveau agricole et rural. Au cours de ce programme le rôle d'un grand nombre d'acteurs publics a été redéfini, à travers une révision de leur statut, l'assainissement de leur situation, la restructuration de leurs services ou le renouvellement de leurs organes de gouvernance. Parmi les nombreuses réorganisations, trois mesures sont particulièrement orientées vers le secteur privé. Ce sont :

- le recentrage des missions de la Banque de l'Agriculture et du développement rural (BADR) dans l'objectif de faciliter l'accès au crédit et au soutien public ;
- l'entrée effective en opération de l'Office National des terres Agricoles (ONTA), pour faciliter et sécuriser l'accès au foncier agricole ;
- la dynamisation de l'interprofession par la création et la responsabilisation des conseils interprofessionnels par filière et par pôle régional (MADR, 2012).

Il faut dire qu'à partir de l'an 2000, le retour de l'Etat pour le développement de l'agriculture est plus fort et se concrétise à travers les subventions allouées en faveur de ce secteur (ces points seront développés ultérieurement).

Conclusion du chapitre I

Le système des subventions agricoles en Algérie connaît une progression positive depuis les années 1980. Le passage de subventions dites générales à celles spécifiques traduit à notre sens la volonté des autorités publiques de mettre en place des politiques de subventions ciblées, efficaces et équitables, susceptibles de concilier les intérêts des consommateurs et des producteurs en particulier. Toutefois, ce qui reste difficile à cerner c'est l'«avantage» qu'assurent les subventions, car l'objectif privilégié des subventions agricoles demeure la protection du marché national.

Pour atteindre ce but et pour promouvoir l'agriculture Algérienne, l'Etat déploie depuis l'année 2000 des moyens financiers et humains considérables, voir même la création ou rendre opérationnelles certaines institutions telles que l'ONTA pour la sécurisation du foncier agricole.

Chapitre II - Fonds de l'Etat et subventions agricole en Algérie (1995-2011)

Introduction

La politique agricole Algérienne au milieu des années 1990 a connu le lancement de programmes financé par le FNDA, pour le soutien des actions de mises en valeur et les investissements à la ferme, entre autre le programme Lait. Ce choix de la filière est justifié par l'Etat, du fait que les politiques des prix appliquées pour cette dernière «*ont conduit à l'apparition de deux systèmes de prix où la distorsion est très prononcée : un système de prix à la production qui n'a jamais réellement fonctionné et un système de prix à la consommation qui coûte cher et qui pénalise le producteur* » (Rekis, 1997)

Depuis le début des années 2000, trois principaux programmes ont vu le jour à savoir le PNDA, le PNDAR et la politique du Renouveau Agricole et Rural. Dans le contenu desdits programmes, il faut signaler que le développement agricole et la question de la sécurité alimentaire sont au centre des préoccupations nationales. Ces programmes se suivent et se complètent à travers la mise en œuvre d'un ensemble de mesures, parmi elles, la mise en place d'un système de subventions aux investissements agricoles. Ils ont pour but le développement et la modernisation des exploitations agricoles par la mise en place d'importants investissements et l'octroi de subventions pour accroître les productions agricoles, les exportations, stabiliser les populations rurales par la lutte contre la pauvreté et l'exclusion en milieu rural.

Ce chapitre expose les différents fonds créés pour le développement agricole sur la période 1995-2011 et mis en œuvre dans le cadre de ces différents programmes, à savoir le FNDA, le FNRDA, le FNDIA, le FNRPA, le FDRMVTC, le FPZPP, le FLDDPS, le FSDRS et le FSAEPEA.

Le soutien des prix des produits énergétiques utilisés en agriculture mis en œuvre en 1998 est reconduit et consolidé sous les Fonds FNRDA et FNDIA en 2000, vu l'importance des charges générées par la consommation de gasoil et de l'électricité dans la pratique de cultures stratégiques (céréales, fourrages, pomme de terre et palmier dattier) selon les zones, Littoral et sublittoral, les Hauts plateaux et le Sud⁴.

Un dispositif de soutien destiné aux jeunes chômeurs du secteur diplômés des différentes institutions de formation agricoles est également mis en œuvre pour accompagner le PNDA en 2002.

Le FONAL est un Fonds mis en place pour le soutien à l'habitat rural qui vise la revitalisation des espaces agricoles et ruraux, la stabilisation des populations rurales et le retour des populations ayant fuit les agglomérations isolées ou touchées par l'insécurité. Ce Fonds est venu consolider et compléter les programmes du PNDA.

⁴ Pour la zone Sud, le soutien à l'énergie électrique a évolué de 1600 DA/ha en 1998, à 2500 DA/ha en 1999 et a été fixé à 3500 DA/ha en 2002.

II.1 Présentation des différents programmes et fonds pour le développement agricole et rural

Le tableau ci-après est réalisé à partir de divers documents consultés et les entretiens réalisés au niveau de la DSA de Laghouat, la conservation des forêts et le HCDS de Djelfa. Il retrace l'évolution et le contenu des programmes et fonds en faveur du secteur agricole.

Tableau 1. Description des fonds de l'Etat selon leur contenu

Fonds	Contenu du fonds	Observations
FGCA	Aide à la reprise de l'activité agricole suite à des calamités agricoles. Indemniser, totalement ou partiellement, les risques non assurables affectant les exploitations agricoles suite aux calamités agricoles.	Les activités devant faire l'objet d'aide à la reprise ou d'indemnisation sont celles de nature agricole telles que définies par l'article 45 de la loi n°08-16 du 3 août 2008.
FNDA (1995-2000)	Subventions spécifiques : mise en valeur des terres et amélioration foncière, aménagements hydrauliques, plantations et élevage.	Taux de subvention : 50% pour toutes les actions.
FPZPP (2000)	Soutiens aux actions de développement de la santé animale, contrôle des abattages obligatoires décidés à la suite d'épizooties ou de maladies infectieuses, les campagnes prophylactiques, les actions de protection phytosanitaire, les indemnités de pertes ou de dommages occasionnés aux exploitants du fait des opérations de lutte contre les maladies et ennemis des cultures, la lutte préventive pour la sauvegarde des cultures.	Compte d'affectation spéciale n° 302-071 intitulé "Fonds de la promotion zoo-sanitaire et de la protection phytosanitaire - FPZPP"
FNRDA⁵ (2000-2006)	Extension des subventions spécifiques à d'autres actions et productions.	C'est le regroupement de deux anciens fonds, le FNDA et FGPPA ⁶ .

⁵ FNRDA : établi par la loi de finances de 2000 à titre de compte budgétaire spécial (No. 302-067). Ses principales sources de financement sont le budget de l'Etat et ses dépenses couvrent essentiellement les activités d'investissement agricole et rural.

⁶ Le compte d'affectation spéciale n°302-052 intitulé « Fonds National de Développement Agricole » (FNDA), et le compte d'affectation spéciale n°302-067 intitulé « Fonds de Garantie des Prix à la Production Agricole » (FGPPA) sont regroupés en un seul compte d'affectation spéciale n°302-067 qui s'intitule désormais «Fonds National de Régulation et de Développement Agricole » (FNRDA)

FLDDPS (2002)	Actions pour la protection des parcours steppiques, le développement des productions animales et de valorisation des produits de la steppe.	compte d'affectation spéciale n°302-109 intitulé « fonds de lutte contre la désertification et développement du pastoralisme de la steppe » FLDDPS
FDRMVT (2003)	Mise en valeur des terres avec réalisation d'ouvrages à usage individuel ou collectif	
FNDIA (2006)	Subventions à l'investissement agricole.	Le FNRDA est scindé en deux fonds : FNDIA et FNRPA
FNRPA (2006)	Primes à la production (lait, céréales, légumes secs pomme de terre et tomate industrielle)	-Conventions avec l'ONIL (Office National Interprofessionnel du lait et des produits laitiers) -Convention avec l'OAIC pour la vente des céréales -Convention avec les opérateurs
FSDRS⁷ (2006)	Operations de revitalisation des espaces oasiens, extension des superficies par la plantation de nouvelles palmeraies, projet de mise en valeur intensive, désenclavement local, promotion des énergies solaires et éoliennes...	
FSAEPEA (2009)	Subventions aux éleveurs et aux petits exploitants agricoles	
FONAL (2002)	Construction d'une nouvelle habitation. Aménagement et /ou extension d'une habitation existante	Les services agricoles sont membres des commissions de daïra et de wilaya.

Source : fait à partir des données collectées, 2012

⁷ Le **FSDRS** concerne treize (13) wilayas qui recouvrent une superficie de 2.058.543 km² et concentre une population de 4.032.483 habitants (RGPH 98), soit 83,97 % de la superficie totale du pays et 13,75% de l'ensemble de la population nationale.

II.2 Evolution des différents fonds pour le développement agricole et rural

Les données recueillies et la lecture du tableau ci-dessus nous permettent de faire les commentaires suivants.

Au départ (1995-2000), c'est-à-dire juste après l'application du PAS et la suppression de toutes les subventions, l'Etat reprend des subventions spécifiques aux mises en valeur des terres (construction de bassins, fonçage, curage et équipements de puits, réalisation et équipements de forages), l'acquisition de matériel agricole et des équipements hydrauliques pour la réhabilitation de la production laitière (cultures fourragères) et le développement de la culture de la pomme de terre. Les taux de subventions sont alors de 50% des réalisations, payées sur présentation des factures pour toutes les actions confondues.

Pour les fonds de l'Etat, FNRDA et du FNDIA, les procédures d'accès aux soutiens sont restées les mêmes, les changements ont concerné principalement les montants du soutien et les actions soutenues.

A partir de 2000 et avec la création du FNRDA (2000 à 2002), qui verse des prix minimums garantis (PMG), les montants de soutien étaient fixes. Chaque action avait son montant spécifique. Ces montants représentaient 70%, 80% jusqu'à 100% du total d'investissements à réaliser à travers toutes les zones du pays. C'est le cas pour les équipements d'aspersion, goutte à goutte, la réalisation des bassins d'accumulation de l'eau, l'acquisition des équipements de pompage, la réalisation de forages, de puits, achat d'intrants et plants, etc.

De 2003 à 2006, les montants de soutien sont fixés à 30 % pour la majorité des actions, sauf pour certaines d'entre elles, telles que l'acquisition de ruches pleines et primes de naissance pour l'élevage équin.

Avec la fin du FNRDA et son remplacement par le FNDIA (les décisions N°259 et N°2023), les montants du soutien sont restés à 30 %, sauf pour les équipements d'irrigation qui ont évolué en 2011, ils ont atteint 50% dans le cadre de l'application de la décision N°161 du 07 Avril 2010 définissant les mécanismes de mise en œuvre du soutien sur le fonds national de développement de l'investissement agricole « FNDIA » pour l'acquisition d'équipements d'irrigation au titre du programme annuel 2010 pour la décision N° 2023. Ceci montre la place et l'importance de ce programme pour le développement de l'hydraulique agricole et de l'économie de l'eau, et dont l'objectif principal est de permettre aux agriculteurs l'accès à la ressource en eau et permettre sa bonne gestion à travers la généralisation de l'utilisation des systèmes économiseurs d'eau.

Au cours de l'année 2001, le FNRDA a connu également un changement avec l'apparition des attestations de services faits (ASF). Lors du lancement de ce programme, le paiement du soutien au niveau de la banque se fait sur la seule présentation de l'ordre de virement signé par le DSA. En 2002, on assiste à l'intégration des bureaux d'études agricoles (unités d'études conseils agricoles) qui sont créés dans le cadre du programme jeunes investisseurs mis en place en faveur des jeunes diplômés en agriculture sans emploi. Ces bureaux d'études sont mis à la disposition

des fellahs pour la réalisation d'études technico-économiques censées orienter ces derniers selon le schéma directeur de la wilaya, les potentialités réelles de la région et de leurs exploitations.

Avec l'application de la décision N°259 relative au FNDIA, on assiste à la suppression de certaines actions du dispositif telles que les subventions aux chambres froides et mini-laiteries.

En 2009, pour la mise en œuvre du FNDIA (la décision n° 2023) qui se trouve être une partie du programme du renouveau agricole et qui a remplacé le PNDAR, certains changements sont retenus. Pour les plantations arboricoles et viticoles, il y a spécification de l'éligibilité au soutien suivant les régions. La wilaya de Laghouat qui se trouve en zone steppique n'est plus éligible au soutien des rosacées à pépins, agrumes et vigne. Pour la création d'un verger oléicole en intensif, il est exigé l'existence d'une source d'eau dans l'exploitation.

Par la suite, plusieurs décisions sont venues compléter et modifier la 2023, à savoir :

- La décision n° 227 du 7 avril 2009, qui concerne les actions relatives à l'irrigation (intégration du programme leasing avec la BADR), l'achat d'engrais et l'acquisition de génisses pleines pour le programme Lait.

- La décision n° 161 du 7 avril 2010, qui concerne les actions relatives à l'irrigation, l'annulation du programme leasing et intégration des opérateurs économiques pour les réalisations (04 entreprises conventionnées par le MADR : Chiali - Anabib - Irriplast et Agro-industrie)

- La décision n° 522 du 12 juillet 2011, qui concerne les actions relatives à l'irrigation (programme de l'économie de l'eau) pour lesquelles les taux de soutien sont passés de 30 à 50 % avec l'intégration des subventions aux pivots dans ce programme. Pour permettre une plus large prise en charge du programme, il est décidé l'intégration des opérateurs économiques locaux en plus des bureaux d'études et de suivi spécialisés en hydraulique qui sont conventionnés avec la DSA.

- La décision n° 160 du 07 Avril 2010, relative au programme de développement de l'oléiculture, avec des montants de soutiens fixes.

Le Fonds de Mise en Valeur des Terres (FMVTC) est modifié en 2003 pour devenir le Fonds de Développement Rural et de Mise en Valeur des Terres par la Concession (FDRMVTC). Il est mis en œuvre pour le soutien à l'investissement pour des projets publics comme concessions dans les zones montagneuses, steppe et sahara.

Conclusion du chapitre II

A la lumière de ce qui a été développé dans ce chapitre, il apparaît que le système de subventions mis en œuvre a connu de nombreuses évolutions et tente de répondre aux objectifs de l'Etat qui visent essentiellement l'organisation et la régulation de l'économie nationale en général et permettre aux agriculteurs l'accès et la gestion des ressources naturelles, terre et eau, en particulier pour un développement agricole et rural durable. Les subventions allouées de façon peu étudiée et généralisée au début du PNDA, tente de répondre actuellement aux spécificités agro climatiques et potentialités des régions et d'orienter d'une manière raisonnée les systèmes productifs.

La politique agricole a connu un début d'orientation à partir du milieu des années 1990 et de manière plus importante à partir de l'an 2000 vers la relance du secteur sur de nouvelles bases pour faire face aux risques de la dépendance alimentaire sur le marché mondial et rendre à l'agriculture sa place comme l'un des secteurs porteurs de l'économie nationale et générateur de richesse aux ménages ruraux.

Chapitre III - Le contenu et les réalisations des différents programmes dans la wilaya de Laghouat (1995-2011)

Introduction

La wilaya de Laghouat est l'espace géographique sur lequel vont porter nos analyses. C'est une wilaya qui offre des potentialités agricoles certaines qui plaident pour le choix de ce territoire comme cadre d'étude privilégié.

Nous tenterons, à travers ce chapitre, de présenter succinctement la wilaya de Laghouat. La présentation des potentialités agricoles et socio-économiques de la wilaya va faire l'objet de plus de détails dans le chapitre IV. Seront abordées aussi dans ce chapitre les subventions allouées et les réalisations du soutien de l'Etat dans le cadre des différents programmes de développement du secteur agricole.

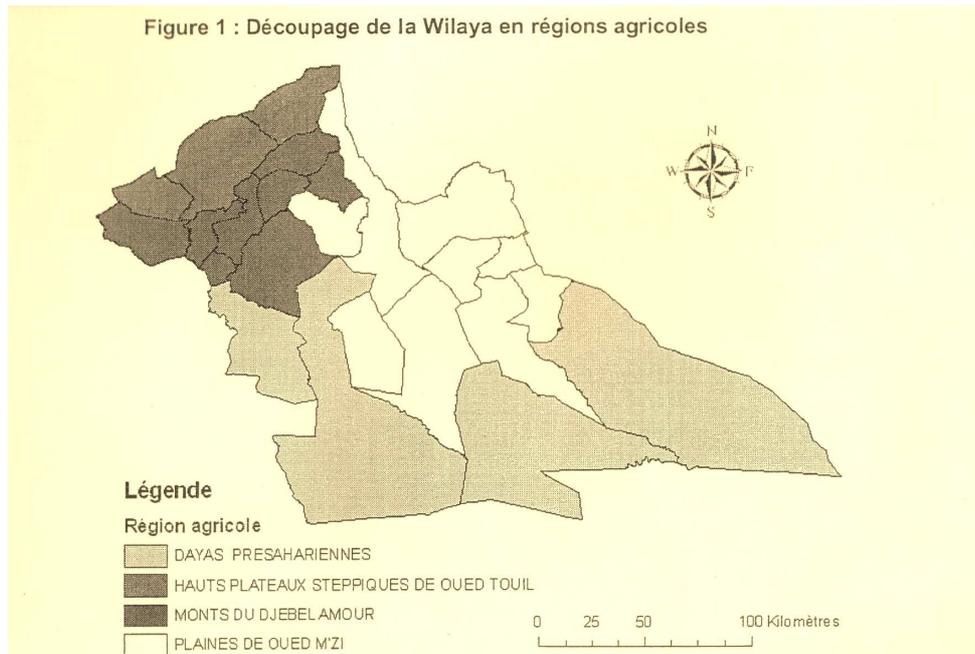
Pour réaliser ce travail, toutes les institutions, à caractère agricole, présentes sur le territoire de la wilaya ont été sollicitées pour la collecte de données nécessaires à l'analyse. Toutefois, l'accent est mis sur les données de la Direction des Services Agricoles, car l'accès aux autres informations demeure une problématique et un réel frein au travail de recherche.

III.1 Présentation de la wilaya de Laghouat

III.1.1 Localisation et géographie

Située dans la région Sud de l'Algérie, la wilaya de Laghouat est située à la limite septentrionale du Sahara et s'étend sur une superficie de 25.052 Km². Elle est limitée au Nord et Nord-est par Djelfa, au Nord-Ouest par Tiaret, au Sud par Ghardaïa et à l'Ouest par El Bayadh. La carte ci-après renseigne sur deux grands ensembles géographiques.

Il s'agit de la zone de l'Atlas Saharien située au Nord-Ouest de la wilaya. Cette zone est caractérisée par des altitudes allant de 1000 à 1700 m et par un relief accidenté. Le climat y est de type continental et la pluviométrie y varie de 300 à 400 mm par an. L'essentiel de cette zone est constitué de pacages et parcours, mais aussi de nappes alfatières et de vieux massifs forestiers. Cet espace géographique renferme les 12 communes des hauts plateaux steppiques de l'Oued Touil et les Monts de Djebel Amour.



Source : DSA de Laghouat, 2012

L'autre zone c'est celle des hauts plateaux et des plateaux Sahariens. Elle est caractérisée par des altitudes allant de 700 à 1000 m. Son climat est de type saharien et la pluviométrie y varie de 50 mm par an au Sud à 150 mm par an au centre. Cette zone est constituée de vastes étendues steppiques et comprend les 12 communes des plaines de l'Oued M'zi et Dayas présahariennes.

III.1.2 Données socio-économiques

La wilaya de Laghouat est essentiellement agro-pastorale; cette vocation est ancestrale et marque la région depuis la nuit des temps, les parcours steppiques occupent 76,24% de la SAT pour un cheptel ovin de 1.556.275 têtes en 2011 (DSA de Laghouat, 2012). Quand à la SAU irriguée elle est de 31.270,69 ha soit 42,8% de la SAU, réparties majoritairement sur les 12 communes du Sud de la wilaya.

Les ressources en eaux superficielles sont localisées dans l'atlas saharien; leur faible importance est liée à l'irrégularité du régime pluviométrique et à la forte évaporation. Les principaux Oued sont : Oued M'Zi , Oued Touil et Oued Medsous.

La faiblesse et l'irrégularité des précipitations, la présence d'une saison absolument sèche (l'été), font de l'irrigation une nécessité pour la conduite des cultures dans la wilaya.

La population rurale de la wilaya est de 223.867, soit 46,9 % de la population totale qui est de 477.328 habitants selon les résultats du RGPH 2008. Le taux d'accroissement inter censitaire (RGPH 1987/2008) est de 2,17, ce qui est bien supérieur à la moyenne nationale (1,49) et place la wilaya parmi les 4 wilayas ayant connu le plus fort accroissement démographique depuis 1987 (étude SOGREAH, 2009).

Plus de 70% de la population est concentrée au niveau des chefs-lieux de communes. Une assez forte concentration de la population est constatée au niveau des communes de Laghouat (332 hab./km²) et d'Aflou (170 hab./km²) comparativement aux autres communes où cette densité ne dépasse pas 50 hab./km²).

Vu les spécificités de la région, le secteur privilégié demeure l'agriculture qui emploie 25% de la population active, l'activité industrielle est modeste sur l'ensemble de la wilaya. En effet, on dénombre en 2008 seulement 2 zones industrielles, la première située dans l'agglomération de Laghouat, la seconde dans celle de Hassi R'mel. On compte également 3 zones d'activités fonctionnelles localisées dans les communes de Laghouat, Aflou et El-Assafia (DPAT, 2010).

III.1 Programme DSA

Nous allons présenter dans ce qui suit, les fonds gérés et suivis par la Direction des Services Agricoles qui sont classés et présentés par ordre chronologique.

a- Le Fonds National de Développement Agricole (FNDA)

Dans le cadre de la mise en œuvre des textes régissant le FNDA⁸, les exploitations agricoles dans la wilaya de Laghouat, ont bénéficié de ce fonds entre 1995 et 2000. La DSA propose de développer certaines activités par creneaux et par zone et cela en conformité avec les orientations des textes réglementaires en vigueur et les potentialités existantes au niveau de la wilaya. Les actions retenues sont :

- La mise en valeur et le développement des superficies irriguées ;
- l'amélioration foncière et en particulier les opérations de désensablement pour sauver les investissements réalisés ;
- l'intensification de certaines cultures stratégiques à savoir les cultures fourragères et la culture de la pomme de terre ;
- La revivication des vergers arboricoles ;
- Le développement de l'apiculture par la valorisation des petits élevages.

Dans le cadre de sa mise en valeur, les axes de développement concernent l'amélioration foncière, la mobilisation de l'eau ainsi que l'équipement hydraulique des exploitations agricoles. L'amélioration foncière a touché les exploitations ayant investi et dont le problème crucial est l'ensablement tel le cas dans la zone agricole de la commune de Benaceur benchohra. La mobilisation des ressources en eau, dont les actions ont concerné la réalisation de puits et forages et la construction de bassins. A la moitié des années 1990, et avec l'avancement des opérations de l'électrification, le volet de l'équipement hydraulique devait permettre la

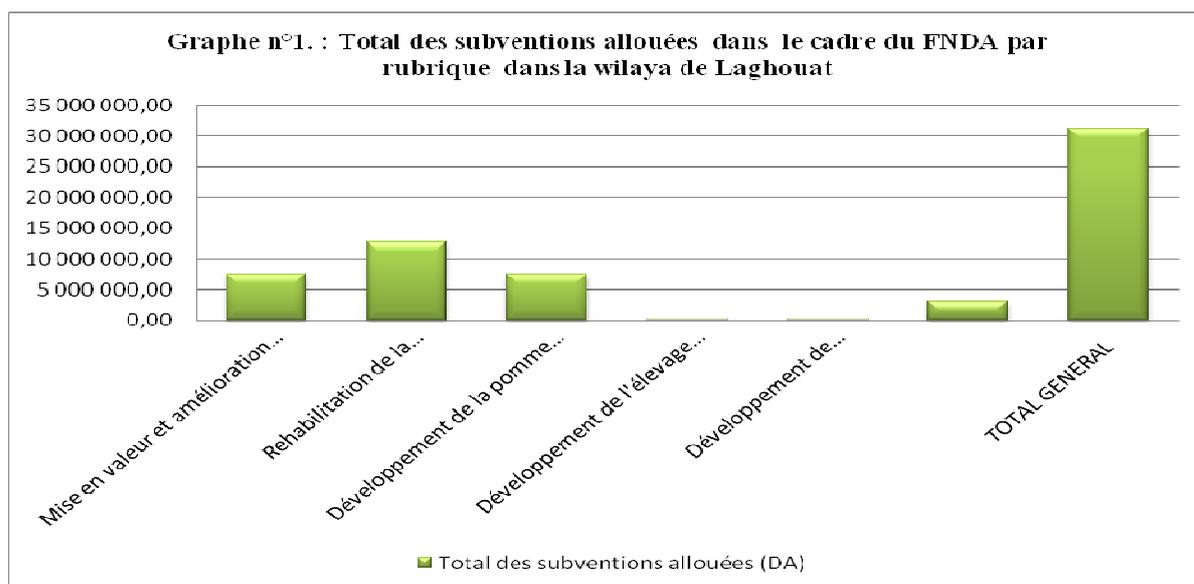
⁸ la circulaire interministérielle N° 63 SM/91 du 23/01/1991 et l'instruction N° 019 du 30/12/1990 fixant les modalités de fonctionnement du compte spécial du trésor n°302-052)

reconversion des équipements des exploitations agricoles dans les communes de Benaceur Benchohra, Laghouat et Tadjmout. (DSA, 1996)

L'investissement à la ferme avec les programmes de réhabilitation de la production laitière (acquisition de matériel agricole pour le développement des cultures fourragères, pompes et matériel d'aspersion, abreuvoirs, machines à traire et cuves réfrigérantes), le développement de la pomme de terre (acquisition de matériel d'aspersion), développement de l'élevage apicole (achat de ruches vides et pleines), le développement de l'arboriculture fruitière (achat d'arbres fruitiers à pépins et à noyaux) et le développement de l'élevage camelin (prime à la réhabilitation de l'élevage).

Dans le cadre du programme d'investissement et conformément aux orientations du FNDA, la DSA propose aux services centraux du ministère de l'agriculture, des fiches techniques par activité et par zone pour satisfaire une demande importante des agriculteurs de la wilaya.

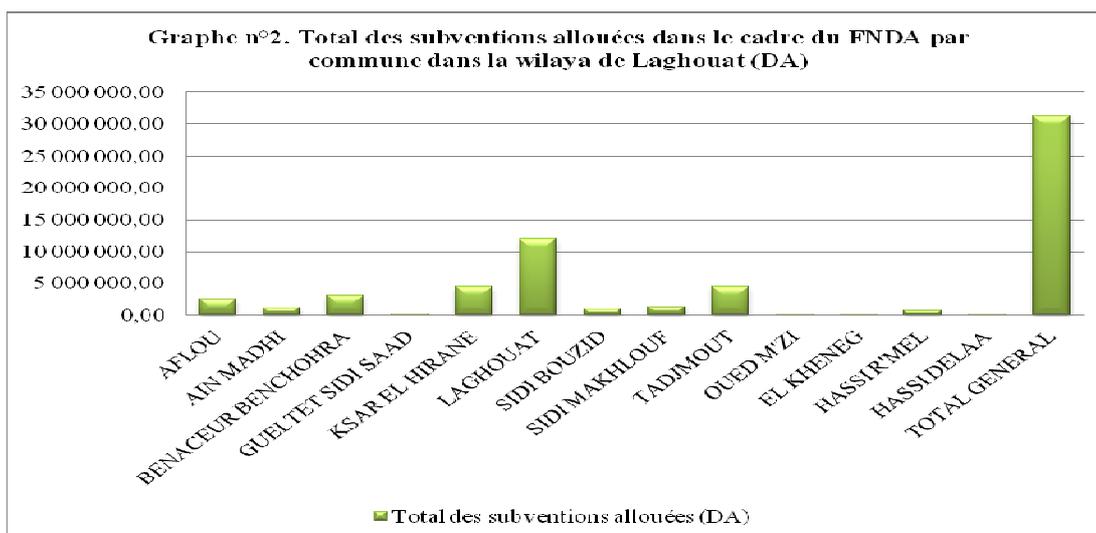
Le graphique ci-dessous montre les niveaux de subventions allouées et consommées de 1995 à 2000, ainsi que les actions qui ont été le plus demandées par les agriculteurs lors de la mise en œuvre de ce Fonds, avec respectivement 41,11% des réalisations pour le programme de réhabilitation de la production laitière⁹, 24,25% pour celui du développement de la pomme de terre et 24,17% pour la mise en valeur et amélioration foncière.



Source : fait à partir des données de la DSA, 2012

Dans le graphe n°2, Nous pouvons voir l'importance de ces subventions par commune. Les communes les plus touchées sont Laghouat, Tadjmout, Ksar El Hirane, Benaceur Benchohra et Aflou, dans des proportions beaucoup moins importantes pour les communes de Sidi Makhlof, Sidi Bouzid, Ain Madhi, Hassi R'mel, Gueltet Sidi Saâd, El Kheneg et Hassi Delaa.

⁹ Instruction ministérielle n°903 SPM du 18/11/1996, relative à « la mise en œuvre de la politique de réhabilitation de la production laitière nationale ».



Source : fait a partir des donnees de la DSA, 2012

Tableau 2. Evolution des subventions allouées et consommées dans le cadre du FNDA par année et par commune au niveau de la wilaya de Laghouat

Commune	1995	1996	1997	1998	1999	2000	Subventions allouées par commune (DA)
AFLOU	0,00	680 000,00	970 567,50	0,00	668 599,81	257 732,00	2 576 899,31
AIN MADHI	650 000,00	225 000,00	0,00	0,00	0,00	374 000,00	1 249 000,00
BENACEUR BENCHOHRA	450 000,00	550 000,00	0,00	0,00	696 366,32	1 391 000,00	3 087 366,32
GUEL TET SIDI SAAD	0,00	185 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 000,00
KSAR EL HIRANE	0,00	200 000,00	658 750,00	880 728,87	2 382 600,00	350 000,00	4 472 078,87
LAGHOUEAT	850 000,00	1 645 000,00	550 934,69	2 214 722,59	3 338 792,87	3 281 617,64	11 881 067,79
SIDI BOUZID	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
SIDI MAKHLOUF	0,00	295 000,00	0,00	0,00	399 801,00	656 742,59	1 351 543,59
TADJMOUT	610 530,00	155 000,00	0,00	0,00	1 789 852,95	1 883 570,24	4 438 953,19
OUED M'ZI	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
EL KHENEG	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
HASSI R'MEL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	780 000,00	780 000,00
HASSI DELAA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00
Total des subventions consommées (DA)	3 560 530,00	3 935 000,00	2 230 252,19	3 095 451,46	9 276 012,95	9 134 662,47	31 231 909,07

Source : Fait par nous à partir des données de la CRMA de Laghouat, 2006

Les données des tableaux n°2 et n°3, montrent que les niveaux les plus importants de subventions allouées dans le cadre du FNDA, sont enregistrés en 1999 et 2000 pour les programmes réhabilitation de la production laitière, de développement de l'élevage camelin et le développement de la pomme de terre et cela au niveau des communes de Laghouat, Benaceur Benchohra et Tadjmout.

Pour les années 1995 et 1996, les seules actions subventionnées et réalisées ont concerné les investissements relatifs à la mise en valeur et l'amélioration foncière. Suite à nos entretiens et les rapports de la DSA, ils expliquent que le nombre de dossiers de demande de soutiens dans le cadre du FNDA déposé au niveau de la DSA est limité du fait que les agriculteurs croyaient au départ qu'il s'agissait de crédits remboursables avec des taux d'intérêts fixes.

Depuis le lancement du programme de l'investissement à la ferme avec celui de la réhabilitation de la production laitière en 1997, le développement de la pomme de terre en 1998, les demandes enregistrées ont maintenu un rythme soutenu, ce qui montre l'intérêt des agriculteurs des communes de Laghouat et Ksar El Hirane à ces actions qui devaient leur permettre une activité déjà connue et exercée dans ces périmètres agricoles.

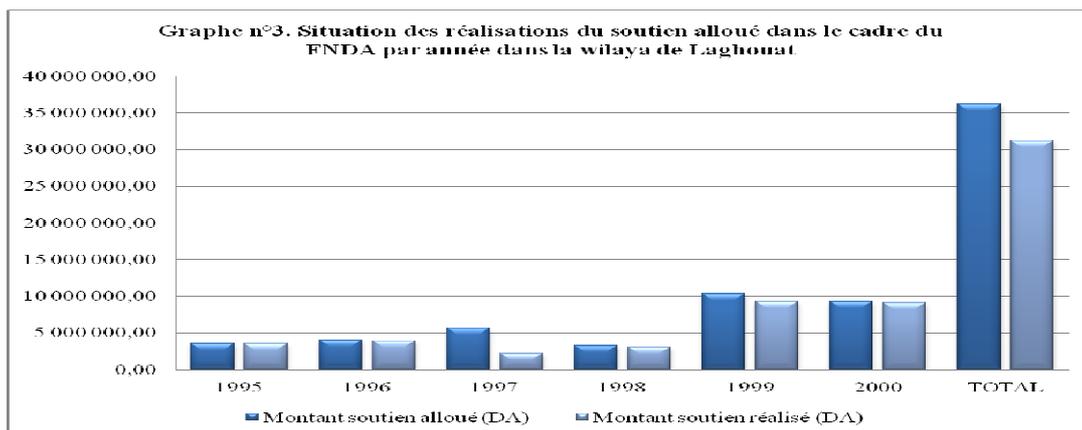
Tableau 3. Evolution des subventions allouées et consommées dans le cadre du FNDA par rubrique et par année dans la wilaya de Laghouat

Action	1995	1996	1997	1998	1999	2000	TOTAL GENERAL
Mise en valeur et amélioration foncière	3 560 530,00	3 935 000,00	50 000,00				7 545 530,00
Réhabilitation de la production laitière			2 180 252,19	2 496 147,46	4 667 211,95	3 495 517,38	12 839 128,98
Développement de la pomme de terre				599 304,00	4 608 801,00	2 365 745,09	7 573 850,09
Développement de l'élevage apicole						108 000,00	108 000,00
Développement de l'arboriculture fruitière						125 400,00	125 400,00
Développement de l'élevage camelin						3 040 000,00	3 040 000,00
TOTAL GENERAL	3 560 530,00	3 935 000,00	2 230 252,19	3 095 451,46	9 276 012,95	9 134 662,47	31 231 909,07

Source : Fait par nous à partir des données de la CRMA de Laghouat, 2006

Les données du tableau ci-dessus montrent également que la mobilisation des ressources hydriques constitue une priorité pour les agriculteurs ayant adhéré à ces programmes. La plus grande part de subventions allouées dans le cadre du FNDA, est consacrée à la mobilisation et la gestion des ressources hydriques soit sous forme d'équipement à acquérir (pompes hydrauliques et équipement d'aspersion ou autre), soit sous forme d'aménagement d'ouvrages tels que forages, puits et bassins d'accumulation.

D'après Djellab (1998), le FNDA n'a dépensé que 31% à la fin de l'année 1999 sur les fonds qui lui ont été alloués. Pour la wilaya de Laghouat, le graphe n°3 montre que le taux de réalisation des actions subventionnées dans le cadre du FNDA a atteint 86,35 % des montants alloués.



Source : fait par nous à partir des données de la CRMA, 2006

Pour l'année 1997, le faible taux de réalisation qui est de 39,46% enregistré est dû à la non réalisation des investissements pour les équipements d'aspersion et matériel agricole destinés aux cultures fourragères au niveau des communes de Laghouat et Ksar El Hirane (Cf. voir tableau 1. en annexe).

b- Le fonds de garantie et de calamités agricoles (FGCA)

Tableau 4. Situation par commune des indemnités secheresse des agriculteurs dans le cadre du FGCA dans la wilaya de Laghouat

Commune	Nombre de bénéficiaires	Superficie (ha)	Montant indemnisé (DA)
Laghouat	20	66,5	333 470,00
Sidi Makhlouf	7	42	72 847,50
Ksar El Hirane	5	15	88 500,00
Benaceur Benchohra	18	59,5	260 938,81
Aflou	13	19,5	28 665,00
Ain Madhi	5	20	37 975,00
Gueltat Sidi Saad	1	10	23 275,00
El Kheneg	2	3	18 375,00
Total	71	235,5	864 046,31

Source : Fait par nous à partir des données de la CRMA de Laghouat, 2006

La campagne agricole 1996/1997 a connu une chute de 24% de la production agricole nationale, chute due principalement à des aléas climatiques. Au cours de cette campagne et la campagne 1998/1999, la wilaya de Laghouat a subi les effets des mêmes aléas. Le FGCA indemnise les dommages matériels causés aux exploitants agricoles par les calamités agricoles non assurables. Le graphe ci contre montre les indemnités dans le cadre du FGCA, au niveau de la wilaya de Laghouat pour les dommages matériels causés par la secheresse. Ces indemnités ont

concerné 71 agriculteurs pratiquant la céréaliculture, les cultures fourragères et cultures maraîchères, les dégâts ont touché 235,5 ha.



Source : fait à partir des données de la CRMA, 2006

c- Programme du FNRDA (2000 - 2011)

A partir de l'an 2000, et avec la clôture de programme d'ajustement structurel et le rétablissement des finances publiques, l'Etat Algérien a procédé au lancement du PNDA qui s'est inscrit dans une logique favorable à l'initiative privée (MADR, 2012). Les soutiens sont orientés vers l'investissement aux exploitations agricoles dans le but de la mise à niveau et de modernisation de ces dernières.

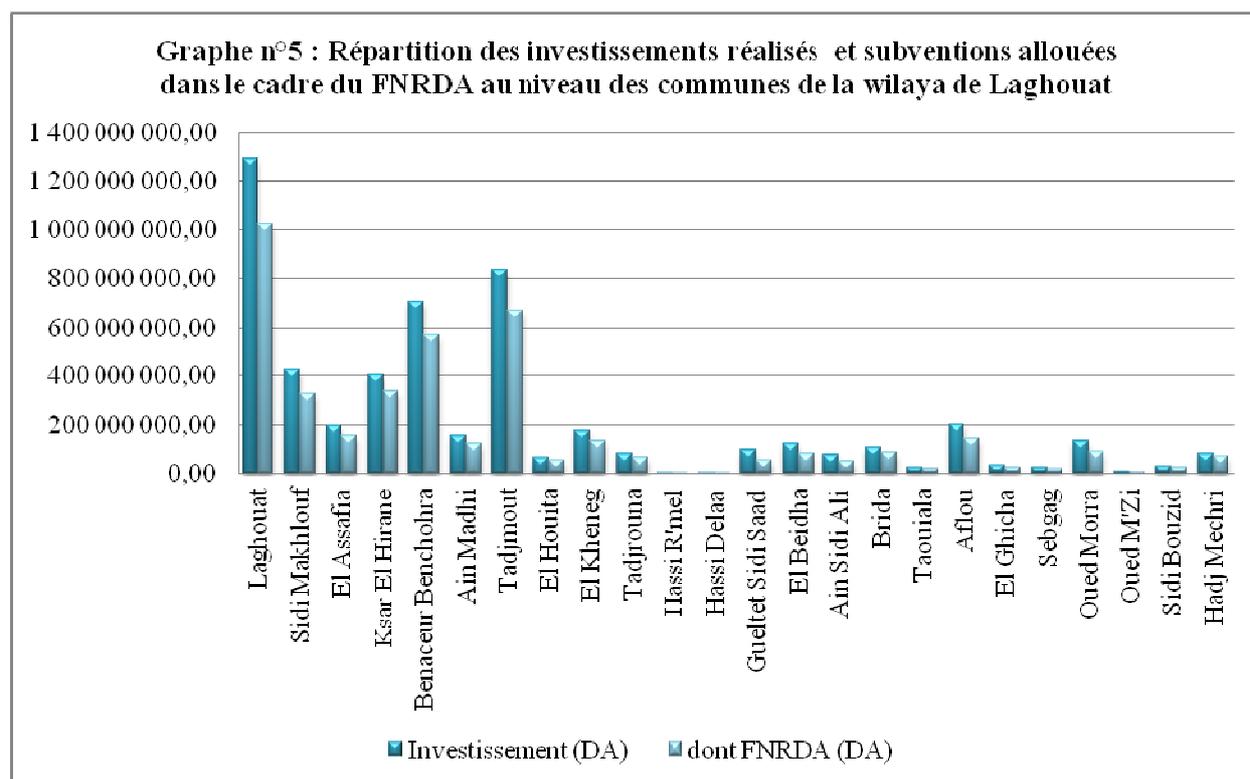
Avec la mise en œuvre du PNDA, l'Etat met en place « un dispositif de financement complémentaire, entre l'autofinancement des agriculteurs, le crédit agricole, les assurances économiques et les soutiens de l'Etat ». (Salhi, 2004). Le FNRDA est considéré comme le moteur de la politique mise en place.

Tableau 5. Total des investissements et subventions alloués et consommés dans le cadre du FNRDA par commune dans la wilaya de Laghouat (2000 – 2008)

Commune	projets réalisés		
	Investissement (DA)	dont FNRDA (DA)	Taux de soutien FNRDA (%)
Laghouat	1 290 501 768,34	1 022 363 435,94	79,22
Sidi Makhlouf	424 437 300,53	324 282 006,69	76,40
El Assafia	199 000 917,63	155 277 807,62	78,03
Ksar El Hirane	402 934 784,17	337 440 071,16	83,75
Benaceur Benchohra	705 107 525,95	571 135 126,18	81,00
Ain Madhi	155 889 166,42	122 749 940,86	78,74
Tadjmout	836 178 948,12	671 607 569,07	80,32
El Houita	66 292 070,09	54 234 886,11	81,81
El Kheneg	174 593 811,69	135 825 227,24	77,79
Tadjrouna	83 134 243,95	68 250 525,13	82,10
Hassi R'mel	1 450 000,00	1 380 000,00	95,17

Hassi Delaa	40 000,00	40 000,00	100,00
Gueltet Sidi Saad	99 232 025,34	54 939 134,74	55,36
El Beidha	126 325 801,83	83 840 238,29	66,37
Ain Sidi Ali	78 172 462,70	53 438 709,53	68,36
Brida	108 927 919,94	89 822 049,96	82,46
Taouiala	25 723 993,32	19 575 829,03	76,10
Aflou	203 390 136,60	144 541 737,28	71,07
El Ghicha	36 251 154,18	23 203 791,32	64,01
Sebgag	24 442 556,39	18 220 281,68	74,54
Oued Morra	135 750 709,25	90 882 465,46	66,95
Oued M'Zi	7 872 553,01	5 610 476,49	71,27
Sidi Bouzid	31 572 174,46	24 193 051,16	76,63
Hadj Mechri	84 902 860,77	71 913 725,00	84,70
Total Wilaya	5 302 124 884,68	4 144 768 085,94	78,17

Source : Fait par nous à partir des données de la DSA de Laghouat, 2012



Source : Fait par nous à partir des données de la DSA de Laghouat, 2012

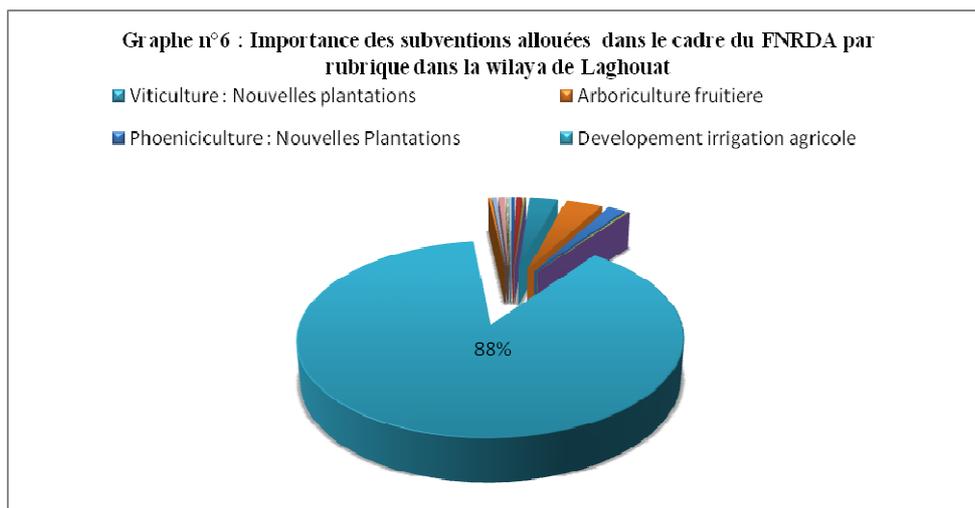
Les données relatives aux dépenses sur le FNRDA montrent d'importants taux de réalisations des investissements engagés au niveau de toutes les communes de la wilaya, nous constatons un taux de réalisation global de l'ordre de 78%.

Le tableau 6. et le graphe suivant montrent la part du programme le plus demandé et réalisé dans la wilaya depuis l'année 2000. Le développement de l'irrigation agricole avec toutes les opérations relatives à ce programme (infrastructure hydrique et réseaux d'irrigation) totalise plus de 88% des montants alloués sur FNRDA à la fin de l'année 2008. Ceci va dans le sens de la réalisation des deux principaux objectifs du ministère de l'agriculture qui sont l'économie de l'eau pour une meilleure gestion des ressources hydriques comme avec l'utilisation du goutte à goutte qui est à la fois économique et permet de donner de meilleurs résultats pour les rendements ainsi que l'extension des superficies irriguées pour la réduction des effets des aléas climatiques sur la production agricole.

Tableau 6. Total des investissements et subventions alloués et consommés dans le cadre du FNRDA par rubrique dans la wilaya de Laghouat (2000 – 2008)

Rubriques	Réalizations		Importance (%)
	Investissement (DA)	dont FNRDA (DA)	
Céréales (Zones Intensives)	16 261 958,32	15 973 998,49	0,39
Cultures fourragères	40 505 003,18	27 620 237,62	0,67
Nouvelles plantations oléicoles en masse	11 618 411,50	9 538 328,10	0,23
Nouvelles plantations en isolée	1 319 999,28	1 234 999,28	0,03
Viticulture : Nouvelles plantations	140 687 156,53	121 404 727,67	2,93
Arboriculture fruitière	225 625 895,69	158 344 705,77	3,82
Phoeniciculture : Nouvelles Plantations	75 040 738,76	73 199 205,86	1,77
Phoeniciculture : Protection des cultures	5 268,31	3 200,00	00
Pomme de terre	14 737 540,82	7 469 999,76	0,18
Pépinières production plants arboricoles et viticoles	9 790 667,09	4 894 315,76	0,12
Développement irrigation agricole	4 665 034 457,31	3 648 627 410,63	88,03
Lait	31 616 235,05	11 899 549,93	0,29
Aviculture	24 934 246,93	21 587 936,29	0,52
Apiculture	31 590 325,23	30 089 476,58	0,73
Elevage Equin et Camelin	4 680 000,00	4 680 000,00	0,11
Elevage ovin et caprin	676 986,48	200 000,00	00
Développement des capacités de froid	7 999 994,20	7 999 994,20	0,19
T O T A L	5 302 124 884,68	4 144 768 085,94	100

Source : Fait par nous à partir des données de la DSA de Laghouat, 2012



Source : Fait par nous à partir des données de la DSA de Laghouat, 2012

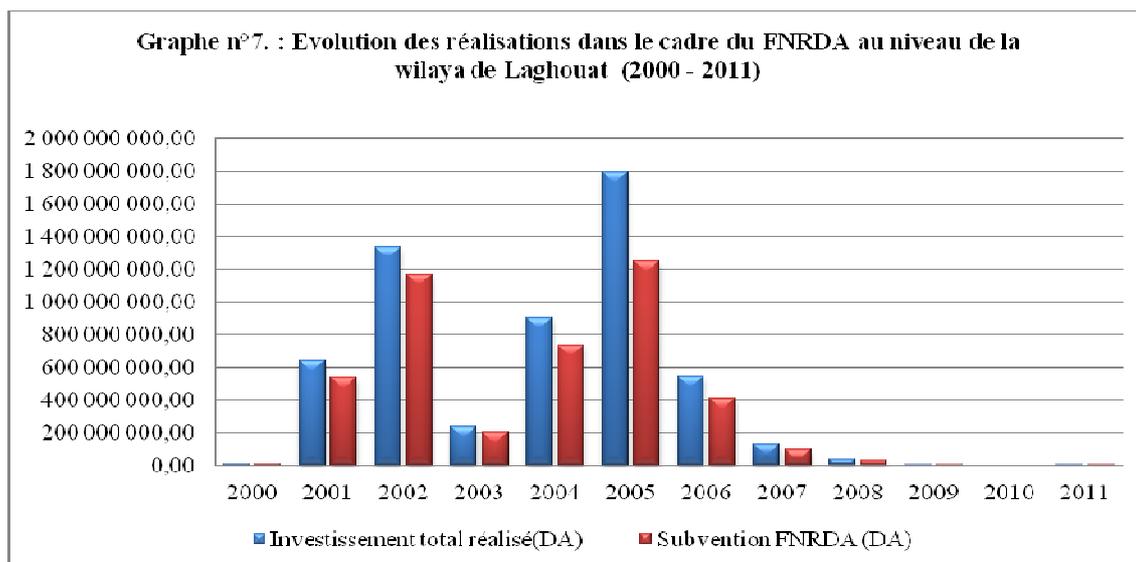
Tableau 7. Evolution des réalisations dans le cadre du FNRDA (decision N°599) au niveau de la wilaya de Laghouat (2000 – 2011)

Année	Investissement total réalisé (DA)	Subvention FNRDA (DA)	Taux de réalisation (%)
2000	8 223 130,00	8 223 130,00	0,19
2001	643 567 048,18	537 672 421,96	12,13
2002	1 336 874 808,40	1 167 069 293,83	26,32
2003	237 332 058,26	205 350 514,99	4,63
2004	904 999 001,59	734 597 061,10	16,57
2005	1 797 049 943,83	1 247 628 123,75	28,14
2006	545 034 046,58	409 147 619,44	9,23
2007	127 273 699,43	92 675 853,84	2,09
2008	33 867 302,77	26 592 987,47	0,60
2009	3 799 924,99	3 738 999,99	0,08
2010	0,00	0,00	00
2011	1 204 125,64	1 032 994,10	0,02
Total	5 639 225 089,67	4 433 729 000,47	100

Sources : Fait par nous à partir des données de la DSA de Laghouat, 2012

Le tableau 7. nous illustre que 97,2% des réalisations des investissements et subventions allouées dans le cadre du FNRDA ont lieu entre 2000 et 2006, année de mise en œuvre du FNDIA.

D'après les renseignements recueillis au niveau du bureau concerné à la DSA, les réalisations de 2007 à 2011, sont traités dans le cadre de l'opération de l'assainissement des dossiers à projets entamés et non achevés ou non lancés. Les premiers demeurent à la CRMA pour leurs financements. Pour ceux qui n'ont connu aucun debut de réalisation, ils sont transférés à la BADR pour leur suivi.



Source : Fait par nous à partir des données de la DSA de Laghouat, 2012

D'après Salhi (2004), les subventions de l'Etat allouées dans le cadre du FNRDA donnent accès à des crédits liés aux réalisations en faveur des agriculteurs qui ne disposent pas de fonds suffisants pour la réalisation de leurs investissements.

D'après le ministère de l'agriculture, les actions éligibles au FNRDA concernent les investissements pour la mise à niveau des exploitations agricoles et la valorisation des productions ainsi que sur le soutien aux produits de première nécessité.

Un autre point important a été soulevé lors de nos entretiens à la DSA et qu'il faut souligner. Il est décidé au niveau local, par la DSA, qu'à partir de la campagne agricole 2004/2005 et pour le développement de l'arboriculture fruitière, il ne sera accepté que les demandes pour les espèces rustiques et l'olivier à la place des arbres à noyaux et pépins et ce pour répondre aux objectifs du schéma directeur de la wilaya qui est une wilaya steppique, à conditions climatiques difficiles et à potentialités agricoles limitées en terre et en eau. L'année 2004 a été marquée par l'invasion acridienne qui a détruit les cultures agricoles et les vergers plantés grâce aux financements du PNDA. Les autres contraintes constatées sur terrain et qui posent problème aux agriculteurs est le manque de main d'œuvre qualifiée et les charges d'entretien des vergers arboricoles et viticoles (taille et greffage principalement).

d- Programme du FNDIA (decision 259 : 2006 - 2009)

Lancé en 2006, le FNDIA est destiné à l'investissement pour le développement des filières qui vient en continuité au FNRDA, destiné à la mise à niveau et la modernisation des exploitations agricoles et le développement des filières. Au même moment, il est créé, le FNRPA qui est un soutien à travers les primes agricoles pour la régulation de certaines productions stratégiques telles que l'incitation à l'augmentation de la production laitière, les primes de multiplication des

semences de céréales, de pomme de terre ainsi que les primes à la production et à la transformation de la tomate industrielle.

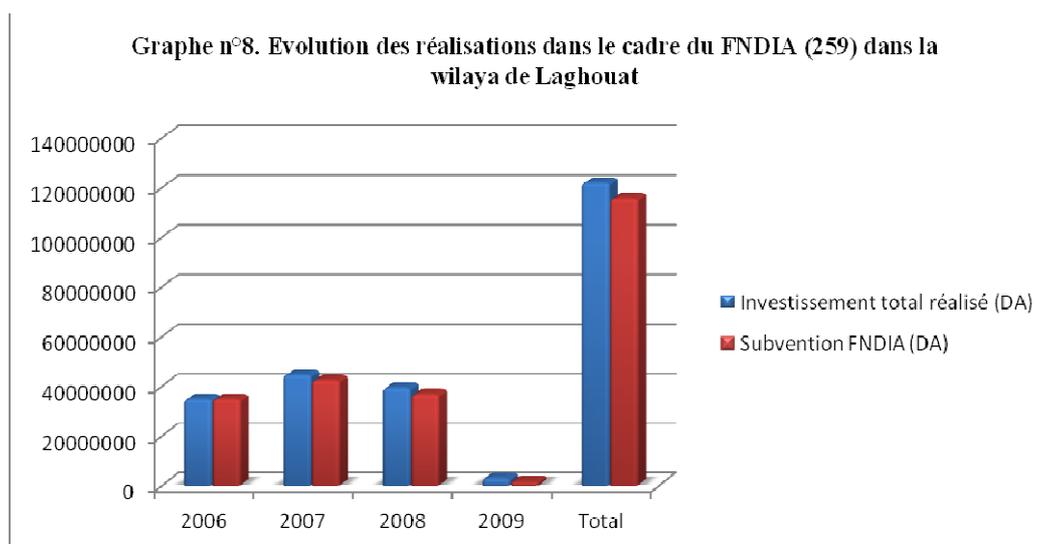
Le tableau suivant, montre que les réalisations des subventions allouées dans le cadre du FNDIA, ne représente que 2,6 % des réalisations totales du FNRDA. Elles concernent toujours les actions de développement de l'hydraulique agricole, les investissements relatifs au développement de la production laitière, l'arboriculture fruitière principalement mais dans des proportions moins importantes que l'adhésion au programme du FNRDA. Certaines explications peuvent être données par rapport à cette question :

- Les niveaux de subventions agricoles qui ont baissé pour atteindre 30% pour une grande partie des actions éligibles;
- Le nombre important d'adhérents au FNRDA ayant achevé ou pas leurs projets d'investissements et qui n'ouvrent pas droit à de nouvelles demandes de soutien avant l'obtention de la main levée au niveau des institutions financières (CRMA ou BADR);

Tableau 8. Evolution des réalisations dans le cadre du FNDIA(259) au niveau de la wilaya de Laghouat

Année	Investissement total réalisé (DA)	Subvention FNDIA (DA)
2006	34 951 950,00	34 951 950,00
2007	44 731 799,99	42 435 100,00
2008	39 472 419,90	36 949 420,00
2009	2 929 000,00	1 535 900,00
Total	122 085 169,89	115 872 370,00

Source : Fait par nous à partir des données de la DSA de Laghouat, 2012



Source : fait a partir des donnees de la DSA, 2012

e- Programme du FNDIA 2023 (2009 – 2011)

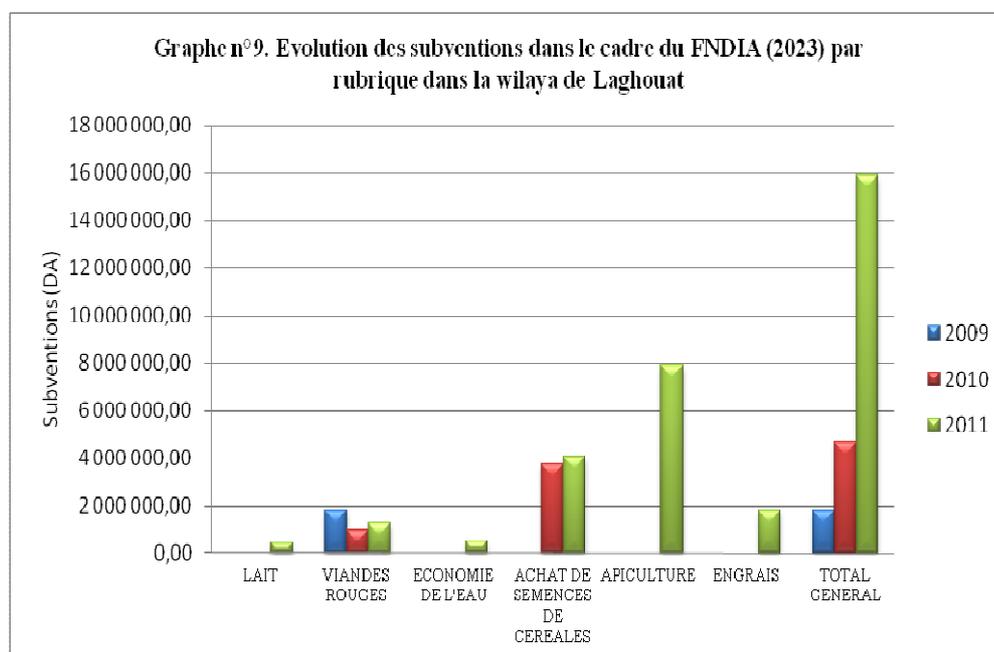
En 2009, les demandes de soutien dans le cadre du FNDIA 2023 demeurent de la même façon que le FNDIA 259, relativement faible principalement les deux premières années alors que l'opération d'assainissement des dossiers financés dans le cadre du FNRDA continue toujours.

Tableau 9. Evolution des subventions FNDIA (2023) par programme dans la wilaya de Laghouat

Unité : DA

Programmes	2009	2010	2011
LAIT	0,00	0,00	421 000,00
VIANDES ROUGES	1 800 000,00	960 000,00	1 260 000,00
ECONOMIE DE L'EAU	0,00	0,00	500 000,00
ACHAT DE SEMENCES DE CEREALES	0,00	3 726 000,00	4 051 000,00
APICULTURE	0,00	0,00	7 898 000,00
ENGRAIS	0,00	0,00	1 794 000,00
SOUS TOTAL	1 800 000,00	4 686 000,00	15 924 000,00
ENERGIE	34 964 650,00	18 283 540,00	18 497 710,00
TOTAL GENERAL	36 764 650,00	22 969 540,00	34 421 710,00

Source : Données de la DSA de Laghouat, 2012



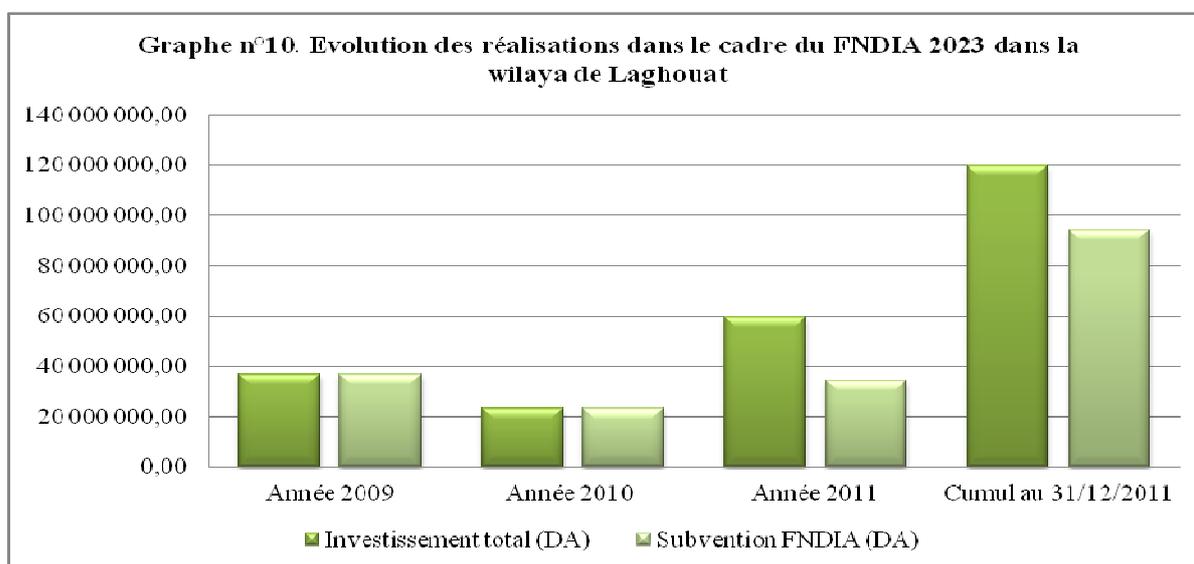
Source : Fait par nous à partir des données de la DSA de Laghouat, 2012

Tableau 10. Evolution des réalisations dans le cadre du FNDIA (2023) dans la wilaya de Laghouat

	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Cumul au 31/12/2011
Investissement total (DA)	36 764 650,00	22 969 540,00	59 686 282,00	119 420 472,00
Subvention FNDIA (DA)	36 764 650,00	22 969 540,00	34 421 710,00	94 155 900,00

Source : Données de la DSA de Laghouat, 2012

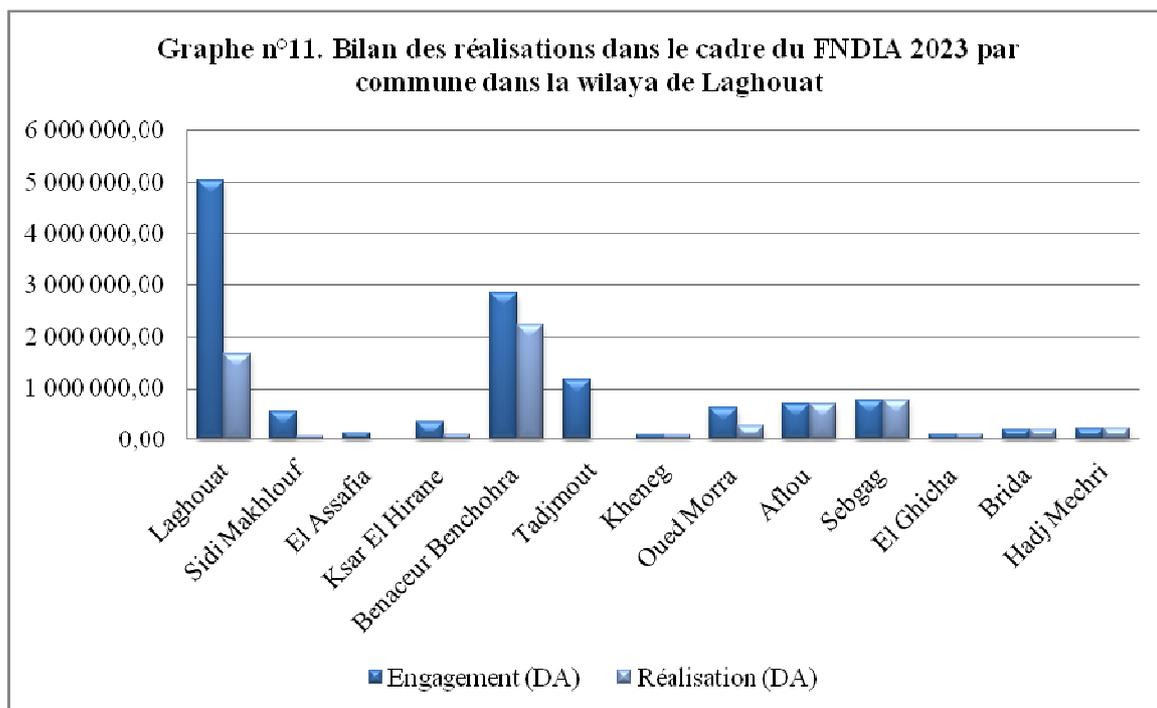
Les subventions allouées dans le cadre du FNDIA 2023 dans la wilaya de Laghouat représente moins de 2% par rapport aux subventions du FNRDA et sont du même ordre d'importance que celles allouées dans le cadre du FNDIA 259. L'apiculture est un créneau qui gagne de l'importance dans la wilaya; d'après le chargé du dossier de plus en plus de jeunes apiculteurs adhèrent à ce soutien.



Source : Fait par nous à partir des données de la DSA de Laghouat, 2012

Les taux de réalisations des investissements demandés sont relativement importants, 100% en 2009 et 2010 pour les primes de naissance équin et achat de semences pour les céréales et Près de 80% en 2011 pour les mêmes actions, l'hydraulique agricole et l'apiculture.

Les communes qui bénéficient le plus de ce programme demeurent respectivement la commune de Benaceur Benchohra et Laghouat, communes qui se trouvent dans les plaines de l'oued M'zi où se trouvent « les sols alluvionnaires, les plus favorables à l'agriculture au niveau de la wilaya, sur de vastes étendues planes le long de l'oued M'zi » (SOGREAH, 2009).



Source : Fait par nous à partir des données de la DSA, 2012

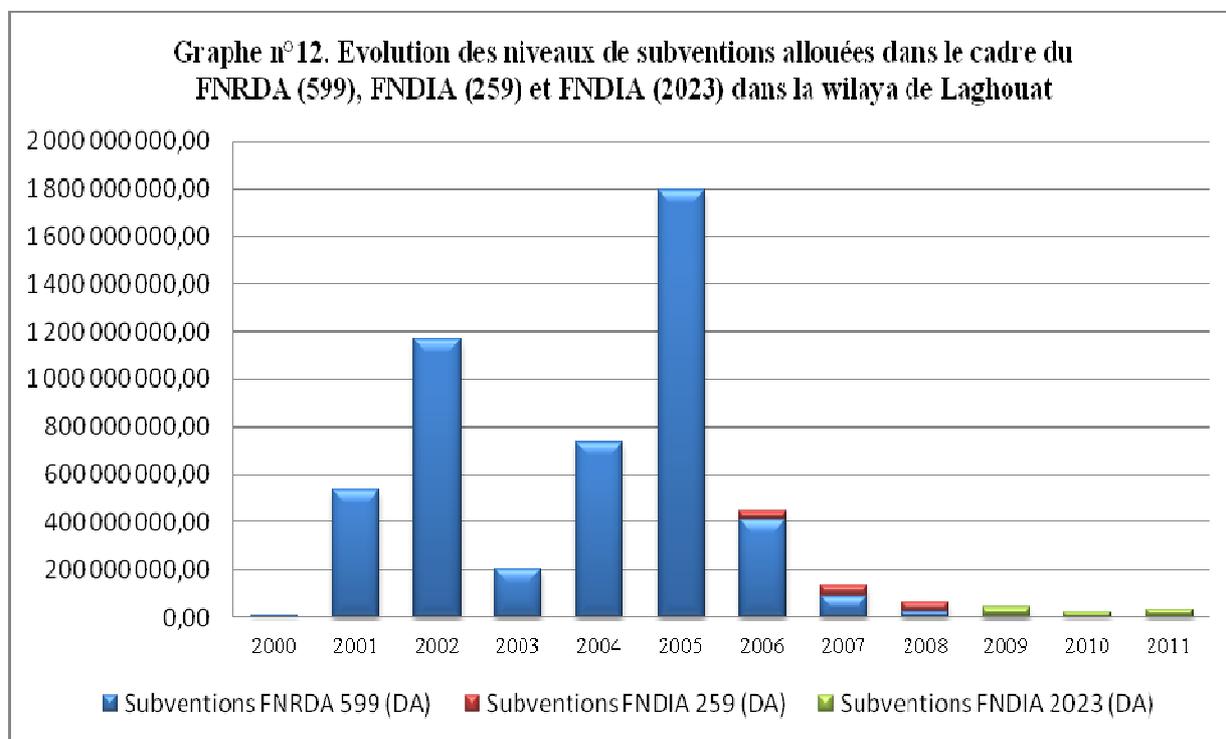
Tableau 11. Evolution des niveaux de subventions allouées et consommées dans le cadre du FNRDA (599), FNDIA (259) et FNDIA (2023) dans la wilaya de Laghouat

U : DA

Année	FNRDA (000599)	FNDIA (259)	FNDIA (2023)
2000	8 223 130,00		
2001	537 672 421,96		
2002	1 167 069 293,83		
2003	205 350 514,99		
2004	734 597 061,10		
2005	1 247 628 123,75		
2006	409 147 619,44	34 951 950,00	
2007	92 675 853,84	42 435 100,00	
2008	26 592 987,47	36 949 420,00	
2009	3 738 999,99	1 535 900,00	36 764 650,00
2010	0,00		22 969 540,00
2011	1 032 994,10		34 421 710,00
Total	4 433 729 000,47	115 872 370,00	94 155 900,00

Source : Fait par nous à partir des données de la DSA de Laghouat,2012

Le tableau n° 11 et le graphe n°12. montrent que les financements dans le cadre des trois fonds (FNRDA, FNDIA 259 et FNDIA 2023) montrent des différences significatifs, le FNRDA est le fonds qui a été le plus utilisé pour le financement des investissements au niveau des exploitations agricoles de la wilaya entre 2001 et 2006.



Source : Fait par nous à partir des données de la DSA de Laghouat,2012

Tableau 12. Importance des dépenses des différents Fonds de soutien à l'exploitation agricole dans la wilaya de Laghouat (1995 -2011)

	FNDA	FNRDA (000599)	FNDIA (259)	FNDIA (2023)
Total subventions allouées et consommées (DA)	31 231 909,07	4 433 729 000,47	115 872 370,00	94 155 900,00

Source : Etabli par nous à partir des données de la DSA de Laghouat, 2012

f- Machinisme agricole : Décision n° 301 du 16 mai 2009 et décision n° 537 du 10 septembre 2009

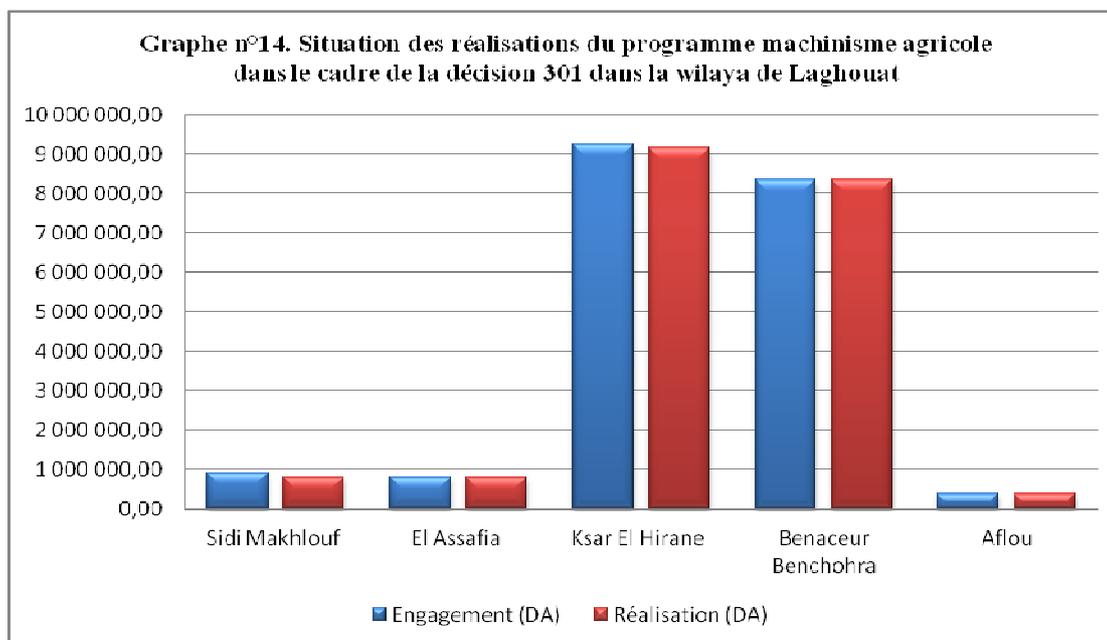
Le programme de soutien du machinisme agricole est un programme spécial, qui est venu encourager le matériel agricole produit localement.

Tableau 13. Situation des réalisations pour le programme machinisme agricole dans le cadre de la décision n° 301 du 16 mai 2009

Décision 301			
Commune	Engagement (DA)	Réalisation (DA)	Nombre bénéficiaires
Sidi Makhlouf	917 900,10	795 577,34	2
El Assafia	795 577,34	795 577,34	2
Ksar El Hirane	9 238 884,25	9 149 139,41	23
BBC	8 353 562,07	8 353 562,07	21
Aflou	397 788,67	397 788,67	1
Total	19 703 712,43	19 491 644,83	49

Source : Données de la DSA de Laghouat, 2012

Le programme de machinisme agricole réalisé sous la décision 301 dans la wilaya de Laghouat dont a bénéficié neuf communes, concerne prioritairement les communes de Ksar El Hirane et Benaceur Benchohra, les communes les plus importantes du point de vue potentialités agricoles pour les superficies mises en valeur et les superficies irriguées. Le taux de réalisation dans le cadre de cette décision est de 100%.



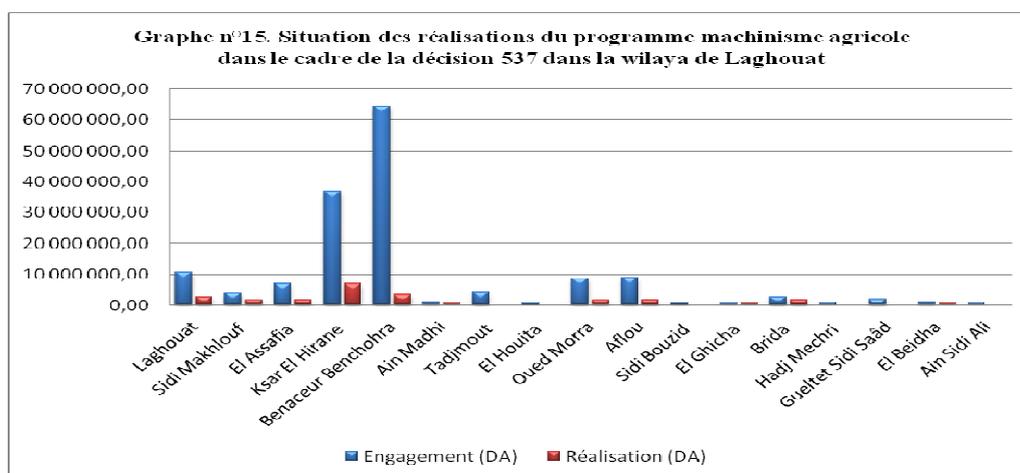
Source : Fait par nous à partir des données de la DSA de Laghouat, 2012

Tableau 14. Situation des réalisations pour le programme machinisme agricole dans le cadre de la décision n° 537 du 10 septembre 2009

Décision 537			
Commune	Engagement (DA)	Réalisation (DA)	Nombre décisions
Laghouat	10 853 868,90	2 638 494,00	16
Sidi Makhlouf	4 137 826,68	1 650 294,00	7
El Assafia	6 867 726,97	1 734 291,00	11
Ksar El Hirane	36 947 504,62	6 937 164,00	61
Benaceur Benchohra	64 548 064,66	3 468 582,00	95
Ain Madhi	1 156 194,00	578 097,00	2
Tadjmout	4 317 828,05	0,00	6
El Houita	748 346,04	0,00	1
Oued Morra	8 756 840,65	1 566 297,00	12
Aflou	8 934 739,79	1 734 291,00	13
Sidi Bouzid	929 827,08	0,00	1
El Ghicha	601 010,28	578 097,00	1
Brida	2 781 689,04	1 734 291,00	4
Hadj Mechri	578 097,00	0,00	1
Guellet Sidi Saâd	1 831 377,60	0,00	3
El Beidha	1 156 194,00	578 097,00	2
Ain Sidi Ali	578 097,00	0,00	1
TOTAL	155 725 232,35	23 197 995,00	237

Source : Données de la DSA de Laghouat, 2012

Ce programme élargi à de nombreuses communes de la wilaya, avec la mise en œuvre de la décision 537. Il a connu un taux de réalisation (54,3%) proche du premier qui est de l'ordre de 45,7% par rapport au global des réalisations du programme de soutien au machinisme agricole. Le taux de soutien est passé de 25% pour la décision 301 à 30% pour la décision 537, les réalisations atteignent seulement 14,9% du total des engagements. Les communes où l'on enregistre la plus grande demande demeurent Benaceur Benchohra et Ksar El Hirane, ceci se justifie par l'importance et les potentialités agricoles des périmètres agricoles au niveau de ces deux communes.



Source : Fait par nous à partir des données de la DSA de Laghouat, 2012

Tableau 15. Evolution des réalisations globales du programme machinisme agricole dans le cadre des décisions 301 et 537 dans la wilaya de Laghouat

	Engagement soutien (DA)	Réalisation soutien (DA)
2010	171 643 008,74	19 491 644,83
2011	3 785 936,04	23 197 995,00
TOTAL 2010 – 2011	175 428 944,78	42 689 639,83

Source : Données de la DSA de Laghouat, 2012

Les réalisations globales pour le programme machinisme dans la wilaya atteint est de 24,3%. La contrainte majeure dans l'exécution de ce programme demeure la faible disponibilité du matériel agricole produit localement pour faire face à la demande au niveau national.

g- Le soutien énergétique

Les importantes charges générées par la consommation des produits énergétiques au niveau des exploitations agricoles, à savoir le gas-oil et de l'électricité pour la conduite des cultures a conduit les pouvoirs publics à consentir un allègement au profit des agriculteurs. Le décret n° 97-482 du 15 décembre 1997 a consacré la décision du Conseil du Gouvernement du 19 Novembre 1997 quant à la mise en place d'une mesure à travers le FNDA pour une enveloppe de un **(01) milliard de DA** dont :

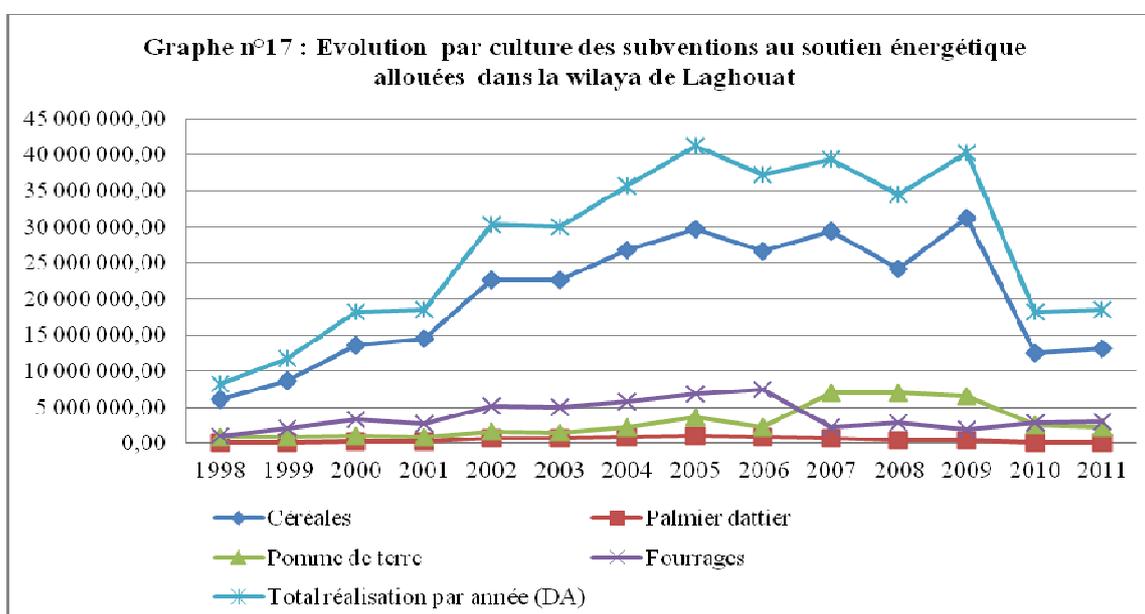
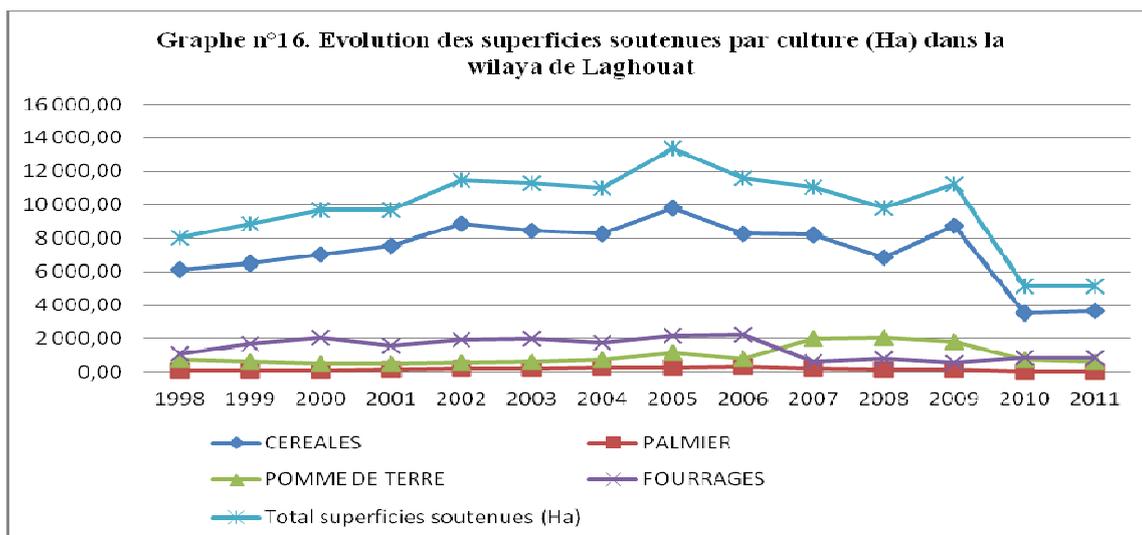
- 210 millions de DA pour le soutien au prix de l'énergie électrique
- 790 millions de DA pour le soutien au gas-oil

L'instruction ministérielle sous le n° 058 SPM du 02 février 1998 relative à la mise en œuvre de cette mesure est venue compléter le dispositif pour son application sur le terrain et une convention MAP/BADR a été signée pour désigner cette dernière comme l'institution financière spécialisée chargée de la mise en œuvre des actions de soutien.

Pour la simplification des procédures, des amendements complémentaires ont été apportés à l'instruction sus citée en date du 04 mai 1998 sous le n° 187/SPM à savoir :

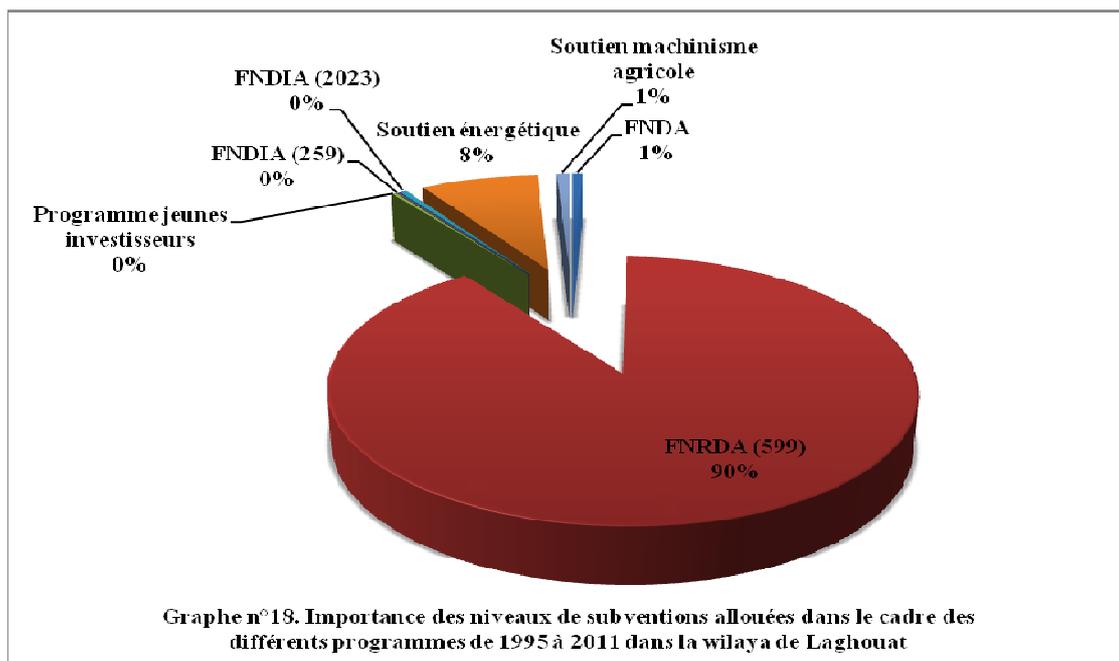
- Le règlement du soutien en une seule tranche;
- L'assimilation des exploitations inférieures à un (01) hectare à celles ayant une superficie de un (01) hectare;
- Le remplacement de l'abonnement Sonelgaz par une quittance pour les forages individuels et une déclaration par le bénéficiaire utilisant un forage collectif avec constat des services de l'agriculture.

Le soutien aux produits énergétiques est financé depuis sa mise en œuvre le FNDA, puis le FNRDA et enfin le FNDIA mais nous avons préféré le traiter seul vu son importance.



Source : Fait par nous à partir des données de la DSA de Laghouat, 2012

Les graphes n°16 et n°17 montrent l'évolution des superficies et montants du soutien énergétique dans la wilaya de Laghouat. Les cultures les plus pratiquées sont les céréales et fourrages, avec la tendance à l'évolution des cultures céréalières et la culture de la pomme de terre dans la wilaya. Après entretien avec le chargé du dossier, il s'avère que la chute marquée des superficies et montants de soutien à l'énergie, pour les années 2010 et 2011 est due aux changements des procédures d'accès au soutien. En effet, à partir de l'année 2010, il est exigé la fiche signalétique d'exploitation avec le dossier de demande du soutien, la facture de la consommation électrique au nom du propriétaire de l'exploitation agricole. En cas de location de la terre, l'agriculteur ne peut bénéficier du soutien en question. Ceci a fait que le nombre de demandeurs du soutien et la superficie soutenue ont chuté du simple au double, nous pouvons conclure qu'il existe un nombre important d'agriculteurs qui louent des terres pour développer leur activité. Il est à se demander si cette procédure ne vient pas freiner les exploitants qui louent des terres?



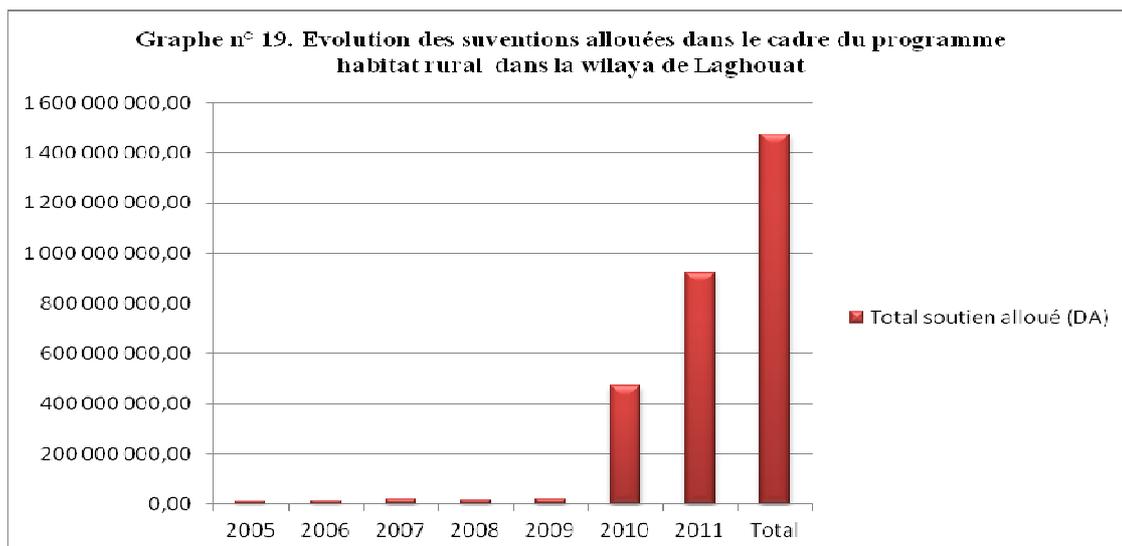
Source : Fait par nous à partir des données de la DSA de Laghouat, 2012

Le graphe ci-dessus nous confirme la place qu'occupe le FNRDA (90% des subventions allouées) dans le programme de relance du secteur agricole. Le soutien des produits énergétiques a pris de l'ampleur depuis sa mise en œuvre en 1998, ceci est dû à l'extension de la SAU irriguée dans la wilaya et à l'évolution des surfaces mises en cultures à travers les périmètres agricoles.

h- FONAL : Programme de soutien à l'habitat rural

En terme de réalisation pour le FONAL (cf. graphe n°19) , nous constatons de faibles dépenses pour les années 2005 à 2009. Pour les seules années 2010 et 2011, 94,8% des montants des subventions allouées est destiné à 96% des bénéficiaires (tableau 2. en annexe).

Le programme a accusé un retard dans les réalisations à cause de la population vivant en zones agricoles et zones éparées n'ayant pas d'actes de propriétés. Les directions de l'habitat et direction des domaines ont entamé une opération d'assainissement de leurs situations pour qu'ils puissent bénéficier du soutien à l'habitat rural et ce à travers la création par arrêté de wilaya de lotissements pour les familles rurales vivant en zones agglomérées ou bien procéder à l'établissement de certificats de possession pour les ruraux vivant en zones éparées et enclavées.



Source : Fait par nous à partir des données de la DSA de Laghouat, 2012

III.2 Programme HCDS

Pour ce qui est des données relatives aux réalisations physiques et financières des programmes du HCDS dans la wilaya de Laghouat, nous n'avons pu avoir accès qu'aux seuls renseignements suivants.

Selon les données recueillis au niveau du HCDS de Djelfa, nous pouvons résumer ce qui suit. Le HCDS, est un établissement public à caractère administratif, à vocation technique créée en 1981. Sa mission principale est l'application de la politique nationale en matière de développement intégré des zones steppiques et pastorales.

Depuis l'avènement du programme des projets des grands travaux (1995), le HCDS a inscrit différents programmes de développement tels que :

1. Programme du plan national de développement agricole et rural (PNDAR)
2. Programme de soutien à la relance économique (PSRE)
3. Programme de lutte contre les effets de la sécheresse
4. Programme du Fonds de lutte contre la désertification et du développement du pastoralisme et de la steppe (FLDDPS)
5. Programmes spéciaux Sud et Hauts Plateaux

C'est ainsi que la démarche du HCDS a mis l'accent en première lieu sur l'aménagement pastoral (plantation pastorale et mise en défens) au niveau des wilayas Steppiques.

L'intervention du HCDS en matière de lutte contre la désertification au niveau de la Wilaya de Laghouat s'articule sur :

1. La réhabilitation et la restauration des parcours dégradés

2. L'intensification de la production fourragère par l'exploitation des eaux de surface en zones d'épandage
3. L'amélioration des performances des élevages par une meilleure conduite
4. L'amélioration des conditions d'abreuvement des cheptels par la densification du réseau de points d'eau
5. La réhabilitation de l'agriculture au niveau des Ksours, oasis et vallées
6. La promotion de l'utilisation des énergies renouvelables
7. L'amélioration des conditions de vie des populations
8. La diversification des activités

Les données auxquelles nous avons pu avoir accès concernent un résumé du bilan et l'impact des activités du HCDS des différents programmes dans la Wilaya de Laghouat. Les réalisations concrétisées durant les années 1998-2011 des différentes opérations d'équipements (tous programmes confondus) inscrites à l'indicatif du HCDS pour la Wilaya de Laghouat se présentent comme suit :

1. Nombre de Projets inscrits : 117
2. Nombre de Ménages ciblés : 3710
3. Nombre de communes touchées : 23
4. Montant total de l'investissement : 2.228.453.768,00 DA (tout programme confondus).
5. Paiements : 1.215.868.274,91 DA soit un taux de 60.39%

Tableau 16. Les réalisations des projets du HCDS dans la wilaya de Laghouat

(1998 – 2011)

Actions	Réalisations
Plantations pastorales	32.004 Ha
Mise en défens	524.428 Ha
Réalisation et aménagement ceds	65 U
Réalisation et aménagement de points d'eau	364 U
Réalisation seguia	140.000 ML
Travaux de CES	111.720 M3

Source : Données du HCDS, 2012

Tableau 17. Situation des dépenses dans le cadre du FLDDPS dans la wilaya de Laghouat (2003 - 2006)

Commune	Montant accordé (DA)	Montant consommé (DA)	Taux de réalisation (%)
AIN SIDI ALI	52 300 000,00	32 553 288,63	62,24
OUED MORRA	116 580 000,00	86 621 439,23	74,30
TADJROUNA	94 132 000,00	80 785 245,63	85,82
SIDI MAKHLOUF	112 245 000,00	88 562 421,05	78,90
HADJ MECHRI	40 500 000,00	38 722 485,92	95,61
EL GHICHA	78 650 000,00	66 876 629,99	85,03
EL ASSAFIA	60 105 000,00	40 164 112,10	66,82
EL BEIDHA	110 642 804,00	94 139 576,38	85,08
EL KHENEG	127 865 000,00	100 535 091,69	78,63
EL HOUITA	73 690 000,00	73 526 352,77	99,78
GUELTET SIDI SAAD	63 390 000,00	46 969 547,16	74,10
SIDI BOUZID	48 122 000,00	47 003 458,94	97,68
SEBGAG	26 250 000,00	17 890 731,68	68,16
TADJMOUT	77 480 000,00	72 303 331,36	93,32
OUED M'ZI	47 310 000,00	42 572 196,12	89,99
TAOUIALA	100 360 000,00	86 834 285,32	86,52
BRIDA	51 040 000,00	26 794 192,42	52,50
OUED MORRA	75 750 000,00	47 663 746,41	62,92
LAGHOUAT	15 750 000,00	15 749 913,14	100,00
BENACEUR BENCHOHRA	27 000 000,00	26 999 958,61	100,00
HASSI DELAA	31 900 000,00	14 112 070,59	44,24
AIN MADHI	52 050 000,00	32 668 581,67	62,76
KSAR EL HIRANE	18 700 000,00	6 380 715,51	34,12
AFLOU	18 800 000,00	8 037 676,18	42,75
PRESAHARIEN (7 COMMUNES)	147 100 000,00	146 560 127,98	99,63
TOTAL GENERAL	1 667 711 804,00	1 341 027 176,48	80,41

Source : Données du HCDS, 2012

Le tableau ci-dessus nous donne un point de situation sur les dépenses du HCDS dans le cadre du FLDDPS entre 2003 et 2006 avec un taux de réalisation qui a atteint 80,41% dans la wilaya. De par sa vocation agropastorale et la dominance de l'élevage ovin dans le système de production de la wilaya de Laghouat, nous constatons que les activités du HCDS s'orientent vers la réhabilitation et la protection des parcours steppiques. Les activités de ce dernier sont très importantes au niveau des communes où domine l'élevage, à savoir les communes des zones de Dayas présahariennes et les Hauts plateaux steppiques de Oued Touil.

III.3 Programme Forêts

La wilaya de Laghouat est l'une des zones steppiques touchées par la politique du renouveau rural. D'après Ghazi (2011), La politique du renouveau rural concerne l'insertion des interventions dans une dimension non seulement écologique mais surtout sociale et économique

avec comme objectif l'amélioration des conditions socio économiques des ménages ruraux. Elle a comme source de financement d'importants investissements de l'Etat avec des montages financiers et procédures d'accès aux soutiens assouplies pour les PPDR et PPLCD grâce aux fonds mis en œuvre par l'Etat (FLDDPS, FDRMVTC, FNDIA, FSAEPEA, FONAL, FNPAAT « artisanat », le budget d'équipement et PCD).

Tableau 18. Suivi financier des PPDR dans la wilaya de Laghouat (2009 – 2011)

Unité : milliers de DA

FDRMVTC					
	Montant du programme	Engagement	Paiement	Taux d'Engagement	Taux de paiement
2009	43 400	43 339	43 339	100%	100%
2010	62 000	61 965	29 619	100%	48%
2011	106 000	105 300	-	99%	0%
Total	211 400	210 604	72 958	99,6%	34,6%

Source : Données de la DGF, 2012

Tableau 19. Suivi financier des PPLCD dans la wilaya de Laghouat (2009 – 2011)

Unité : milliers de DA

FLDDPS					
	Montant du programme	Engagement	Paiement	Taux d'Engagement	Taux de paiement
2009	583 525,00	301 893,69	223 391,08	52%	74 %
2010	400 000,00	395 934,22	40 030,23	99%	10%
2011	250 500,00	212 953,80	0,00	85%	0%
Total	1 234 025,00	910 781,72	263 421,31	74%	29%

Source : Données de la DGF, 2012

Les tableaux 18 et 19, correspondant respectivement au suivi financier des PPDR et celui des PPLCD permettent de constater un faible taux de réalisation dans les actions de développement rural qui sont de l'ordre de 34,6% et de 29% pour les 3 années (2009 à 2011). Les réalisations sont limitées en 2010 et nulles en 2011. La seule appréciation que nous pouvons faire est quantitative car nous n'avons pu accéder aux informations relatives à ces programmes au niveau local, ce qui rend impossible l'explication de leurs résultats et le pourquoi des retards accusés dans la réalisation des projets de cette structure.

III.4 Programme GCA

L'analyse des données relatives aux périmètres concessions fonctionnels et ceux installés mais non fonctionnels (cf. tableau n°20 et tableau n°21) et suite à l'entretien tenu au niveau de la DSA (2012) avec le responsable du dossier sur le programme des mises en valeur des terres agricoles par la concession, nous sommes arrivé aux conclusions suivantes.

Les besoins cultureux des concessionnaires issus majoritairement des populations agro-éleveurs sont inadaptés avec les choix des cultures prédéfinis par le programme, les concessionnaires sont peu impliqués ce qui induit le faible taux de mise en valeur. En effet, bien que le pastoralisme soit la vocation première de la wilaya, il s'avère que pour les programmes du FDRMVTC, l'arboriculture et les cultures maraîchères dominant dans la plupart des périmètres concession. Les plus importantes superficies de cultures maraîchères ont été développées par des agriculteurs venus d'autres wilayas, principalement de Mascara et Ain Defla, ayant convenu un arrangement avec les concessionnaires principalement au niveau des communes de Oued Morra, Aflou et Guellet Sidi Saâd.

D'autres éléments contribuent à la faible mise en valeur (15,5%) et à l'abandon de parcelles, ce sont :

- Les litiges entre les concessionnaires identifiés par la commission d'attribution et les riverains appartenant aux terres Arch du lieu, non intégrés dans les listes. Cette problématique, qui explique le nombre important d'indus-occupants et les listes en instance, concerne les périmètres localisés dans les Monts du Djebel Amour et les Hautes plaines steppiques de Oued Touil et affecte 25% de la totalité des périmètres. Le choix des concessionnaires devrait favoriser les riverains provenant des terres Arch, avec une organisation collectives;
- Le manque de moyens financiers d'une grande partie de concessionnaires chômeurs pour payer les abonnements SONELGAZ avant même de produire et les avances sur consommation.

C'est dans la plaine de Oued M'Zi que l'on trouve une certaine mise en valeur au niveau de 70% des périmètre concession, limitée cependant par des travaux d'aménagement non achevés , ainsi que par la non adhésion au paiement en mode collectif. De ce fait, les périmètres fonctionnent pratiquement en mode individuel, sur la base de quelques concessionnaires actifs, représentant généralement ceux qui ont le forage collectif sur leur terrain.

Dans le tableau 20, nous pouvons lire la situation des périmètres créés dans le cadre de la concession et repartis sur les quatre régions agricoles définies sur le territoire de la wilaya.

Tableau 20. Situation des périmètres de concession fonctionnels dans la wilaya de Laghouat

Région agricole	Commune	Nom du périmètre	Date d'inscription	Type d'aménagement	Nombre de concessionnaires	Sup. aménagés prévus (ha)	Sup. physiques irriguées (ha)	Cultures pratiquées en irrigué	Cultures prévues	Observation
Haute plaines steppiques de l'Oued Touil	Beidha	Daiet Ouled Amor	2001	F ¹⁰ : 4 dont 1 Fonctionnel + 5 Bassins + 40 ha GAG et 33ha Aspersion	33 dont 1 actif	100	08	Fourrages : 08 ha	Fourrages : 30 ha Arbo : 40 ha	03 forages à l'arrêt pour un non paiement d'électricité
	Geltat Sidi Saad	El Fricha	2003	F : 5 dont 3 à l'arrêt + 4 Bassins + 100 ha GAG ¹¹	40 dont 1 actif	50	10	Maraîchage (PT) : 10 ha	Arbo : 80 ha	Sur les 200 ha aménagés, seuls 50 ha sont irrigables à partir du forage fonctionnel. Les 10 ha irriguées sont cultivés illicitement par 1 concessionnaire non installé. Litige avec Arch
	Geltat Sidi Saad	Menaguir	2000	F : 4 dont 3 non Fonctionnels dus à remontées de sable + 4 Bassins + 50 ha GAG et 33ha Kits Aspersion	33 dont 8 actifs	100	20	Maraîchage : 05 ha Céréales : 13 ha Arbo : 2ha	Arbo : 50 ha Maraîchage : 50 ha	Sur les 100 ha aménagés, les éleveurs souhaitent le développement de la céréaliculture et la culture fourragère
Monts du Djebel Amour	Aflou	Haoudh El Guebli	2002	F : 8 inexploités + 8 Bassins + 80 ha GAG et 40ha Aspersion	40	200	22	Arbo. : 22 ha	Maraîchage : 40 ha , Arbo. 160 ha	
	Sidi Bouzid	Skhouna	2000	F : 4 dont 2 inexploités + 4 Bassins+ 40 ha GAG et 33 ha Aspersion	33 dont 17 abondants et 4 actifs	100	8	Arbo. : 8 ha	Maraîchage : 30 ha , Arbo. 40 ha ; Fourrage :30 ha	1 forage de faible débit (3l/s) et 2 à l'arrêt depuis la fin de 2005 pour non paiement SONELGAZ.

¹⁰ F : Forage

¹¹ GAG : goutte à goutte

	Oued Morra	Daiet Rabet	2002	F : 11 dont 10 Fonctionnels +11 Bassins + 80 ha GAG et 400ha Aspersion	80 dont 19 actifs	400	135	Maraîchage : 85ha (PT + oignon)	Maraîchage : 160 ha , Arbo. 240 ha	Entente des concessionnaires pour gestion avec agriculteurs de Mascara.
Plaine Oued M'Zi	Oued M'Zi	Ouadjeh ElMedouar/ oued M'Zi	2002	F : 5 +5 Bassins + 100 ha GAG et 20ha Aspersion	20	100	20	Arbo. :19 ha Maraîchage : 2ha	Arbo. : 80ha Maraîchage : 20 ha	
	Tadjmout	Tadjmout/ Sidi Ali Tidjani	2003	F : 8 +5 Bassins + 50 ha GAG et 40ha Aspersion	95 dont 40 installés dont 3 actifs	400	25	Olivier : 100 ha Céréales : 15 ha	Arbo. : 382ha Maraîchage : 191 ha Fourrage : 191 ha	Seuls 400 ha (soit 356 ha +Extension de 44 ha) aptes à la mise en valeur sur 764 ha prévus ont été aménagés. Redevances SONELGAZ et abondant par 37 concessionnaires.
	Laghouat	Hamda	2001	F : 6 +6 Bassins Objectif 340 ha GAG	68 dont 6 actifs	340	38	Arbo.16 ha Olivier : 7 ha	Arbo. : 204ha Maraîchage : 136 ha	
	El Assafia	Lambéd 1	2001	F : 10 dont 1 inexploité +10 Bassins + 189 ha GAG et 69 ha Aspersion	80 dont 63 actifs	315	132	Arbo.46 ha Olivier : 9 ha Maraîchage : 46ha Fourrage : 42ha		
	Sidi Makhoulf	Bennana	EN COURS	F : 12 réalisés en 2003 raccordés au réseau électrique +12 Bassins + 210 ha GAG et 70 ha Aspersion	70 dont 1 actif	350	5	Arbo. : 5 ha Maraîchage : 2ha	Arbo. : 210ha Maraîchage : 140ha	Problème d'installation des concessionnaires vivant loin du périmètre + vol d'équipement + retard dans la réalisation des actions et attente de mise en service par SONELGAS.
Dayat du Sillon Présaharien	Ain Madhi	Mosta	2000	F : 3dont 2 non exploités + 3 Bassins + 50 ha GAG et 50 ha Aspersion	50 dont 1 actif	150	3	Arboriculture. : 3 ha Céréale : 3 ha	Arbo. :50 ha Maraîchage : 50 ha	2 forages non exploités pour non paiement SONELGAZ. Périmètre abandonné par 49 concessionnaires. Intensification culturale

										par 1 concessionnaire
	Tadjrouna	Ced	2002	F : 3dont 2 inexploités + 3 Bassins + 50 ha GAG et 100 ha Aspersion	50 dont 3 actifs	150	3	Olivier : 3 ha	Arbo. : 50ha Maraîchage : 50ha Fourrage :50ha	Les concessionnaires refusent de payer la SONELGAZ Désistement de 15 concessionnaires.
Total						2755	429			

Source : Etude d'Inventaire et développement de PMH 2009 et GCA

Le tableau 20, renseigne sur les points suivants.

- Les investissements pour la mobilisation de la ressource hydrique concernent : la réalisation de forages et bassins. Quant aux techniques d'irrigation, il semble que l'aspersion et l'irrigation par le goutte à goutte s'accaparent de plus de la moitié de la superficie dans presque la totalité des périmètres, ce qui va dans le sens du programme de gestion des ressources hydriques et de l'économie de l'eau ;
- Les principales cultures pratiquées sont l'arboriculture, les céréales, le maraichage et le fourrage ;
- Les forages sont exploités à 52%, en effet, sur un total de 83 forages réalisés seuls 43 sont fonctionnels ;
- Le rapport entre le nombre de concessionnaires bénéficiaires/le nombre de concessionnaires inactifs donne pour tous les périmètres, exception faite pour deux d'entre eux¹², un résultat inférieur à la valeur 1. Ce qui veut dire que les inactifs sont importants ;
- Dans la rubrique « observations » du tableau nous pouvons comprendre que le problème de paiement de l'énergie électrique se pose avec acuité.

Il est à signaler que certains périmètres ont été créés mais qu'ils n'ont jamais été opérationnels. C'est ce qu'on peut voir dans le tableau qui suit (cf. tableau 21).

¹² Il s'agit de Oued M'zi et Haoued El-Gharbi

Tableau 21. Situation des périmètres de concession installés mais non fonctionnels dans la wilaya de Laghouat

Région agricole	Commune	Nom du périmètre	Date d'inscription	Type d'aménagement	Nombre de concessionnaires	Sup. aménagés prévus (ha)	Sup. physiques irriguées (ha)	Cultures pratiquées en irrigué	Cultures prévues	Observation
Haute plaines steppiques de l'Oued Touil	Gueltat Sidi Saad	El Debabia	2002	F : 5 électrifiés mais non exploités + 5 Bassins + 80 ha GAG	40	200	00	0	Arbo. : 80 ha	5 forages non fonctionnels (vol des armoires de commandes). Litige entre les concessionnaires choisis (non installés) et riverains appartenant au Arch du lieu Non considérés dans la liste.
	Gueltat Sidi Saad	Mhirete	2002	F : 12 + 14 Bassins + 240 ha GAG + 100 kits d'aspersion	100	500	00	0	Arbo : 120ha Maraîchage : 380	
	Ain Sidi Ali	El Maalab	2004	F : 14 non électrifiés fonctionnels avec 14 groupes électrogène(2004) + 1 4 Bassins + 80 Kits Aspersion	80	400	0	0	Arbo : 240 ha Maraîchage : 160 ha	Les 6 ha d'olivier plantés par la GCA en 2004 ont été abandonnés
Monts du Djebel Amour	Hadj Mechri	Fekarine Gharbia	2003	F : 7 inexploités + 7 Bassins + 40 kits d'Aspersion	40 prévus / 34 dans 2 listes	200	0	0	Maraîchage : 120 ha , Arbo. 80 ha	Concessionnaires non installés dû à litige avec Arch : 22 indus-occupants ont été confortés sur leur terrain 2ème liste en instance de qualification pour 34 concessionnaires.
	Hadj Mechri	Sebaa Oua Achrine	2003	F : 7 inexploités + 7 Bassins + 40 kits d'aspersion	40 prévus / 37 dans deux listes	200	0	0	Maraîchage : 120 ha, Arbo. 80ha ;	Concessionnaires non installés dû à litige avec Arch : 12 indus-occupants ont été confortés sur leur terrain 2ème liste en instance de qualification pour 37

										cessionnaires.
	Brida	Lashaou	2003	F : 6 inexploités + 6 Bassins+ 40 kits d'aspersion	40 non installés	200	0	0	Maraîchage : 120 ha , Arbo. 80 ha	Litige avec Arch au niveau du choix des cessionnaires ; 7 indus- occupants ont été confortés sur leur terrain 2ème liste en instance de qualification pour 37 cessionnaires.
	Brida	El Fercha	2002 (en cours)	F : 8 +8 Bassins + 50 ha GAG	40 non installés	200	0	0	Arbo. : 80ha Maraîchage : 120 ha	Concessionnaires non installés dû à litige avec Arch : liste de 47 cessionnaires sans qualification arrêtée par l'APC.
Plaine Oued M'Zi	Laghouat	Dakhla	2006	F : 3 dont 1 non fonctionnel. Pas de réseau d'irrigation	60 qualifiés dont 10 Installés	300	0	0	Arbo. : 180ha Maraîchage : 120 ha	Pas d'aménagement hydraulique
	Sidi Makhlof	Zaida	En cours	F : 3 réalisés sur 5 prévus, 4 ^{ème} forage en cours ; forages pas encore électrifiés +5 Bassins prévus non encore lancés	37 installés en En 2009	150	0	0		En cours de mise en valeur
	Sidi Makhlof	Hayhaya	2001	F : 12 inexploités +12 Bassins + 280 ha GAG et 70 kits d'aspersion	70	350	0	0	Arbo. : 210ha ; maraîchage : 140 ha	
Total						2755	429			

Source : Etude d'Inventaire et développement de PMH 2009 et GCA

Conclusion du chapitre III

La priorité donnée par l'Etat au financement et à l'octroi de subventions en agriculture s'explique par la nature de l'activité agricole et la place qu'elle occupe dans la création de richesse dans les zones rurales et son rôle dans la sécurité alimentaire nationale. Les politiques sont conscients que encadrement financier pour le développement agricole ne peut être laissé aux seules règles du marché; en effet une intervention de l'Etat pour la relance effective des investissements en agriculture s'impose.

Le soutien financier de l'Etat à travers les différents Fonds mis en place et notamment le FNRDA avec des réalisations qui ont atteint 90 % par rapport à l'ensemble des fonds de soutien gérés par les services agricoles de la wilaya de Laghouat, montre le niveau d'adhésion des agriculteurs dès le lancement du PNDA. Le FNRDA qui a pour principe de s'adresser à des agriculteurs qui ne disposent pas de suffisamment de fonds pour investir dans leurs exploitations a permis l'accès aux subventions et aux crédits liés aux actions soutenues réalisées.

Dans la wilaya de Laghouat, le FNRDA bénéficie de plus de **5,6** milliards de DA pour une consommation de près de **4,5** milliards de DA. Le programme qui a bénéficié du plus haut niveau de soutien est le développement de l'irrigation agricole avec toutes ses opérations (infrastructure hydrique, équipement et installation de réseaux d'irrigation). Ce programme totalise plus de 88% des montants alloués sur le FNRDA à la fin de l'année 2008.

Il est important pour nous après avoir exposé les différents types de subventions allouées dans le cadre des différents fonds de l'Etat de faire une analyse quantitative et qualitative avec les données collectées et de se poser la question si ces dépenses vont dans le sens des potentialités agricoles et socio-économiques de la wilaya et répondent à son schéma directeur?

Chapitre IV - Cohérence entre les différents programmes réalisés et les potentialités agricoles de la wilaya de Laghouat

Introduction

Comme présenté dans le chapitre précédent, la wilaya de Laghouat a bénéficié par ordre d'importance de différents programmes mis en place par l'Etat et réalisés à l'échelle de toutes les wilayas dans le cadre de la relance du secteur agricole à travers le PNDA, le PNDAR et la politique du Renouveau Agricole et Rural. Notre travail consiste à analyser les données à l'échelle wilaya et selon ses zones agricoles potentielles pour voir si toutes les dépenses des subventions allouées depuis 1995 à 2011, ont permis la mobilisation des ressources naturelles, d'orienter les producteurs agricoles sur le choix des investissements à réaliser au niveau de leurs exploitations et permettre à ces derniers d'avoir principalement accès aux deux ressources terre et eau qui sont un préalable à tout développement agricole et rural.

IV.1. Potentialités agricoles de la wilaya

Les statistiques agricoles Série B de la DSA de 2011, montre que le secteur de l'agriculture occupe une superficie agricole totale (SAT) de 2.008.706 ha avec 73.013 ha de superficie agricole utile et 1.531.485 ha de pacages et parcours. Les massifs forestiers sont localisés dans la région d'Aflou, ils représentent 3,6 % de la superficie totale de la wilaya avec 91.009 ha de massifs. On dénombre 13.550 exploitations agricoles sur la wilaya.

Selon les données de la CAW (2011), la situation de l'opération de la reconnaissance de la qualité d'agriculteur (Décret exécutif n° 96-63 du 27 janvier 1996 définissant les activités agricoles et fixant les conditions et les modalités de reconnaissance de la qualité d'agriculteur), nous donne 16.640 agriculteurs inscrits en 2011 sur le fichier des producteurs agricoles de la wilaya avec 9.847 exerçant en qualité d'éleveurs ovins (cf. tableau 5, en annexe).

Pour situer la région d'étude, nous rappelons comme c'est introduit dans le chapitre III que nous avons 2 zones distinctes qui composent la wilaya de Laghouat, à savoir la zone de l'Atlas Saharien située au Nord-Ouest de la wilaya avec les 12 communes des hauts plateaux steppiques de l'Oued Touil et les Monts de Djebel Amour.

La zone Sud des hauts plateaux et les plateaux Sahariens, est constituée de vastes étendues steppiques et comprend les 12 communes des plaines de l'Oued M'zi et les Dayas présahariennes.

D'après l'étude SOGREA (2009), la SAU irriguée se répartit comme suit : plus de 80 % se trouvent dans la zone Sud de la wilaya avec 77,5% dans la seule région des plaines de l'Oued M'zi, oued prenant naissance dans le Djebel Amour et longeant une partie des piémonts Sud de l'Atlas saharien. Cette région constituée des communes de Laghouat, Sidi Makhoulf, El Assafia,

Ksar El Hirane, Benaceur Benchohra, Tadjmout, El Houita et El Kheneg, est caractérisée par ses cultures céréalières, fourragères, maraîchères et l'arboriculture fruitière, résultat de mise en valeur dans le cadre de l'APFA et d'une composante individuelle dans le cadre du programme de mise en valeur des terres par la concession venant conforter les riverains. Les Dayas présahariennes avec 2,5% de la SAU irriguée, comprennent les communes de Ain Madhi, Tadjrouna, Hassi R'mel et Hassi Delaa.

Au Nord, avec 7,6 % de la SAU irriguée, la région des hauts plateaux steppiques de l'Oued Touil, englobe les 3 communes El Beidha, Ain Sidi Ali, Gueltet Sidi Saâd où quelques zones d'irrigation ont été développées à partir de 1983 dans le cadre des programmes de mises en valeur des terres agricoles (APFA individuelle et concession collective). La SAU irriguée est de 12,3 % au niveau de la région des Monts de Djebel Amour de l'Atlas Saharien composée des communes d'Aflou, Oued Morra, Oued M'zi, Sidi Bouzid, Sebgag, El Ghicha, Brida, Taouiala et Hadj Mechri. On retrouve dans cette région une grande partie des périmètres traditionnels, constitués principalement de vergers avec au centre une mise en valeur individuelle dans le cadre du programme APFA. Cette zone se caractérise par la production de cultures maraîchères de contre saison pendant la période de soudure.

IV.2. Analyse des dépenses des fonds de l'Etat par rapport aux potentialités agricoles de la wilaya

IV.2.1. Evolution des superficies mises en valeur (APFA et GCA)

IV.2.1.1. Programme APFA

Les périmètres APFA qui ont vu le jour en 1983, avec la promulgation de la loi portant accession à la propriété foncière pour la mise en valeur des terres agricoles affichent une très faible mise en valeur (cf. tableau 22). Elle est de 15,9 % en 1995, de 18,3 % en 2000 et atteint 23,5% en 2011. Si l'on compare l'évolution des superficies mises en valeur entre 1995, 2000, 2006 et 2011.

Tableau 22. Evolution des superficies mises en valeur dans le cadre de l'APFA dans la wilaya de Laghouat

Les années	Superficie attribuée (ha)	Superficie mise en valeur (ha)
1994	30 332,60	4 770,00
1995	31 624,00	5 020,00
1996	32 428,00	5 115,00
1997	32 428,00	5 310,00
1998	32 428,00	5 588,00
1999	32 428,00	5 588,00
2000	32 428,00	5 940,8500

2001	33 541,00	5 940,8500
2002	34 186,69	6 842,6500
2003	39 496,47	7 485,4900
2004	40 717,84	8 301,6800
2005	44 102,90	9 250,2800
2006	45 314,582	10 198,290
2007	45 344,194	10 238,660
2008	45 344,194	10 347,660
2009	45 344,194	10 560,030
2010	45 344,194	10 648,030
2011	45 344,194	10 690,030

Source : Données de la DSA, 2012

Dans l'étude SOGREAH (2009), on peut lire que « *L'APFA constitue 57% des différents types d'attributions. Bien que la mise en valeur de ces terres APFA couvre 10 690 ha, elle ne représente qu'une faible part des superficies totales attribuées, du fait : du manque d'investissement des bénéficiaires dont certains perpétuent la tradition de la culture de céréales et fourrages en sec pour les troupeaux, de problèmes d'électrification des puits et forages, ainsi que des choix culturels soutenus par le FNRDA, principalement l'arboriculture, sans lien avec l'activité agro-pastorale principale.* »

Les mises en valeur dans le cadre de l'APFA, deviennent plus importantes à partir de l'année 2005/2006. Elle a augmenté de 920 ha (18%) entre 1995 et l'an 2000 et de 4.257,5 ha (71,6%) entre 2000 et 2006 où elle a pratiquement doublé comparativement aux années 1990 et le début des années 2000 (cf. graphe1 en annexe).

Les investissements réalisés depuis le lancement du PNDA ont permis à beaucoup d'agriculteurs bénéficiaires dans le cadre de l'APFA d'investir grâce aux subventions du FNRDA et les crédits liés, des opérations de mises en valeur de leurs terres agricoles avec la mobilisation des ressources hydriques, l'équipement des puits ou forages, la construction de bassins, l'acquisition d'équipements d'irrigation et la réalisation de plantations fruitières.

En 2003, une note ministérielle¹³ est venue rappeler que la décision N°000599 du 8 juillet 2000 fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le Fonds national de régulation et de développement agricole (FNRDA) ainsi que les modalités de paiement des subventions, est destinée à la mise à niveau et la modernisation des exploitations agricoles et non pas à la mise en valeur des terres attribuées dans le cadre de l'APFA. Désormais seuls les exploitants ayant effectivement mises en valeur leurs terres sont éligibles au FNRDA.

¹³ Correspondance n°51 du 10/02/2003 relative à la régularisation des exploitants agricoles.

De 2000 à 2003, plus de 900 ha de terres agricoles ont été mises en valeur. Nous pouvons penser qu'elles ont pu être réalisées grâce aux dépenses relatives aux actions de l'hydraulique agricole.

Les résultats de l'enquête¹⁴ réalisée dans le cadre de l'étude d'inventaire et de développement de la PMH (SOGREAH, 2009), indique que 98% des exploitants interrogés ont déclaré avoir fait des investissements depuis l'année 2000. Les exploitants ont surtout investi dans l'acquisition de matériel d'irrigation et dans la réalisation et la réhabilitation de forages et de puits.

Il est à noter que dans la toute la wilaya, seulement 23,6 % des terres attribuées dans le cadre de l'APFA ont été mises en valeur. Ce taux ne représente même pas le quart de la superficie distribuée. Ce faible taux s'explique selon les responsables de la wilaya par :

- Le manque d'investissement des bénéficiaires ;
- L'insuffisance de la ressource hydrique mobilisée dans le cadre de l'APFA;
- Il existe d'importantes ressources en eaux souterraines mais il faut noter que l'étude hydrogéologiques de l'ANRH ne couvre pas toute la wilaya ;
- Le manque de main d'œuvre qualifiée;
- L'éloignement des zones agricoles par rapport aux lieux de résidence des bénéficiaires;
- L'augmentation des frais de l'électricité et du gasoil pour le pompage de l'eau.
- La mauvaise foi de certains bénéficiaires dont le souci est l'octroi de l'arrêté de cession supposé donner droit à la propriété de la parcelle;

Pour ce dernier point, il est à noter que de nombreux auteurs parlent de « *logique d'appropriation* » dans l'espace steppique. Au cours de l'atelier SRAT de la région des Hauts plateaux Centre tenue à Laghouat en novembre 2006, il est dit que « Les programmes de l'APFA a conduit à une véritable catastrophe dans ces zones: sur les 32 000 ha attribués aux 6 600 bénéficiaires seulement 5400 ha ont été mis en valeur et le reste est un prétexte d'occupation des sols et d'extension des labours sur la steppe ». Berchiche (2006) explique que « *la loi sur l'accession à la propriété foncière agricole (APFA) permet de mettre en valeur sur le plan agricole certaines zones potentielles. C'est aussi à notre point de vue, une manière de transférer la gestion du territoire aux mains des agriculteurs et des agropasteurs* », il dit aussi que « *Nous ne pouvons affirmer cela pour toute la zone steppique, mais il est certain que les agropasteurs se positionnent pour l'acquisition d'un territoire steppique à des fins d'exploitation.* ».

Constater que pour les communes potentielles en matière d'élevage les superficies mises en valeur demeurent faibles (cf. tableau 23), comme c'est le cas des communes de la région des hauts plateaux steppiques de l'Oued Touil, de la région des Dayas présahariennes et les communes de Brida et Hadj Mechri au niveau de la région des Monts de Djebel Amour de l'Atlas Saharien, pourrait nous pousser à penser que les agropasteurs de ces communes veulent s'approprier des terres de parcours, hypothèse qu'il faudrait vérifier par un travail de recherche de proximité.

¹⁴ Une enquête agro-socio-économique auprès d'un échantillonnage d'irrigants représentatifs de l'ensemble de la wilaya, a été réalisée en 2008 dans le cadre de « l'Etude d'Inventaire et de Développement de la Petite et Moyenne Hydraulique (PMH) ».

**Tableau 23. Situation des réalisations des mises en valeur dans le cadre de l'APFA
dans la wilaya de Laghouat**

Commune	Superficies attribuées (ha)	Superficies mise en valeur (ha)	Taux réalisation des mises en valeur (%)
LAGHOUAT	4 486,19	1 613,99	35,98
KSAR EL HIRANE	1 379,00	933,00	67,66
BENACEUR BENCHOHRA	2 423,38	995,98	41,10
SIDI MAKHLOUF	5 877,27	2 405,35	40,93
TADJMOUT	6 053,87	819,40	13,54
EL KHENEG	1 565,43	42,05	2,69
EL ASSAFIA	2 149,57	863,47	40,17
OUED M'ZI	153,00	10,00	6,54
EL HOUITA	2 397,33	74,00	3,09
Plaines de Oued M'zi	26 485,04	7 757,24	29,29
HASSI DELAA	12,00	0,00	0,00
HASSI R'MEL	0,00	0,00	0,00
AIN MADHI	2 252,49	212,00	9,41
TADJROUNA	1 979,00	40,00	2,02
Dayas Présahariennes	4 243,49	252,00	5,94
GUELTET SIDI SAAD	2 199,28	45,32	2,06
AIN SIDI ALI	1 667,51	127,00	7,62
EL BEIDHA	2 137,69	623,04	29,15
Hauts plateaux steppiques de Oued Touil	6 004,48	795,36	13,25
BRIDA	1 821,43	44,00	2,42
EL GHICHA	934,50	358,78	38,39
HADJ MECHRI	1 363,75	8,00	0,59
SEBGAG	385,00	30,00	7,79
TAOUIALA	135,99	17,00	12,50
AFLOU	2 307,70	819,16	35,50
OUED MORRA	1 090,67	388,00	35,57
SIDI BOUZID	572,14	220,49	38,54
Monts du djebel Amour	8 611,18	1 885,43	21,90
Total wilaya	45 344,19	10 690,03	23,58

Source : fait par nous à partir des données de la DSA, 2012

IV.2.1.2. Programme GCA

Relativement à l'accès à la terre, il est à rappeler qu'en plus du programme APFA, l'attribution des terres agricoles continuent dans le cadre du programme GCA. En effet, 36 périmètres irrigués y sont recensés depuis 2001, dont seuls 23 d'entre eux sont opérationnels. Les autres ne fonctionnent pas pour des raisons multiples, entre autres, le déficit de la ressource hydrique, l'éloignement des sites ou de diverses problématiques entre concessionnaires et riverains (Etude SOGREAH, 2009).

Dans le cadre du programme de mise en valeur par la concession et par le biais d'attribution d'ouvrages hydrauliques et système d'irrigation à des agriculteurs déjà installés, comme le montre le tableau 24, qui illustre les actions de mises en valeur et mobilisation de ressources hydriques, il y a eu lancement d'une opération atypique au niveau national. En effet, au niveau des périmètres agricoles des communes de Benaceur Benchohra, Ksar El Hirane et Laghouat, il y a eu lancement d'actions de développement de la PMH individuelle par la concession, le taux de mise en valeur obtenu est de 80 %. Ceci est réalisé grâce à l' *«appui aux riverains, sur une base individuelle, contrairement au périmètres collectifs de concession où les concessionnaires choisis sont souvent autres que les riverains, ce qui génère des conflits sociaux et où la gestion collective de l'électricité présente d'énormes difficultés, étant en adéquation avec le mode de gestion individuel adopté au sein des Arch des populations des agro-éleveurs (hors périmètres traditionnels de l'Atlas Saharien)»* (SOGREAH, 2009). Au cours de cette opération, le choix des cultures est laissé à l'agriculteur. Ce qui montre l'importance qu'accordent les exploitants aux cultures céréalières et fourragères irriguées.

D'après les données du rapport de la DSA de Laghouat (DSA, 2007), la plaine de l'Oued M'zi se caractérise par la présence de sols alluvionnaires, les plus favorables de la wilaya, sur de vastes étendues planes le long de l'Oued M'zi présentant des avantages topographiques et pédologiques ainsi qu'une bonne desserte dont bénéficient les terres agricoles de cette région.

Programme GCA

Tableau 24. Action de développement de la PMH individuelle par la concession dans la wilaya de Laghouat

Région agricole	Commune	Nom du périmètre	Date d'inscription	Type d'aménagement	Nombre de concessionnaires	Sup. aménagés prévus (ha)	Sup. physiques irriguées (ha)	Cultures pratiqués en irrigué	Cultures prévues	Observation
Plaine Oued M'Zi	Benaceur Benchohra	Taounza	2000	10 F + 10 Bassins + 128 ha G à G et 586 ha Aspersion	88 groupements familiaux	1 300	1 300	Céréales 586ha Maraîchage 586ha Arbo. 128ha Fourrages 98ha		Périmètre de 1 472 ha dont 1 300 ha aménagés. Le programme est venu conforter 88 groupements familiaux déjà installés (EAI de 6 à 18 individus), ce qui explique le succès de l'opération: 10 groupements ont été soutenus au niveau de la mobilisation de la ressource hydrique, les 78 autres avec des systèmes d'irrigation, des plants et semences. Chaque groupement familial est composé de 6 à 18 individus utilisant 1 Forage.
	Ksar El Hirane	Périmètre de Ksar El Hirane (Taounza – Kabeg) et Houassi Latreche	1999	Taounza: 8 F + 8 Bassins, chacun, pour 1 à 2 familles	409 / 27 groupements familiaux	1 294	1 233	Céréales 661ha Maraîchage 438ha Arbo. 123ha Viticulture 11ha		17 des 20 forages sont exploités et 3 abandonnés. Le programme est venu conforter 27 groupements familiaux (EAI d'1 à 6 personnes / famille) confortées sur 7 à 50 ha chacune, expliquent le succès de l'opération. 2157 ha sont cultivés dont: 1294 ha (soit 60%) en irrigué, le reste en zone d'épandage.
				Houassi Latreche: 6 F dont 1 raté et 1 non électrifié + 6 Bassins, chacun, pour 1 à 2 familles						
	Bouchakeur		2005	15 F + 15	109	1 123	445	Céréales et	Fourrages:	32 stations de refoulement

	Laghouat			bassins + 112 Kits aspersion				fourrages : 445ha	1 123ha	sont en cours de réalisation. Projet soumis à restructuration.
Total						3 717	2 978			

Source : Etude d'Inventaire et développement de PMH 2009 et

GCA

Taux de réalisation pour les superficies mises en valeur au niveau des périmètres individuels est de **80 %**

IV.2.2. Evolution des superficies irriguées et systèmes d'irrigation

La SAU irriguée est de 31.270,69 ha soit 42,8% de la SAU. Pour la campagne considérée à savoir 2010/2011, la superficie irriguée développée est de 35.885 ha soit un taux d'occupation du sol de 1,14.

Tableau 25. Répartition des cultures en irrigué dans la wilaya de Laghouat

(Bilan campagne agricole 2010/2011)

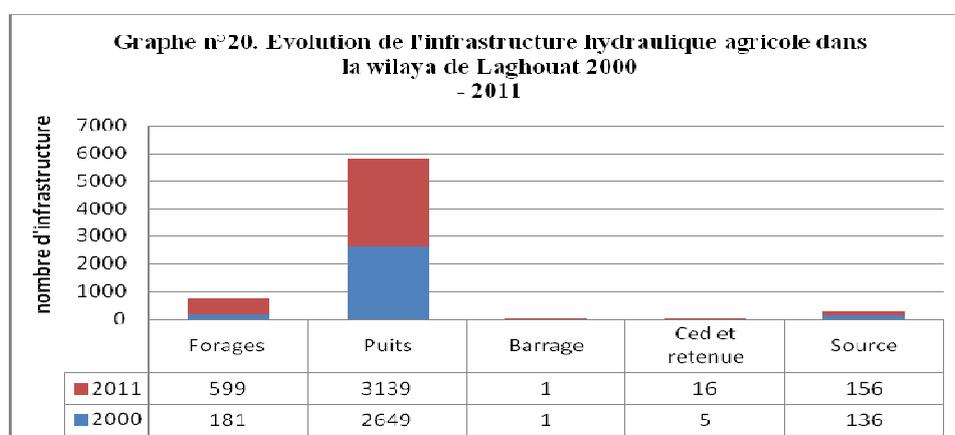
Cultures	Superficie (ha)	Part en %
Cultures fourragères	12.990	36,2
Cultures céréalières	7.159	19,9
Cultures maraîchères	8.966	25
Arboriculture fruitière	6.770	18,9
Total superficie développée en irrigué	35.885	100

Source : Données statistiques de la DSA, 2012

Les cultures irriguées sont dominées par les fourrages et les céréales avec plus de 56 % de la SAU irriguée développée.

A partir de l'année 2000, on assiste à une augmentation dans la mobilisation des ressources hydriques, ce qui encourage les producteurs agricoles à développer les cultures maraîchères notamment la pomme de terre, l'arboriculture fruitière, l'oléiculture et les cultures fourragères. Il est à signaler que seule la commune de Benaceur BenChohra pratique la culture de l'Arachide sur une superficie de 65 ha conduit en irrigué.

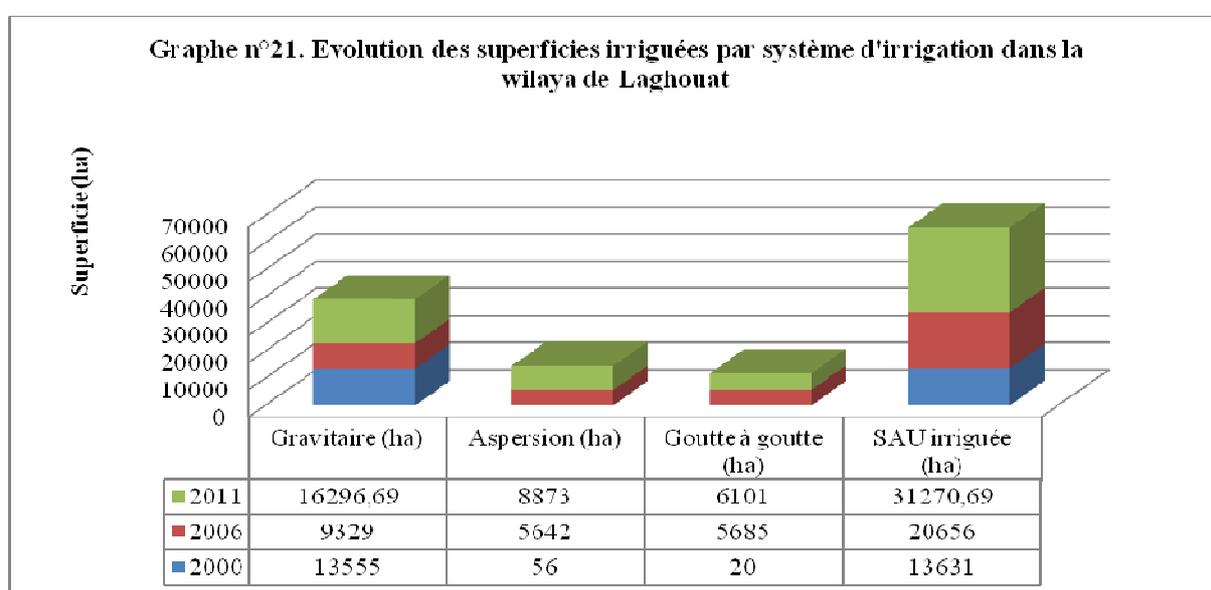
Le graphique 20, montre l'évolution entre 2000 et 2011 de la mobilisation des ressources en eaux souterraines et superficielles au niveau de la wilaya selon les différentes sources d'irrigation.



Source : Fait à partir des données de la DSA, 2012

L'augmentation relative en nombre des sources d'irrigation est accompagnée d'une nette évolution dans les systèmes d'irrigation comme l'illustre le graphe suivant.

D'après les données de la DSA, le rapport d'exécution du plan annuel de l'année 1991 illustre que la SAU irriguée dans la wilaya est de 5.449 ha, la totalité est irriguée par système gravitaire à l'exception de six (06) ha qui sont irrigués par aspersion au niveau de la commune de Benaceur Benchohra connue pour ses potentialités agricoles. Le graphe n°21 montre que l'évolution de la SAU irriguée est supérieure à 151 % entre les années 2000 et 2006, elle est du même ordre entre l'année 2006 et 2011. Pour les systèmes d'irrigation économiseurs d'eau (aspersion et goutte à goutte) leur introduction est quasi-totale entre 2000 et 2006. Ils sont passés respectivement de 56 ha et 20 ha à 5642 ha et 5685 ha (cf. tableau 3, en annexe). Leur évolution par la suite, entre 2006 et 2011 a suivi, le rythme d'évolution de la SAU irriguée avec les réalisations qui étaient en retard sur le programme FNRDA.



Source : fait selon les données de la DSA, 2012

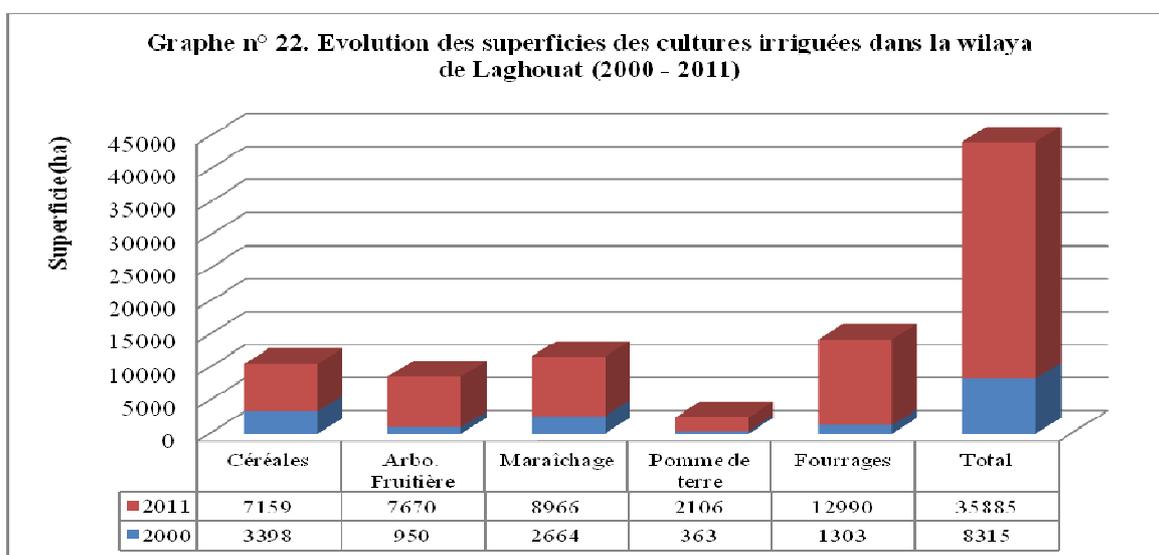
Le graphe ci-dessus illustre bien la tendance de l'évolution positive de la SAU irriguée dans la wilaya entre 2006 et 2011, avec la même tendance pour le système d'irrigation gravitaire. Pour l'année 2011, les données analysées montrent un net accroissement des superficies irriguées par aspersion, le système gravitaire a tendance à diminuer au profit des systèmes économiseurs principalement l'aspersion, de plus en plus utilisé pour les cultures fourragères et maraîchères dont la pomme de terre comme nous allons le voir dans la suite de notre travail.

IV.2.3 Evolution des productions agricoles de la wilaya

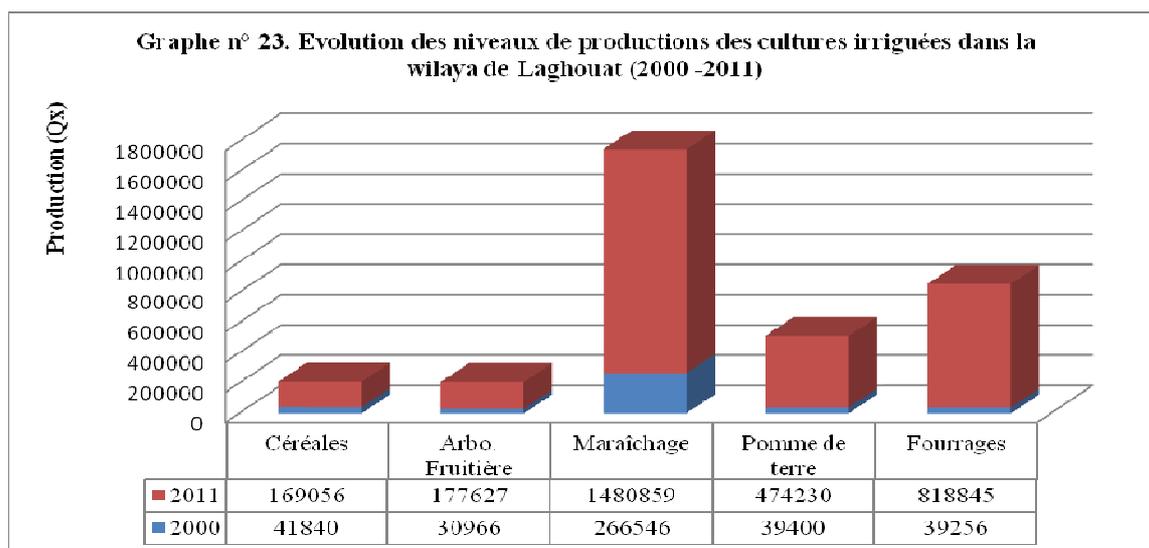
IV. 2.3.1 Evolution de la production végétale

L'extension de la SAU irriguée et l'acquisition de systèmes économiseurs d'eau comme vu plus haut devraient être suivi du développement des superficies et productions agricoles menée en irrigué dans la wilaya. En effet, la SAU irriguée est passée de 13 631 ha en 2000, à 31 270,69 ha en 2011.

Les 2 graphes suivants permettent d'apprécier l'évolution des superficies cultivées ainsi que les productions obtenues des principales cultures menées en irrigué dans la wilaya. Elles connaissent en effet un net accroissement depuis l'année 2000.



Source : Fait par nous à partir des données de la DSA, 2012

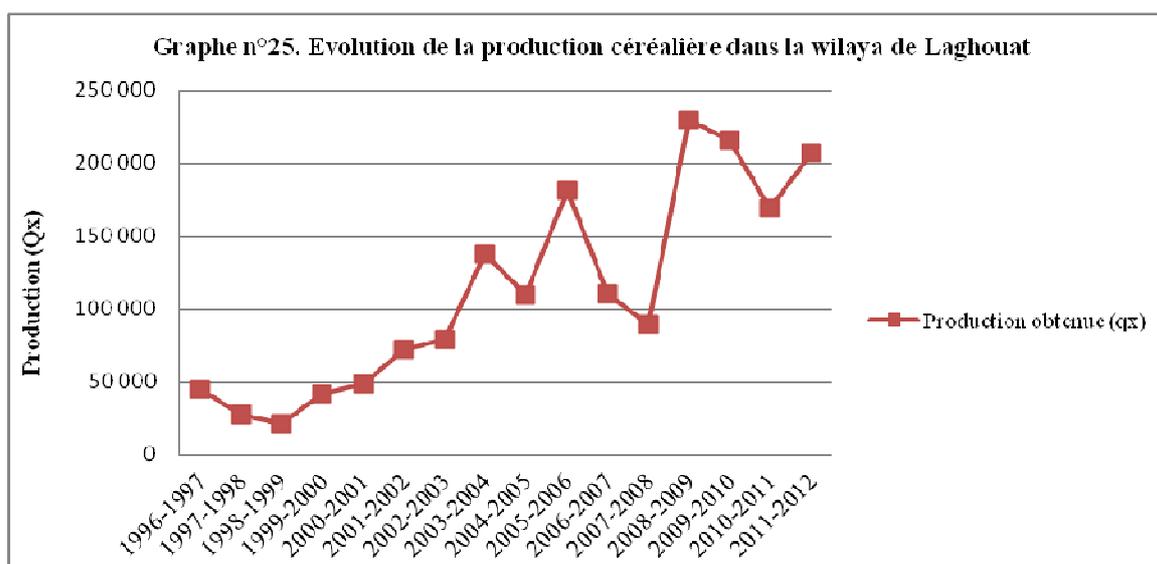
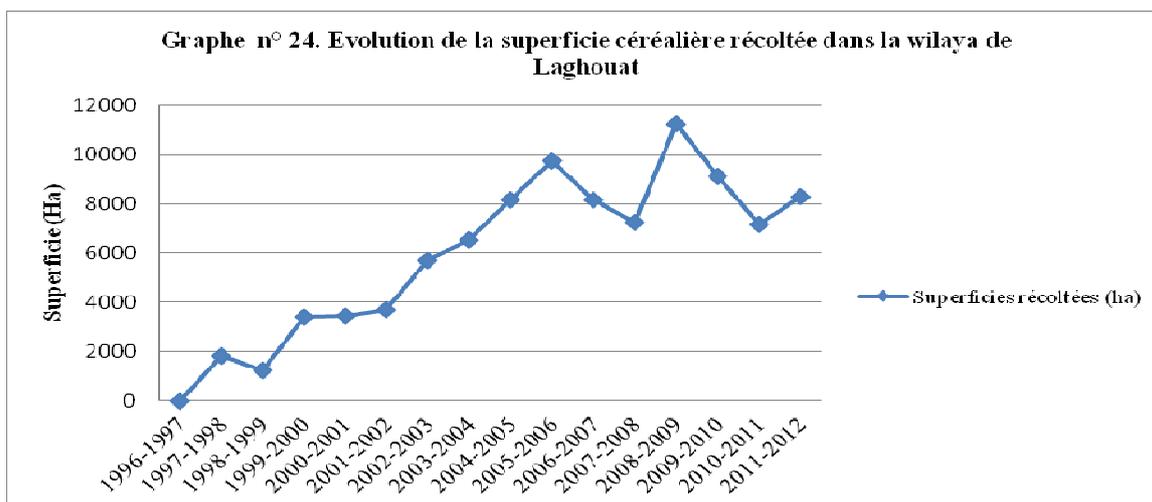


Source : Fait par nous à partir des données de la DSA, 2012

A – La céréaliculture

Depuis le lancement du PNDA, la céréaliculture en Algérie fait l'objet d'un programme d'intensification dans les zones favorables. La wilaya de Laghouat qui présente d'intéressantes potentialités pour la pratique de la céréaliculture dans les périmètres agricoles irrigués, intègre la zone agricole de Benaceur Benchohra par arrêté du wali dans ce programme pour une superficie totale de 1500 ha. L'objectif de ce programme est l'intensification des productions, l'amélioration des rendements, l'encouragement de la production de semences de multiplication et l'amélioration du revenu des agriculteurs par le soutien des prix à la production.

La production céréalière ainsi que les rendements obtenus dans la wilaya de Laghouat connaît de grandes fluctuations d'une année à l'autre car elle demeure dépendante des conditions climatiques. Les superficies ont connu une augmentation soutenue avec l'extension des superficies mises en valeur et la SAU irriguée comme le montre les graphes suivants.



Source : Fait par nous à partir des données de la DSA, 2012

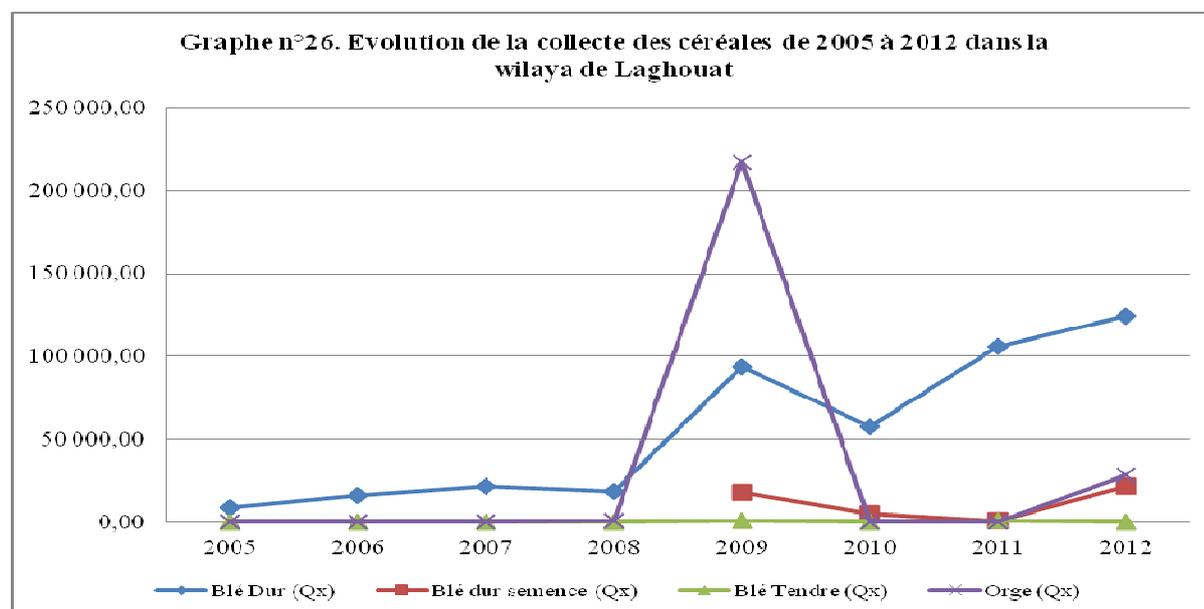
Le soutien des prix à la production des céréales a également incité les producteurs de la région à développer leurs surfaces céréalières. En effet les prix à la production principalement les blés ont connu une évolution depuis 1995 jusqu'en 2008. Cette évolution que nous illustrons à travers le tableau suivant.

Tableau 26. Evolution des prix à la production des céréales.

	Blé dur (DA)	Blé tendre (DA)	Orge (DA)	Avoine (DA)
1995 – 2002	1900	1700	1000	1100
2003 – 2005	1900	1700	1400	1500
2005 – 2006	2000	1800	1500	1600
2006 – 2007	2100	1950	1500	1600
2007 – 2008	4500	3500	2500	1600

Source : Données collectées auprès de la CCLS de Laghouat, 2012

En 2006, Chehat explique que pour les blés (dur et tendre) presque la moitié de la production (47%) est collectée au niveau des CCLS grâce aux mesures incitatives et prix attractifs pratiqués depuis 1995, mais les céréales secondaires (orge et avoine) échappent souvent à la collecte du fait qu'ils sont destinés à l'alimentation du cheptel.



Source : Fait par nous à partir des données de la CCLS de Laghouat , 2012.

La collecte de céréales au niveau de la wilaya a connu une nette évolution, elle est passée de 8% de la production en 2005 à près de 85 % en 2012 avec une dominance de collecte pour le blé dur. Vu la spécificité agro-pastorale de la région, les agriculteurs continuent à garder leurs productions d'orge pour l'alimentation du cheptel.

« La valorisation des prix à la production, avec l'élévation des prix de blé dur à 4500 DA/ql et le prix de blé tendre à 3500 DA/ql pourrait mieux inciter les agriculteurs à fournir davantage d'efforts en matière d'augmentation de la production locale et de contribuer à l'amélioration du taux d'autosuffisance pour ces produits stratégiques ». (Djermoun, 2009)

B – Le maraîchage

D'après la lecture des rapports de la DSA de Laghouat et le tableau suivant, le maraîchage est pratiqué dans la région avant l'avènement du PNDA principalement au niveau des plaines de l'Oued M'zi. A partir de l'an 2000, les superficies et productions du maraîchage connaissent une nette croissance avec le développement de la pomme de terre dans la région. En une seule année, les superficies de la culture de pomme de terre doublent de volume. Pratiquée dans la zone Sud de la wilaya, cette culture trouve son extension au niveau de la zone Nord, principalement au niveau des communes d'Aflou et Oued Morra avec l'installation d'agriculteurs des wilayas de Mascara et Ain Defla qui semble avoir ramené leur savoir faire pour cette culture.

Tableau 27. Evolution de la culture maraîchère par Campagne dans la wilaya de Laghouat

Campagne	Superficies (ha)		Productions (qx)		Rendement pomme de terre (Qx/ha)
	Total	Dont Pomme de terre	Total	Dont Pomme de terre	
1996-1997	3073	454,5	328215	36530	80,4
1997-1998	2606,5	426	314837	53420	125,4
1998-1999	2589,5	473	286413	51481	108,8
1999-2000	2663,5	363	266546	39400	108,5
2000-2001	3520	750	422400	163400	217,8
2001-2002	3750	800	562500	100000	125
2002-2003	3856	1067	578515	163067	152,8
2003-2004	4373	950	557000	113140	119,1
2004-2005	5795	1626	886617	422790	260
2005-2006	6129	1840	951415	440200	239,2
2006-2007	6135	881	868320	191900	217,8
2007-2008	3713	1272	1009284	316430	248,7
2008-2009	7132	1546	1375940	383800	248,2
2009-2010	8729	1576	1653075	377990	239,8
2010-2011	8966	2106	1480859	475970	226

Source : Données statistiques de la DSA de Laghouat, 2012

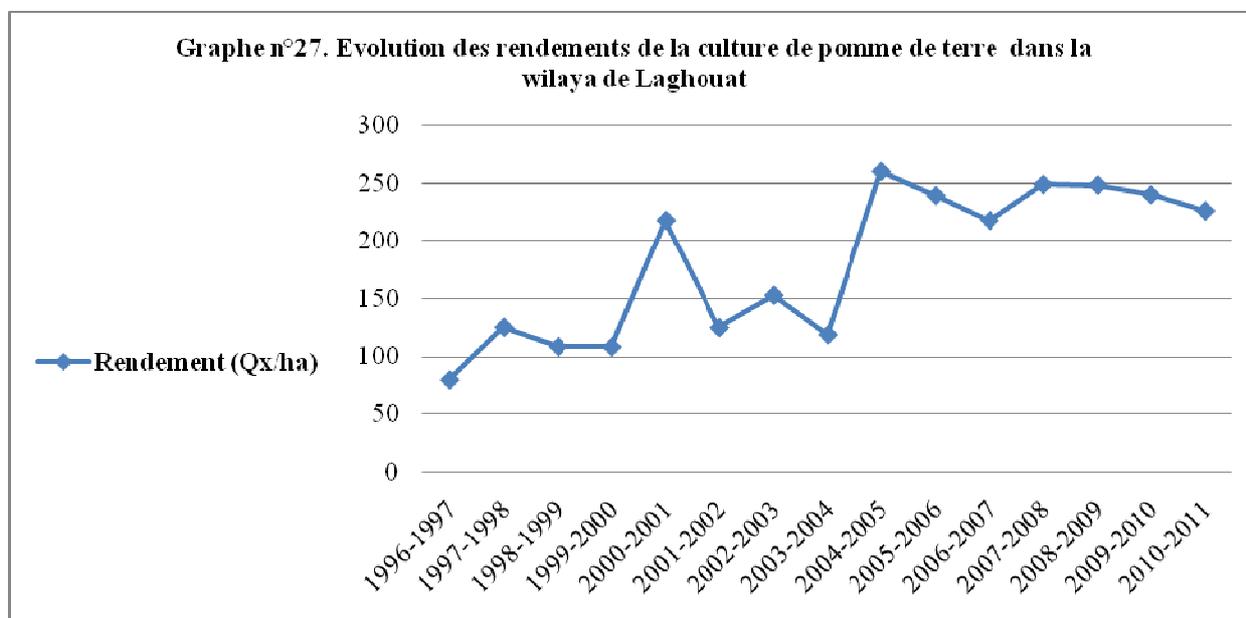
La tendance générale pour la pomme de terre est l'augmentation progressive des surfaces et productions obtenues jusqu'en 2011.

Tableau 28. Evolution des superficies et productions de la pomme de terre dans la wilaya de Laghouat

	Superficie (Ha)	Production (Qx)	Rendement (Qx/ha)
1999-2000 (1)	363	39400	108,54
2004-2005	1626	422790	260,02
2010-2011 (2)	2106	474230	225,18
Evolution (2/1) (%)	580,17	1203,63	

Source : Fait par nous à partir des données de la DSA, 2012

Le tableau ci-dessus illustre cette évolution. En effet, les superficies de la culture de pomme de terre sont multipliées par 6 entre 2000 et 2011, les productions sont 12 fois supérieures qu'en 2000 et les rendements ont doublé pour même période. D'après le graphe suivant, les fluctuations remarquées des rendements laissent supposer que cette culture n'est pas encore maîtrisée et qu'il y a plusieurs facteurs qui influent sur elle. Les bilans de la DSA expliquent le recul de ces rendements et productions de certaines campagnes agricoles par le manque de semences sur le marché local et national et la qualité de la semence achetée par les agriculteurs. D'après le rapport de l'ITCMI (2010), « *Le rendement moyen des zones des hauts plateaux est de 218 Qx/ha. La faiblesse des rendements de ces zones s'explique en grande partie par la mauvaise qualité physiologique des semences et un effort important doit être fait en direction de ces zones pour augmenter le niveau des rendements.* »



Source : fait par nous à partir des données de la DSA, 2012

B – Les fourrages

Tableau 29. Evolution des superficies et productions fourragères dans la wilaya de Laghouat

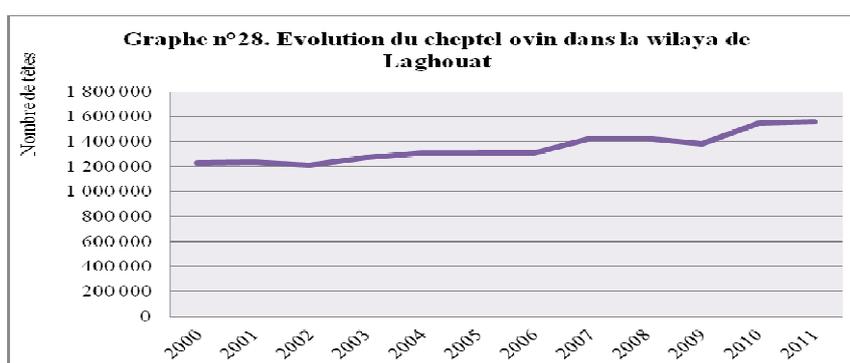
Campagne	Superficies semées (ha)	Production obtenue (qx)
1999-2000 (1)	1 303,00	39 256,00
2004-2005	7 809,00	286 478,00
2010-2011 (2)	12 990,00	818 845,00
Evolution (2/1) (%)	996,93	2085,91

Source : Fait par nous à partir des données de la DSA, 2012

Le tableau 29, montre la tendance positive du développement des cultures fourragères dans la wilaya qui suit l'augmentation de la SAU irriguée. Si nous revenons à la vocation première de la région qui est l'élevage et principalement l'élevage ovin, et le problème de l'offre fourragère des parcours dans la steppe, Bedrani et Bensouiah (2001) expliquent que les « *parcours steppiques qui, outre leur diminution due au défrichage, ont généralement perdu de leur capacité à produire des unités fourragères naturelles à cause du surpâturage et des effets des sécheresses récurrentes* ». Il devient difficile à ce niveau d'analyse de confirmer si l'offre fourragère des superficies cultivées dans les périmètres irrigués répond à la demande d'un cheptel de plus de 1 million 500 mille têtes d'ovin, 20 mille tête de bovin et près de 175 mille tête de caprin.

IV.2.3.2 Evolution de la production animale

La wilaya de Laghouat qui est fortement dominée par l'activité agro-pastorale, l'élevage ovin constitue pour la population rurale la principale activité agricole. D'après les statistiques de la DSA de Laghouat (cf. tableau 4. en annexe), l'élevage maintient son niveau de développement et ce grâce aux mesures de soutien à cet élevage qui sont le soutien de l'alimentation du cheptel (orge de consommation) et la couverture sanitaire du cheptel grâce aux actions soutenues par le FPZPP.



Source : fait par nous à partir des données de la DSA, 2012

Le PNDA adopté en 2000, a pour objectif l'amélioration du niveau de la sécurité alimentaire notamment le développement des productions adaptées aux zones naturelles et aux terroirs. Dans le domaine de l'élevage, les actions soutenues concernent la protection et le développement du patrimoine génétique en accordant des primes pour les naissances de sexe féminin notamment pour

la race équine. Elles concernent également la réhabilitation des points d'eau en collaboration avec le HCDS et le soutien à l'alimentation du cheptel ovin dans les conditions de sécheresse ou de perte d'UF liée à la perte de pâturage par les mises en défens ou la transformation des systèmes de production. Seul l'exploitant éleveur ayant un troupeau d'au moins 100 têtes peut prétendre à ces actions.

Le cheptel ovin de la wilaya bénéficie de l'opération de soutien de l'orge de consommation¹⁵ distribué par la CCLS de Laghouat selon des listes préétablis par la CAW. Il est exigé des éleveurs qui veulent bénéficier de ce soutien d'avoir une carte professionnelle et un certificat de vaccination anti-clavelée de la campagne délivré par l'inspection vétérinaire de wilaya.

Tableau 30. Situation de la vente de l'orge de consommation par la CCLS de Laghouat (2002-2011)

Année	Quantité vendue (Qx)	Prix de vente CCLS (DA)
2002	146 422,30	1550 DA/QI
2003	87 410,00	
2004	311 334,30	
2005	45 665,20	
2006	121 212,90	
2007	96 579,60	
2008	133 724,60	
2009	260 444,50	
2010	989 424,50	
2011	545 945,30	

Source : Données de la CCLS, 2012

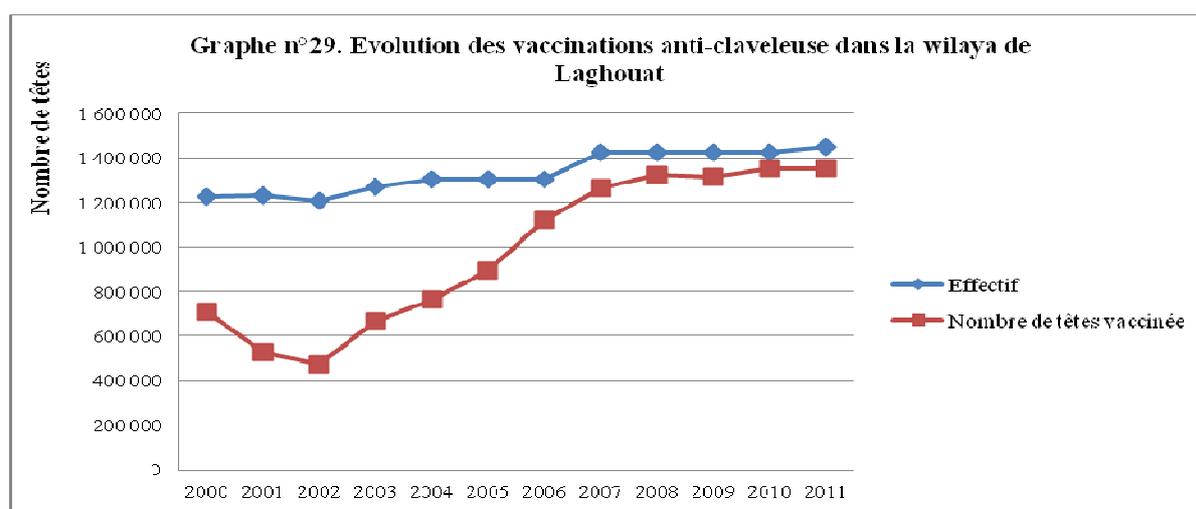
Le tableau ci-dessus illustre les données que nous avons pu récolter au niveau de la CCLS de Laghouat. Nous avons posé la question par rapport à la vente record de l'année 2010. C'est une année exceptionnelle de vente pour les éleveurs car il y a eu « vente libre ». En effet, tout éleveur qui se présente à la CCLS et qui est sur la liste de la CAW de wilaya peut acheter son aliment de cheptel sur place.

Le prix pratiqué pour la vente de l'orge à la consommation depuis l'année 2000 est de 1550 DA le quintal, de 1995 à 2000, il est de 1000 DA et avant l'année 1995, le prix est de 470 DA/ql.

¹⁵ Circulaire n°2109 – juillet 2005 relative à la vente d'orge de consommation aux éleveurs de zones pastorales et agro-pastorales

Nous constatons que la demande de l'orge de consommation par les éleveurs ne cesse de s'accroître quelque que soient les conditions climatiques de l'année, ceci nous oriente sur l'idée que le système d'élevage est en train d'évoluer et perd son caractère d'élevage semi-extensif dans la région.

La couverture sanitaire du cheptel national constitue une priorité dans les programmes de développement des élevages. Ce soutien est assuré à travers le FPZPP. Le graphe suivant montre l'évolution des situations de vaccination anti-claveleuse dans la wilaya. Les vaccinations ont atteint depuis l'année 2006 un niveau appréciable relativement au cheptel existant mais le problème soulevé par les services de l'inspection vétérinaire est que la transhumance pendant la campagne de vaccination limite l'intervention des docteurs vétérinaires.



Source : Fait par nous à partir des données de la DSA, 2012

IV.2.4 Evolution du programme de l'ouverture des pistes agricoles

Tableau 31. Situation des aménagement et ouverture des pistes agricoles dans la wilaya de Laghouat

Action	Année	Consistance physique (Km)	Montant (DA)	Source de financement	Observation
Aménagement de pistes	1995	50	25 000 000,00	PSD	Réalisé à 100%
Ouverture de pistes	1996	100	50 000 000,00		
Ouverture de pistes	2000	20	12 000 000,00		
Ouverture de pistes	2003	40	25 000 000,00		
Ouverture de pistes	2004	100	70 000 000,00	FDRMVTC	Réalisé à 100%
Ouverture de pistes	2007	100	60 000 000,00		94 Km réalisé

Source : Données DSA de Laghouat, 2012

L'ouverture des pistes agricoles constitue un axe important qui accompagne le développement des exploitations agricoles et permet le désenclavement des populations rurales. Les données récoltées au niveau de la DSA permettent d'apprécier le niveau d'atteinte des objectifs pour ce programme.

D'après les données sur le secteur de l'agriculture du rapport relatif à la mise en application du schéma directeur national d'aménagement du territoire (2011), l'objectif pour l'ouverture des pistes agricoles enregistré pour l'ensemble du territoire de la wilaya est de 800 Km.

IV.2.5 Evolution du programme de l'électrification agricole

Tableau 32. Situation du programme d'électrification agricole dans la wilaya de Laghouat

Année	Objectifs (Km)	Réalisations (Km)	Nombre des forages et puits électrifiés	Nombre d'agriculteurs	Taux de réalisation (%)
1998/1990	128,097	105,37	8	132	
1991	78,363	33,274	11	11	
1992	88,649	55,762	223	223	
1993	44,66	54,286	110	110	
1994	17,999	9,133	103	103	
1995	54,923	20,391	114	114	
1996	73,175	38,331	89	89	
1997	44,147	46,667	121	121	
1998	16,523	11,642	31	31	
1999	7,316	4,673	30	30	
2000	16,285	32,52	5	5	
2001	33,919	34,083	97	97	
2002	47,289	50,14	65	65	
2003	50,48	50,48	314	314	
TOTAL	701,825	546,752	1321	1445	78

Source : Données DSA de Laghouat, 2012

Toujours d'après les données sur le secteur de l'agriculture du rapport relatif à la mise en application du schéma directeur national d'aménagement du territoire (2011), le taux d'électrification des puits et forages est de l'ordre de 54%. Il est proposé un programme de 600 Km pour atteindre un taux d'électrification agricole de 92% et la satisfaction de l'importante demande des agriculteurs.

En 2004, il est inscrit 146 Km (Budget centralisé) qui sont en cours de réalisation et 80 km dans le cadre du FDRMVTTC. Si on se réfère aux chiffres des services agricoles, ce programme est loin de satisfaire l'objectif tracé.

Pour le programme de l'ouverture des pistes agricoles, tout comme pour le programme de l'électrification, il est important de souligner qu'en ayant l'information et les éléments relatifs aux demandes enregistrées au niveau des zones agricoles de la wilaya, nous pouvons apprécier le niveau de réalisation de l'Etat et le niveau de satisfaction de la demande des producteurs agricoles de la wilaya.

Conclusion du chapitre IV

Le secteur de l'agriculture dans la wilaya de Laghouat a connu une importante dynamique depuis la mise en œuvre du FNDA en 1995 et les programmes PNDA en 2000, le PNDAR en 2002 et la politique du renouveau agricole et rural en 2009.

Les superficies mises en valeur dans le cadre de l'APFA, ont doublé entre 1995 et 2011, toute fois le taux de réalisation de ces dernières n'atteint que le quart des superficies attribuées. Pour le programme des mises en valeur par la concession agricole, les périmètres collectifs connaissent un taux de réalisation de 15,6 % alors que pour les superficies mises en valeur au niveau des périmètres individuels, il est de 80 %. Dans ce sens, l'Etat devrait prendre en considération socio-économique et les besoins réels des agropasteurs en matière de développement dans les zones steppiques.

La SAU irriguée qui est de 13 631 ha en 2000, augmente pour atteindre 31 270,69 ha en 2011 avec introduction des systèmes économiseurs d'eau entre 2000 et 2006. L'irrigation par aspersion et goutte à goutte, sont passés respectivement de 56 ha et 20 ha en 2000 à 5642 ha et 5685 ha en 2011. Depuis l'an 2000, les programmes de développement agricole ont pour principe de s'adresser à des agriculteurs qui ont mis en valeur leurs terres agricoles mais qui ne disposent pas de suffisamment de fonds propres pour investir et développer leurs exploitations, ce qui a permis l'accès aux subventions et aux crédits liés aux diverses actions soutenues.

La mobilisation des ressources naturelles, à savoir la terre et les ressources hydriques, est accompagnée d'un développement des productions agricoles. Ces dernières connaissent également une évolution positive, encouragées par les prix à la production pour les céréales, ces dernières se développent de plus en plus dans les périmètres agricoles irrigués et les prix pratiqués pour les blés, incitent les agriculteurs à livrer leurs productions à la CCLS et donc à participer au programme national pour le développement de ces cultures stratégiques.

Conclusion générale

Le premier objectif d'un Pays est de conquérir sa souveraineté alimentaire en s'appuyant sur son agriculture. En effet, une intervention de l'Etat pour la relance effective des investissements en agriculture s'impose avec un encadrement financier qui ne peut être laissé aux seules règles du marché.

Dans le cadre de ce travail de recherche, nous nous sommes fixés comme objectif de répondre à la problématique posée au début de cette étude, qui est l'analyse de l'évolution des dépenses des fonds et subventions de l'Etat dans la wilaya de Laghouat et de voir si ces fonds ont pu créer une dynamique au sein du monde rural en zone steppique permettant ainsi aux ménages ruraux l'accès aux ressources hydriques et à la terre. Pour cela, l'évolution de certains paramètres est appréciée, tels que les superficies mises en valeur et celles irriguées, l'augmentation des productions agricoles et l'amélioration des rendements obtenus.

A partir de la deuxième moitié des années 1990, la politique agricole en Algérie est orientée vers la relance de ce secteur avec le lancement de programmes financés par le FNDA pour le soutien des actions de mises en valeur et les investissements à la ferme. L'analyse de ce fonds nous permet de voir que la plus grande part de subventions allouées, est consacrée à la mobilisation et à la gestion des ressources hydriques soit sous forme d'équipements, soit sous forme d'aménagement d'ouvrages hydrauliques.

L'Etat Algérien lance le PNDA en 2000, ses Fonds de soutien à l'agriculture sont orientés vers l'investissement au sein des exploitations agricoles. Tout comme pour le FNDA, les plus importantes part des ressources financières du FNRDA sont utilisées pour l'hydraulique agricole à travers la mobilisation et la gestion des ressources hydriques ainsi que le développement des systèmes d'irrigation par aspersion et goutte à goutte.

Les subventions affectées et consommées de façon peu étudiées et généralisées au départ, tentent avec la mise en œuvre du FNDIA en 2006 de répondre aux spécificités agro-climatiques et potentialités des régions et d'orienter d'une manière raisonnée les systèmes productifs. Dans la wilaya de Laghouat, il est refusé de continuer à financer des actions telles que l'arboriculture fruitière et la viticulture tout en orientant les financements vers des systèmes adaptés.

Le FNRDA qui a pour principe de s'adresser à des agriculteurs qui ne disposent pas de suffisamment de fonds pour investir dans leurs exploitations, a permis l'accès aux subventions et aux crédits, liés aux actions soutenues réalisées. Cependant les données recueillies ne renseignent pas sur la catégorie des agriculteurs bénéficiaires qui ont pu étendre leurs superficies irriguées et nous pensons qu'il serait indiqué de mener une étude plus approfondie pour analyser la typologie de ces agriculteurs ainsi que tous les aspects liés à l'accès aux ressources naturelles voir même au fonds de l'Etat.

La mobilisation des ressources naturelles, à savoir la terre et les ressources hydriques, est accompagnée d'un développement des productions agricoles. Ces dernières connaissent également une évolution positive, encouragées par les prix à la production comme pour les céréales, et le soutien aux produits énergétiques pour les spéculations stratégiques comme la pomme de terre, les céréales et les cultures fourragères.

L'appréciation des réalisations dans le cadre du développement agricole dans la wilaya de Laghouat a été faite principalement sur la base de données quantitatives et des entretiens semi-directs auprès des chargés des dossiers dans les différentes institutions du secteur agricole. Une analyse poussée a été réalisée pour vérifier l'accès aux ressources naturelles, terre et eau, toutefois, l'accès au foncier agricole n'est pas toujours synonyme de mise en valeur, tout comme l'extension des superficies irriguées et cultivées et l'augmentation des productions agricoles ne correspondent pas toujours à une amélioration des rendements obtenus d'où la nécessité de mener des études plus approfondies et de faire des enquêtes plus poussées sur le terrain auprès de producteurs agricoles ayant bénéficié des aides de l'Etat pour apprécier l'impact des investissements réalisés et des subventions allouées auprès de ces derniers.

Cette étude même si elle mérite d'être approfondie, elle nous a permis de constater que certains problèmes liés au secteur agricole persistent et reviennent constamment, à penser que les pouvoirs publics n'ont pas retenu les leçons des bilans des différentes politiques agricoles adoptées à ce jour. Le problème du foncier et l'attribution des terres Arch qui persiste, le phénomène bureaucratique et la lourdeur des procédures pour l'accès aux aides et subventions de l'Etat, l'organisation sociale des producteurs qui pose constamment problème en l'absence d'esprit coopératif principalement au niveau des périmètres à gestion collective et une forme d'assistanat qui se perpétue au niveau des périmètres de concession agricole avec la demande constante d'aide de l'Etat pour toutes les actions comme celles liées à la consommation de l'énergie électrique, alors qu'il est supposé l'émergence et le développement d'un esprit d'initiative et d'entrepreneuriat pour faire avancer le secteur agricole dans toutes ses composantes.

Références bibliographiques

Articles

Bedrani S., Bensouiah R., 2001. "Les agricultures du Maghreb : contraintes et perspectives " in revue du CREAD, 2001

Bedrani S., Boukhari N. et Djennane A., 1997. "Eléments d'analyse des politiques de prix, de subvention et de fiscalité sur l'agriculture en Algérie " In Options Méditerranéennes, Série B, n°11.

Ben Hounet Y. et al, 2011. "Pratiques de l'appropriation foncière en contexte musulman" In Transcontinentales [En ligne], 10/11/2011, document 7, mis en ligne le 19 octobre 2011. URL : <http://transcontinentales.revues.org/1275>

Berchiche T., 2000. "Enjeux et stratégies d'appropriation du territoire steppique Cas de la zone de Maamora (Saïda)" In Options Méditerranéennes, Série. A / n°39, 2000.

Bessaoud O., 1994. "L'agriculture en Algérie : de l'autogestion à l'ajustement (1963–1992)" In Options Méditerranéennes, Série B, n°8.

Bessaoud O., 1999. "Le phénomène de mondialisation" In cahiers de CREAD n°50. Alger, 1999.

Bessaoud O., 2006. "La stratégie de développement rural en Algérie" In Options Méditerranéennes : Série A, n°71.

Djermoun A., 2009. "La production céréalière en Algérie : les principales caractéristiques" In Revue Nature et Technologie. n° 01/Juin 2009.

Rapport et documents

CIHEAM, 2000. "Développement et politiques agro-alimentaires dans la région méditerranéenne". Rapport annuel 2000.

DSA de Laghouat, 1991. "Rapport d'exécution du plan annuel 1991".

DSA de Laghouat, 1996. "Rapport d'exécution du plan annuel 1995" Janvier 1996.

DSA de Laghouat, 2007. "Rapport de situation du secteur : Agriculture et perspectives" janvier 2007.

DSA de Laghouat, 2009. "Rapport de situation du secteur dans la wilaya de Laghouat".
juin 2009.

DSA de Laghouat, 2011. "Rapport relatif à la mise en application du schéma directeur national d'aménagement du territoire : secteur agriculture" Septembre 2011.

DGF, 2012. "Etat de mise en œuvre et suivi financier par wilaya des PPDR 2009-2012"
juin 2012.

Hacquemand J., 2008. "Faim dans le monde et politiques agricoles et alimentaires : Bilan et perspectives". Notes d'IENA – Informations du Conseil Economique et Social, 2008.

Ministère de l'agriculture, 2005. "Rapport sur le secteur agricole – synthèse" Avril 1995.

Ministère de l'Agriculture et du développement Rural, 2010. "Rapport sur le secteur agricole ".

Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, 2012. "Le Renouveau Agricole et Rural en marche, Revue et Perspectives".

SOGREAH, 2009. "Etude d'inventaire et de développement de la PMH" Rapport définitif RA3 wilaya de Laghouat, 2009.

Communications

Ghazi Z. et DJEDAM Y., 2011. "Stratégie et programme de la lutte contre la désertification en Algérie - Première semaine africaine des terres arides". Dakar, le 10-17 juin 2011.

Thèses.

Benabid A.,1996. "Evolution du système de subventions à la production agricole et à la consommation alimentaire 1980-1995". Mémoire d'ingénieur, INA, 1996.

Djellab S.,1998. "Le crédit agricole en Algérie" Thèse de magister, INA, 1998.

Rekis D.,1997. "L'intervention de l'Etat dans l'agriculture. Exemple du FNDA". Mémoire d'ingénieur, INA, 1997

Salhi S.,2004. "Le financement du secteur agricole par l'Etat et impact sur les revenus et l'emploi. Etude de cas de la wilaya de Boumerdes". Thèse de magister, INA, 2004.

Yakoubi Y., 2004. "Les changements de l'emploi, des activités et des stratégies des revenus des ménages ruraux dans le contexte de la mondialisation cas de la commune de Bou-Ismaïl Wilaya de Tipaza". Thèse de magister, INA, 2004.

Internet

Anonyme, 2008. "Soutiens et Subventions Agricoles"
<http://www.filaha.net/telechargement/subventions.pdf>

BNEDER, 2006. « SRAT de la région des Hauts plateaux Centre – Ateliers en wilaya : atelier activités productives du 4 novembre 2006 : Wilaya de Laghouat »

[http://srat-hp.brl.fr/Documents/Ateliers_HPC/CR_HPC_Economie\(vf\).pdf](http://srat-hp.brl.fr/Documents/Ateliers_HPC/CR_HPC_Economie(vf).pdf)

CENEAP, 2012. « Quelles politiques de sécurité alimentaire pour l'Algérie à l'horizon 2025 : Défis et enjeux » Séminaire sur la Sécurité Alimentaire -

<http://www.ceneap.com.dz/Pdf/SemSECUALIM-Prob.pdf>

Consulat d'Algérie à Montréal, 2001. "Rapport relatif aux programmes éligibles au financement du fonds Spécial pour le Développement des Régions du Sud". Avril 2001

http://consulatalgeriemontreal.com/src/formulaires/economie/PLAN_SUD.pdf

Hamouche F., 2012. «50 ans après l'indépendance, le secteur agricole préserve son rôle stratégique»

<http://www.aps.dz/50-ans-apres-l-independance-le.html>)

OMC, 2006. "Les subventions, le commerce et l'OMC - Définition des subventions - Rapport sur le commerce mondial" http://www.wto.org/French/res_f/booksp_f/anrep_f/wtr06-2b_f.pdf).

UBIFRANCE Algérie, 2009. « La filière agroalimentaire en Algérie ».

http://www.financesmediterranee.com/wp-content/uploads/2013/11/ME_filire_agroalimentaire.pdf

Annexe

Annexe 1

Tableau 1. Situation des réalisations dans le cadre du FNDA (programme réhabilitation laitière) dans la wilaya de Laghouat

Année	1997			
	Commune	Investissement total (DA)	Soutien FNDA (DA)	Réalisation (DA)
	AFLOU	3 757 721,69	970 567,50	970 567,50
	KSAR EL HIRANE	3 078 957,74	1 539 478,87	658 750,00
	LAGHOUAT	6 183 369,38	3 091 684,69	550 934,69
	BENACEUR BENCHOHRA	0,00	0,00	0,00
	TADJMOUT	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL	13 020 048,81	5 601 731,06	2 180 252,19

Source : Données de la CRMA de Laghouat, 2006

Tableau 2. Evolutions des subventions allouées aux agriculteurs dans le cadre du FONAL dans la wilaya de Laghouat

Année	Total soutien alloué (DA)	Nombre bénéficiaires
2005	10 000 000,00	20
2006	12 500 000,00	25
2007	20 000 000,00	55
2008	14 500 000,00	29
2009	19 500 000,00	39
2010	470 500 000,00	2763
2011	925 150 000,00	1366
Total	1 472 150 000,00	4297

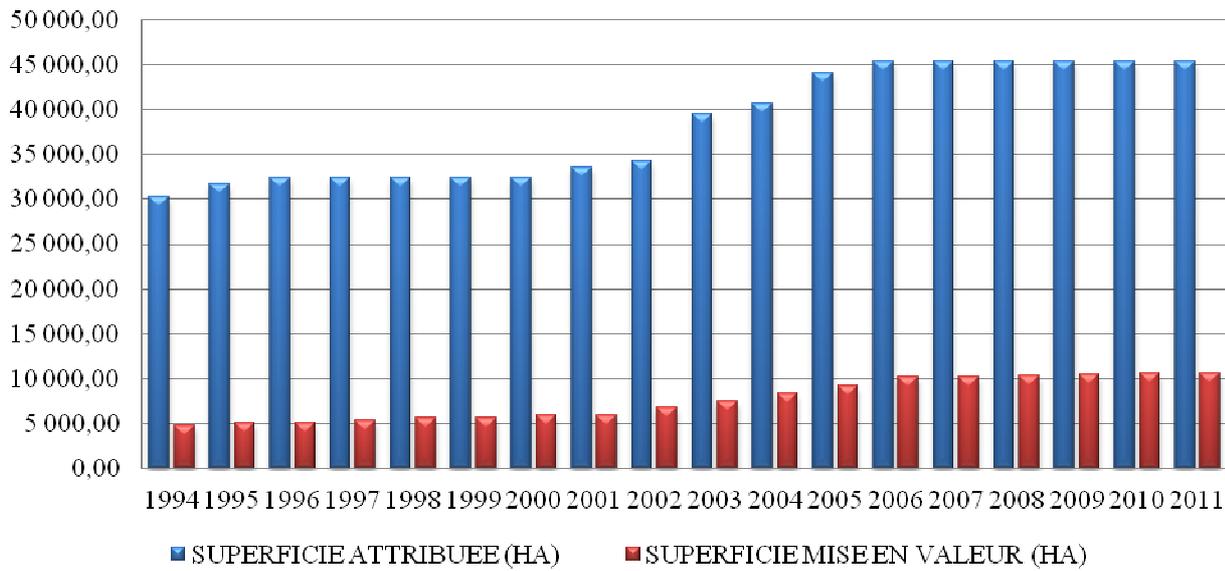
Source : Données de la DSA de Laghouat, 2012

Tableau 3. : Evolution des superficies irriguées dans la wilaya de Laghouat

Les systèmes d'irrigation	Les superficies irriguées (ha)						
	2000	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Gravitaire	13555	9329	19291	19401	19330	16726	16296,69
Aspersion	56	5642	5661	5661	5680	7997	8873
Localisé	20	5685	5750	5750	5802	6089	6101
Total	13631	20656	30702	30812	30812	30812	31270,69

Source : Données de la DSA de Laghouat, 2012

Grphe n°1. Evolution des superficies attribuées et mise en valeur dans le cadre de l'APFA dans la wilaya de Laghouat



Source : Fait par nous à partir des données de la DSA, 2012

Tableau 4. Evolution du cheptel dans la wilaya de Laghouat

Le cheptel	Nombre de tête											
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Ovin	1 227 779	1 233 906	1 208 700	1 269 200	1 307 189	1 307 180	1 307 312	1 425 000	1 425 000	1 379 000	1 550 112,00	1 556 275
Bovin	15 165	15 460	11 755	20 165	20 135	20 125	20 183	20 185	20 185	20 178	20 180	20 175
Caprin	160 713	161 500	153 410	161 070	160 350	160 339	160 380	162 900	164 897	164 800	174 025	174 120
Camelin	1 783	1 783	1 765	1 854	1 860	1 855	1 858	1 851	1 851	1 823	1 810	1 750
Aviculture de ponte (sujet)	18 800	27 000	31 360	32 300	32 000	32 000	34 000	34 000	34 000	34 000	40 000	54 000
Aviculture de chair (sujet)	200 000	270 000	101 000	162 000	140 000	215 000	205 000	225 000	225 000	260 000	369 000	381 000
Nombre de ruches	1 200	1 920	2 820	3 040	2 900	3 000	3 900	2 500	3 700	3 720	3 600	4 200

Source : Données statistiques de la DSA de Laghouat, 2012

Tableau 5. SITUATION DE L'OPERATION DE LA RECONNAISSANCE DE LA QUALITE D'AGRICULTEUR (DE 96-63 DU 27-01-1996)

COMMUNE	CODE CARTE PROFESSIONNELLE														TOTAL
	1	93	75	70	77	68	60	56	51	50	33	32	15	55	
LAGHOUAT	297	342	92	15	1	1	1	4	0	106	234	10	151	1337	2591
EL ASSAFIA	110	73	3	1	0	0	0	0	0	4	44	0	56	141	432
BENACEUR BENCHOHRA	560	113	4	0	0	5	0	0	0	3	7	0	30	795	1517
KSAR EL HIRANE	489	16	20	0	0	0	0	0	0	5	3	0	6	763	1302
HASSI DELAA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	841	841
HASSI R'MEL	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	704	705
EL KHENEG	69	35	0	0	0	0	0	0	0	2	41	0	23	512	682
EL HOUITA	60	2	1	0	0	0	0	0	0	0	9	0	1	273	346
AIN MADHI	50	22	11	0	0	0	0	0	0	2	16	0	4	555	660
TADJROUNA	31	8	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	3	374	420
TADJMOUT	552	40	2	0	0	0	0	0	0	3	128	0	11	420	1156
SIDI MAKHLOUF	356	25	2	2	0	3	0	1	0	4	50	0	38	660	1141
AFLOU	295	14	0	4	0	0	0	0	1	7	6	0	55	242	624
SIDI BOUZID	90	4	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	8	114	219
SEBGAG	125	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	42	187	356
EL GHICHA	137	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	13	158	311
OUED MORRA	282	2	0	0	0	0	0	0	0	0	32	0	64	141	521
OUED M'ZI	34	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	2	60	101
TAOUIALA	44	1	2	1	0	0	0	0	0	0	14	0	4	92	158
AIN SIDI ALI	184	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	394	581
BRIDA	102	9	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	24	203	341
HADJ MECHRI	97	22	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	6	237	363

EL BEIDHA	194	1	0	1	0	0	0	0	0	0	3	0	1	289	489
GUELTET SIDI SAAD	413	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14	355	783
TOTAL WILAYA	4572	732	139	25	1	9	1	5	2	138	602	10	557	9847	16640

CODE	FILIERE
55	ELEVAGE OVIN
15	MARAICHAGE
32	PHOENICICULTURE
33	ARBORICULTURE FRUITIERE
50	ELEVAGE BOVIN
51	ENGRAIS/BOVIN
56	ENGRAIS/OVIN
60	ENGRAIS/CAPRIN
68	ENGRAIS/CAMELIN
77	ENGRAIS/CUNICOLE
70	AVICULTURE
75	APICULTURE
93	MISE EN VALEUR
01	CEREALICULTURE

Source : CAW de Laghouat, 2011

Le compte d'affectation spéciale n°302-052 intitulé « Fonds National de Développement Agricole » (FNDA), et le compte d'affectation spéciale n°302-067 intitulé « Fonds de Garantie des Prix à la Production Agricole » (FGPPA) sont regroupés en un seul compte d'affectation spéciale n°302-067 qui s'intitule désormais « Fonds National de Régulation et de Développement Agricole » (FNRDA)

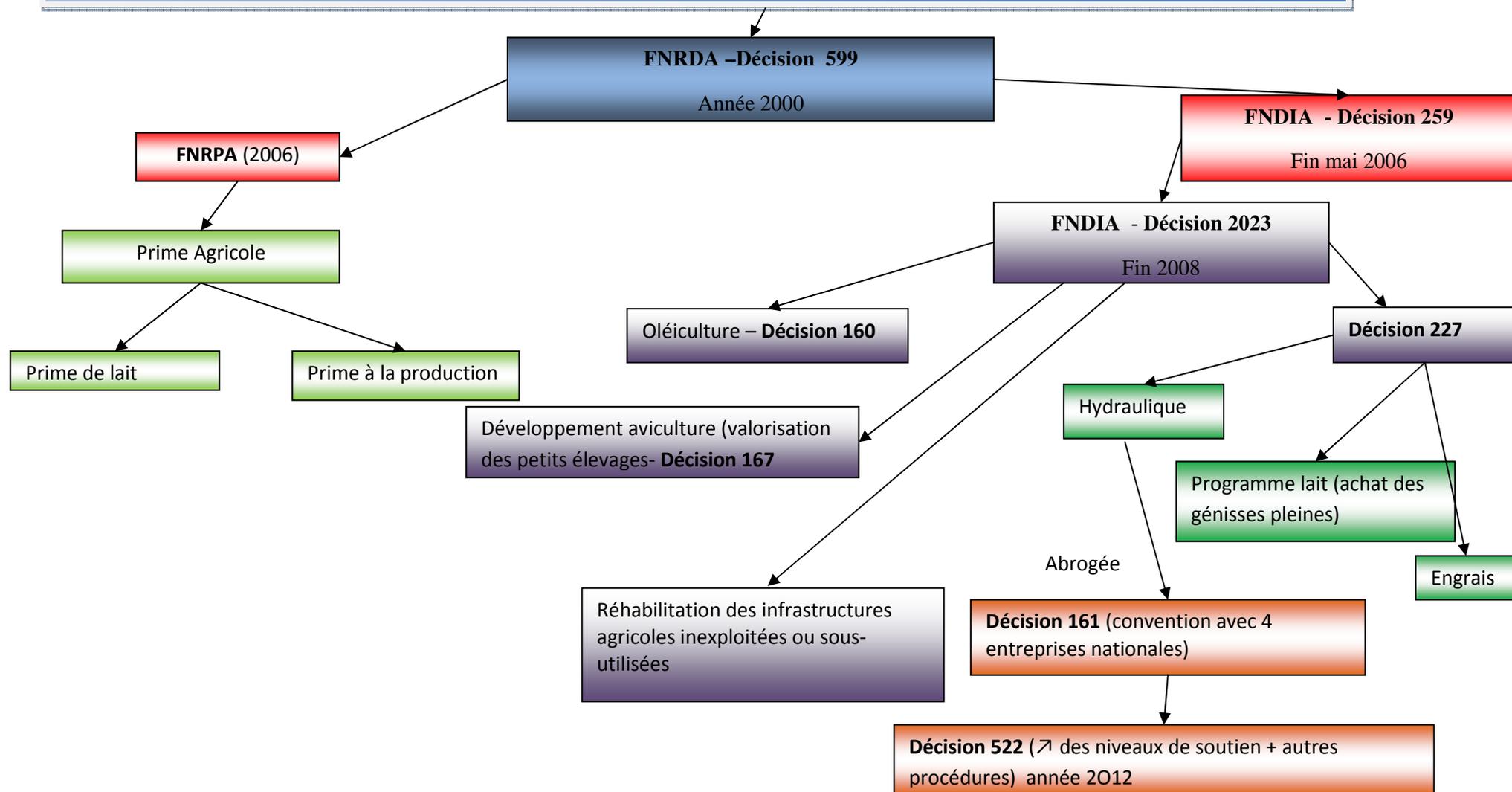


Figure 1. Schéma sur l'évolution des Fonds FNDA, FNRDA et FNDIA

Source : Fait par nous d'après les données de la DSA, 2012

Annexe 2

CD sur le dispositif législatif et réglementaire des financements du PNDA, PNDAR et la politique du Renouveau Agricole et Rural.